

ARTS ET LETTRES



... m'était contée

TOURISME



La Belgique où l'on se retrouve

TELE-PRESSE



Des chansons qui viennent de loin

VIVRE AUJOURD'HUI



Messieurs, faites-vous beaux

PERSPECTIVES



Au temps des p'tits chars

TdH: seule l'île Ste-Hélène ouvrira

par Daniel L'HEUREUX

Seule l'île Sainte-Hélène ouvrira ses portes cette année. Cette Terre des Hommes au territoire réduit inaugurera sa saison 1972 le 20 juillet cependant que le visa de saison permettant d'entrer dans les pavillons coûtera trois dollars au lieu de cinq.

La décision a été communiquée aux journalistes par le maire de Montréal

à l'issue d'une réunion du comité exécutif et comité directeur de TdH, qui a duré plus de quatre heures.

L'alternative qui a été présentée au comité exécutif par le comité directeur (composé de tous les directeurs de service impliqués à TdH) était d'ouvrir les deux îles "tard au mois d'août" ou que les efforts soient concentrés sur l'île Sainte-Hélène pour n'ouvrir que celle-ci.

C'est cette deuxième option qu'a retenue le comité exécutif.

La décision d'ouvrir l'île Sainte-Hélène le 20 juillet n'affecte cependant pas la Ronde, qui ouvre aujourd'hui, à midi.

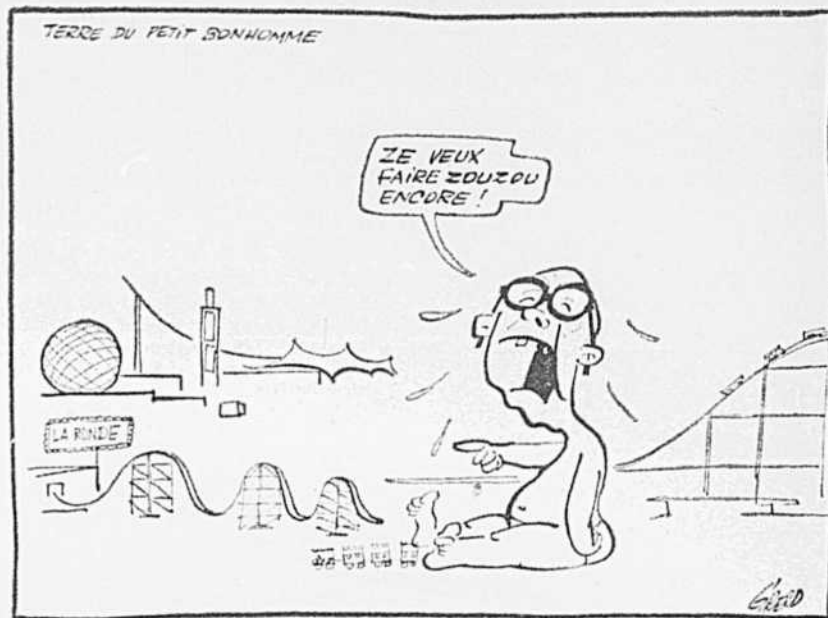
Personnel limité

Justifiant la décision de la Ville de n'ouvrir que l'île Sainte-Hélène, M. Drapeau a déclaré: "On ne peut aug-

menter le nombre d'employés travaillant à TdH au détriment des services prioritaires dans la ville même ainsi qu'au détriment des travaux en prévisions des services (à fournir) à l'automne et à l'hiver. Le personnel de TdH est limité".

Interrogé sur la possibilité d'accélérer les travaux en demandant aux employés manuels de travailler à

Voir TDH, page A 2



Droits réservés

AUJOURD'HUI

● Réseau d'incendiaires à l'oeuvre à Montréal

Selon le responsable de l'escouade des incendies criminels, le lieutenant Jean-Louis Fourcaudot, des propriétaires d'établissements commerciaux auraient recours régulièrement aux services d'incendiaires spécialisés.

page A 3

● Après Stockholm, la solution sera politique

page A 7

● Hausse des rentes en 1973

79,600 bénéficiaires du régime des rentes du Québec verront leurs prestations augmenter le 1er janvier prochain.

page A 8

● Turner préconise une commission nationale des valeurs mobilières

page B 6

● Commission nationale des valeurs mobilières

Le ministre des Finances du Canada, M. John Turner, préconise la création d'une Commission nationale des valeurs mobilières dans le but de favoriser l'expansion du réservoir des capitaux canadiens qui actuellement traversent la frontière américaine.

page B 6

● Mariages mixtes

40 p. cent des mariages célébrés au Canada sont mixtes; les Eglises les ont rendus plus vrais.

page E 10

SOMMAIRE

Arts et Lettres: C 1 à C 12
Bandes dessinées: D 12
Bâtir au Québec: E 1, E 2
Bridge: D 13
Décès, naissances, etc.: F 13
Échecs: D 13
Économie: B 6 à B 8
Éditorial: A 4
En direct radio-TV: A 10
Horoscope: D 16
Informations canadiennes: A 8, A 9
Informations étrangères: F 1
Jardinage: E 2
Loisirs et récréation: D 12
"Mot-mystère": D 13
Mots croisés: D 13
Petites annonces: E 3 à E 9, F 2 à F 11
Radio et télévision: A 14
Religion: E 10
Sports: B 1 à B 5
Timbres: D 13
Tourisme: D 1 à D 11
Tribunaux: A 14
Vivre aujourd'hui: D 14 à D 16
Votre médecin: D 16



photo Antoine Désilets, LA PRESSE

Journée historique à Churchill Falls

Devant la tribune d'honneur, le premier ministre Trudeau se réchauffe les mains avant l'inauguration, hier, de la gigantesque centrale hydro-électrique de Churchill Falls, au Labrador, où il faisait 40 degrés. On le voit en compagnie de M. Robert Bourassa et du premier ministre de Terre-Neuve, M. Frank D. Moores.

— Nos informations en page A 7

Les cinq compagnies aériennes du Canada sont touchées par la grève des pilotes

par Denis MASSE

Les avions de cinq sociétés aériennes du Canada seront cloués au sol lundi par suite de la décision de l'Association canadienne des pilotes de lignes de déclencher une grève de 24 heures en guise de protestation contre l'inaction de nombreux États face à la marée montante des actes de violence dans les airs.

Les pilotes des compagnies Air Canada, CP Air, Transair, Nordair et Pacific Western, au nombre d'environ 2.000, appuieront leurs collègues du monde entier dans ce débrayage sans précédent de ceux qui assument la

responsabilité première de la sécurité de leurs passagers.

La grève débutera à 2 heures dans la nuit de dimanche à lundi, et l'horaire de plusieurs vols du dimanche soir aura été modifié afin d'éviter les vols de nuit pendant cette période de grève.

Au siège social de l'IATA, à Montréal, on estime que l'arrêt de travail des pilotes à travers le monde pourra affecter environ un million de voyageurs, qui, normalement, auraient voyagé pendant ces 24 heures.

Plusieurs dissidences

La décision de la Fédération inter-

nationale des pilotes après son entretien avec le secrétaire-général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, n'a pas toutefois emporté l'adhésion totale des pilotes.

Les pilotes de deux importants transporteurs aériens des États-Unis, United Airlines et Braniff International, ont fait savoir qu'ils ne participeraient pas à cette grève.

D'autre part, la compagnie Trans World Airways a demandé une injonction interdisant à ses pilotes de se mettre en grève lundi.

Tout à l'opposé de cette réaction est celle des administrations de la Swiss-

air qui ont décidé d'appuyer la décision de leurs pilotes en suspendant tous les services aériens lundi.

"La Swissair a toujours condamné sévèrement de tels actes criminels, comme la piraterie aérienne, et partage l'inquiétude des pilotes", a déclaré un porte-parole de la compagnie établie à Zurich.

Les associations de pilotes de France, des Philippines, d'Israël, du Danemark, de Yougoslavie, d'Autriche, de Belgique, d'Italie, de la Suède, de la Finlande, de la Norvège, du Kenya et des Pays-Bas ont jusqu'ici annoncé qu'elles allaient appuyer ce mouvement de grève.

Les pilotes d'Allemagne de l'Ouest ont demandé au chancelier Willy Brandt d'appuyer cette action.

Des dissidences viennent de l'association britannique, japonaise et égyptienne. Cependant, de nombreux pilotes anglais ont fait savoir qu'ils n'obéiront pas aux directives de leur association et qu'ils respecteraient l'ordre de grève de la Fédération internationale.

La compagnie a émis un communiqué dans lequel elle soutient que la décision de l'Association canadienne des pilotes ne devrait pas s'appliquer aux transporteurs canadiens puis que la révision des lois canadiennes va faire de la piraterie aérienne une offense criminelle.

Le ministre canadien des Affaires

Voir LES CINQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir VOTE DE GREVE, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Voir LA RAQ, page A 2

Catastrophe ferroviaire en France: 29 morts

SOISSONS (UPI) — Pour une raison qui n'a pas encore pu être déterminée avec précision mais qui est selon toute vraisemblance l'effondrement d'une partie de la voûte du tunnel de Vierzy, un terrible accident de chemin de fer s'est produit hier soir à proximité de la localité de Laisne.

Deux convois de quatre wagons chacun se sont heurtés vers le milieu du tunnel. Un bilan encore provisoire fait état de ce matin de 29 morts et d'une centaine de blessés. Cependant,

Voir CATASTROPHE, page A 2

météo

Généralement ensoleillé et frais. Demain: généralement ensoleillé et plus chaud.

Max. 70° Min. 40° — Détails à la page A 2

minitoto

TIRAGE
VENDREDI 16 JUIN

46745
21 GAGNANTS DE 15.000

6745
163 GAGNANTS DE 1500

745
1701 GAGNANTS DE 100

La météo

Toutes voiles dehors!

Si vous aviez l'intention d'assiéger le Forum aujourd'hui et demain, dans l'espoir de rattraper un billet pour le spectacle des Rolling Stones, vous n'avez pas à vous inquiéter de la météo.

Parce que si vous êtes prêts à faire le dos de grue (pourquoi pas) contre un mur jour et nuit, ce message du bureau météorologique s'adresse à vous, tout spécialement. Il n'y a donc pas de mouron à se

faire : le soleil, pour quelques jours, est du côté de ceux qui détestent que le haschisch s'éteigne au fond des pipes lorsqu'ils sont à le fumer. On ne vous promet pas les plaines moutonnées de Katmandou ou l'aridité du désert de Gobi mais quelque chose qui s'en rapproche...

Aujourd'hui, il va faire frais mais demain, un peu plus chaud. Bon siège!

A Montréal

AUJOURD'HUI
Maximum 70° • Minimum 40°
Généralement ensoleillé et frais

DEMAIN
Généralement ensoleillé et plus chaud

Au Québec

REGIONS	AUJOURD'HUI	DEMAIN
Abitibi	30° 60° Généralement ensoleillé et frais	Généralement ensoleillé et plus chaud
Mauricie	40° 70° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et un peu plus chaud
Lac Saint-Jean	30° 60° Généralement ensoleillé et frais	Généralement ensoleillé et un peu plus chaud
Outaouais	40° 70° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud
Laurentides	40° 70° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et un peu plus chaud
Cantons de l'Est	40° 70° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et un peu plus chaud
Québec	40° 70° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud
Rimouski	35° 60° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud
Baie-Comeau	35° 60° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud
Gaspé	35° 60° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud
Sept-Îles	35° 60° Généralement ensoleillé et frais	Ensoleillé et plus chaud

Au Canada

Colombie-Britannique	Aujourd'hui	Nuages, périodes ensoleillées	Vancouver	Min.	Max.
Alberta		Averses ou orages	Edmonton	45	65
Saskatchewan		Orages	Regina	55	75
Manitoba		Ensoleillé	Winnipeg	45	75
Ontario		Généralement ensoleillé	Toronto	50	65
Nouveau-Brunswick		Généralement ensoleillé	Saint-Jean	45	75
Nouvelle-Écosse		Averses ou orages	Halifax	50	65
Île-du-Prince-Édouard		Dégagement en après-midi	Charlottetown	50	75
Terre-Neuve		Nuages, quelques averses	Saint-Jean	50	55

(Ces chiffres indiquent le maximum enregistré hier et le minimum la nuit dernière)

Si vous partez

Aux États-Unis

	Min.	Max.		Min.	Max.		Min.	Max.
New York	62	77	Chicago	56	61	New Orleans	68	89
Washington	71	84	San Francisco	52	—	Miami	75	85
Boston	68	85	Los Angeles	65	73			

Vers les capitales

Paris	54	—	Moscou	38	—	Hong Kong	77	—
Londres	63	—	Stockholm	66	—	Lisbonne	72	—
Rome	72	—	Tokyo	73	—	Sydney	52	—
Berlin	64	—	Athènes	86	—	Tunis	79	—
Amsterdam	59	—	Casablanca	68	—	Vienne	72	—
Bruxelles	54	—	Genève	63	—	Varsovie	61	—
Madrid	73	—	Le Caire	—	—			

Vers les plages

Acapulco	79	84	Bermudes	69	79	Nassau	77	82
Mexico	59	73	Barbades	77	86	Rio de Janeiro	63	—

Nomination à l'Office de la langue française

QUÉBEC (PC) — M. Claude Desjardins vient d'être nommé directeur du nouveau service des relations avec le monde du travail à l'Office de la langue française.

Cette nomination a été annoncée vendredi par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier qui est également responsable de cet Office.

M. Desjardins a été à l'emploi de l'Alcan pendant 13 ans. De 1964 à 1966, il fut adjoint au directeur de la recherche à la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme.

Un ouragan se dirige vers les Antilles

MIAMI (PA, UPI) — Le premier ouragan de l'année s'est formé hier au large de la péninsule mexicaine du Yucatan. Cette tempête, nommée Agnes, a commencé par rester à peu près stationnaire tout en gagnant de l'intensité. La vitesse de ses vents atteignait cette nuit 55 milles à l'heure. Elle a été repérée au-dessus du golfe du Mexique, à 65 milles au sud-est de l'île de Cozumel et semble devoir se diriger vers les îles Cayman, Cuba et la Jamaïque.

HYGRADE FUELS INC. ANNIVERSAIRE OFFRE SPÉCIALE

Cette offre se termine le 15 juillet 1972

GRATIS TÉLÉVISEUR NOIR ET BLANC 10" (TAXE DE VENTE À DÉBOURSER)

AVEC UN CONTRAT D'HUILE DE 3 ANS (AU PRIX DU MARCHÉ) MINIMUM 1000 GALLONS PAR ANNÉE • POUR NOUVEAUX ET ANCIENS CLIENTS

Pour informations appelez **489-7267**

HYGRADE FUELS INC.

230 Norman — Ville Saint-Pierre, Québec



APPRENEZ À CONDUIRE À L'ÉCOLE DE CONDUITE ABC

L'ÉCOLE DE CONDUITE PAR EXCELLENCE

Cours complet de théorie pour seulement

\$10.00

Du lundi au jeudi de 20 h à 22 h

6 heures de leçons pratiques

\$9.00 la leçon

ATTENTION SPÉCIALE AUX PERSONNES NERVEUSES

• Certificat de compétence pour escompte sur assurance automobile

N'ATTENDEZ PLUS

POUR RENSEIGNEMENTS:

206 est. Crémazie
1600 rue Berri (suite 3025)
Palais du Commerce

271-4759
387-1317

Entrée métro: Berri-de-Montigny

Les délégués du congrès de la CSN n'auront pas le temps de choisir le régime de rechange

par Pierre VENNAT
envoyée spéciale de LA PRESSE

QUÉBEC — Les délégués au congrès de la Confédération des syndicats nationaux veulent changer le régime actuel mais ils n'auront pas le temps de décider par quel genre de régime ils veulent le remplacer.

"On n'a pas le droit de demander à la population de s'engager en vertu de principes et uniquement de principes qui deviendraient à tort des slogans.

"Je considère que le mouvement syndical CSN et le mouvement québécois dans son ensemble n'ont pas le droit de demander à la population de changer le système et le régime sans lui-même lui proposer des solutions concrètes. D'autant plus que ce même mouvement, en tout cas la CSN, s'est prononcé contre le capitalisme et le libéralisme économique, contre le marxisme et contre le socialisme étatique des pays de l'Est".

Ces propos, de Thérèse Montpas, présidente du Conseil central de Québec, visant à ce que le mouvement syndical tienne un congrès d'orientation pour définir clairement par quel genre de régime les syndicats veulent remplacer le régime actuel, sont contenus dans un document qu'on lui a refusé, sur une question de procédure, la permission de distribuer aux congressistes.

Pourtant, c'est un fait que les syndicats n'aborderont pas au congrès, contrairement à ce que l'on croyait, le débat sur le système de rechange à proposer.

Car le rapport de M. Marcel Pepin sur les comités populaires et le débat qui s'ensuivit ont complètement fait dévier le débat qui devait avoir lieu sur le document "Ne comptons que sur nos propres moyens" et la solution socialiste qu'il recommandait.

Les délégués ne discuteront même pas, faute de temps, un rapport intitu-

lé "Rapport du comité des douze", rédigé après une consultation dans tout le mouvement et qui recommandait que la CSN se prononce en faveur du socialisme, en tant que système réalisant la démocratie économique dans l'intérêt des travailleurs, tout en décrétant la poursuite d'une étude dans tout le mouvement visant à définir les contenus d'un socialisme québécois et les étapes de sa réalisation.

Mlle Montpas, qui parlait à titre de "déléguée au congrès", et non de présidente de son organisme, maintient qu'il faut des outils de travail à la population si on veut créer un système à la mesure du Québec et des Québécois.

Ces outils, croit-elle, doivent être créés par la CSN et le mouvement syndical dans son ensemble, par les recherches par les secteurs professionnels qui doivent avoir des politiques à mettre en application en ayant toujours comme but la justice et l'é-

galité pour tous, la satisfaction des besoins et des "rêves" des travailleurs; par l'élaboration dans les régions de politiques sociales et économiques, toujours en vue de la construction d'un nouveau système pour le mieux-être des travailleurs, "système qu'on refuse à qualifier et avec raison parce qu'on ne pourra le qualifier qu'après sa réalisation".

Mlle Montpas conclut que ce ne sont pas les gouvernements, les Chambres de commerce, les clubs de charité, les associations de partis, les libéraux, les uni-quistes, les créditistes et même les péquistes qui donneront aux travailleurs et à la population les instruments nécessaires à sa libération pour la prise du pouvoir économique et politique.

C'est pourquoi, conclut-elle, il faut mettre en place les mécanismes de consultation et de travail nécessaires pour y parvenir.

TDH

SUITE DE LA PAGE 1

temps supplémentaire, le maire a répondu que cela pouvait se faire pour quelques jours mais non pour une période prolongée.

En réponse à une autre question, le maire a expliqué que le comité exécutif avait tenu compte, en prenant sa décision, qu'il y avait déjà des débours considérables engagés dans TDH 72 et que dans les circonstances, il valait mieux ne pas compromettre cette entreprise cette année.

Pas de déficit accru

Selon M. Drapeau, le déficit de TDH, qui était de \$12.3 millions l'an dernier (dont \$5 millions sont absorbés par le gouvernement du Québec), ne sera pas accru cette année en raison de cette ouverture tardive. Le maire a appuyé cette prévision sur le fait que le territoire réduit entraînera des frais d'entretien moindres que prévus.

La Ville a également tenu compte, dans sa décision d'ouvrir TDH cette année, de la réaction éventuelle des pays participants advenant une annulation de la saison: "Les dommages causés aux années à venir auraient été encore plus considérables", a-t-il conclu.

La réduction du tarif du visa de saison de \$5 à \$3 est le seul changement à la politique d'administration. Le visa d'un jour demeure à \$2 tandis que les enfants de 7 ans et moins pourront entrer gratuitement dans les pavillons. Rappelons que l'accès à l'île Sainte-Hélène demeure gratuit: le visa ne sert qu'à visiter les pavillons.

L'île Notre-Dame fermée

L'île Notre-Dame sera fermée au public en ce qui a trait à la partie exposition. La Ville entend néanmoins prendre des dispositions pour permettre au public de se rendre au parc et au lac Notre-Dame mais seulement à certaines occasions. Le public n'aura donc pas un accès permanent à ces deux endroits.

Le comité exécutif a choisi l'île Sainte-Hélène (par rapport à Notre-Dame) à cause des équipements qui s'y trouvent (météo, minirail et stationnement) et en raison de son caractère international. Le maire a fait remarquer qu'elle abrite déjà l'Australie, la Chine, la Belgique, l'Iran, la Pologne, l'URSS et les États-Unis.

Certains pays qui prévoient exposer dans des pavillons de l'île Notre-Dame seront invités à occuper des pavillons de l'île Sainte-Hélène.

Pas d'Express des îles

Mais cela pourrait signifier pour ces pays, avec lesquels des pourparlers seront engagés, une participation réduite. On comprendra par exemple que la France, qui revenait cette année à TDH, pourrait peut-être moins facilement loger tout son bagage dans un pavillon de l'île Sainte-Hélène. On ignore pour l'instant si cela pourrait entraîner la non-participation de certains pays.

La décision du comité exécutif entraîne par ailleurs l'annulation du programme de spectacles "tel qu'il était prévu". "Il y aura des spectacles", a dit M. Drapeau, tout en ajoutant à ce sujet que de nouvelles propositions seront étudiées.

La décision de n'ouvrir que l'île Sainte-Hélène aura également pour conséquence que l'Express des îles ne sera pas en fonction. Les visiteurs désirant se rendre du cœur de l'île Sainte-Hélène à la Ronde devront le faire à pied ou bien se payer "la Balade". Les minirails de l'île Sainte-Hélène seront également en fonction.

CATASTROPHE

SUITE DE LA PAGE 1

les travaux de sauvetage se poursuivaient car plusieurs blessés restaient encore prisonniers de l'amas de ferraille.

Par un hasard malheureux, ce sont deux trains bondés de voyageurs, le Paris-Laon-Hirson et le Laon-Soissons, qui se sont heurtés dans les conditions suivantes: un premier convoi entra en collision avec des débris de la voûte de ce tunnel long de près de 5,000



CHAISE
BERÇANTE
POUR
PAPA

LA BOUTIQUE DU BARIL

15, boul. Labelle, Ste-Rose, Laval
1780, rue Notre-Dame,
St-Sulpice

625-0481

VOTE DE GREVE

SUITE DE LA PAGE 1

ra à être alimentée en électricité sauf en cas de panne". Il a précisé qu'il faudra sans doute un peu plus de temps pour réparer les pannes éventuelles.

Pas de négociation

Avant même de déclencher la grève, les syndicats se disent disposés à négocier à n'importe quel moment.

Devant ce que M. Currier a appelé "le silence de l'Hydro-Québec", les syndicats ont soumis de nouvelles demandes "qui atteignent vraiment la limite des concessions possibles". A ces demandes soumises vendredi de la semaine dernière, l'Hydro-Québec a présenté mardi des contre-propositions. Ces contre-propositions ont été rejetées par le vote de grève.

Toujours selon M. Currier, l'écart entre ce que le syndicat demande et ce qu'offre l'Hydro-Québec est d'environ \$2 millions. En plus de la question des salaires, diverses clauses des conventions collectives sont encore en suspens, tels la juridiction syndicale, l'ancienneté, les plans de carrière, l'évaluation des emplois, etc.

PEPIN

SUITE DE LA PAGE 1

exécutif élargi, peu après la déconfessionnalisation de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada.

Spécifions qu'il n'a pas l'appui officiel de la Fédération des pâtes et papier, dont il est permanent et dont le président, M. Victor Dahl, vise la vice-présidence de la CSN.

Candidats à d'autres postes

Si M. Pepin a un adversaire, il en est ainsi du secrétaire général Raymond Parent, qui aura à affronter le directeur général adjoint des Services,

LES CINO

SUITE DE LA PAGE 1

extérieures, M. Mitchell Sharp, a accordé son appui tacite à la décision des pilotes en déclarant qu'il comprenait leur geste.

Il a dit espérer que la grève "réveillerait le monde" quant aux dangers que représentent de tels actes de violence et particulièrement les pays qui se sont montrés "plutôt mous" à l'égard des détournements d'avions.

Le ministre a fait cette déclaration après avoir informé la Chambre des Communes que le Canada ratifierait dès lundi la convention de La Haye sur les détournements d'avion. Cette convention exige l'extradition et la poursuite des pirates aériens.

Aucun commentaire n'est parvenu cependant de la réunion tenue à huis-clos hier à Montréal par le secrétariat de 15 membres de l'OACI. Les délégués devaient discuter d'une résolution spéciale sur les crimes aériens, présentée par les États-Unis.

Au Conseil de sécurité

Par ailleurs, le président du Conseil de sécurité des Nations unies, M. La-

LA RAO

SUITE DE LA PAGE 1

un porte-parole de la société, détient des stocks plus importants qu'ailleurs et certaines marques importées qui se font rare dans l'une peuvent se trouver encore dans l'autre.

Le problème le plus sérieux de la société, à l'heure actuelle, est l'approvisionnement en vins ou alcools qui arrivent d'ordinaire en fûts ou conteneurs et qui sont embouteillés ici.

Non seulement les arrivages tardent à venir, mais plusieurs navires ont rebroussé chemin avec leur cargaison, en provenance de France, d'Allemagne, du Royaume-Uni, de l'Amérique du sud ou des Antilles.

"Si la situation se détériore davantage, on persiste plus longtemps que nous le prévoyons, a ajouté le porte-parole, il nous faudra prendre les dispositions voulues pour que les vins et spiritueux qu'on pourrait décharger à Halifax, New York ou Toronto nous parviennent par camion ou autrement, compte-tenu des coûts de transport. Il ne s'ensuivrait pas nécessairement une hausse des prix au consommateur.

"Mais, a-t-il souligné, le client qui ne peut trouver sa marque importée préférée, à l'heure actuelle, peut toujours se rabattre sur des marques domestiques d'aussi bonne qualité".

Peut-être cette situation va-t-elle créer, entre les fanatiques de marques importées et de marques domestiques, un débat aussi virulent que celui concernant la vulgaire H2O face à l'eau fluorée...

LES STATIONNEMENTS

1-MANSFIELD AUTOMATIQUE PARKING
2 & 3-SIMPSON'S STATIONNEMENT
4-GARAGE CARRE DOMINION

CANADAWIDE PARKING

5-GARAGE AVIS
6-STATIONNEMENT McGILL
7 & 8-PLACE VILLE-MARIE & REINE ELIZABETH STATIONNEMENT

ARLINGTON

REND AGRÉABLES LES PLAISIRS DE L'ÉTÉ

1410 STANLEY
288-0181

Des incendiaires professionnels seraient à l'oeuvre à Montréal

par Gilles NORMAND

La plupart des incendies qui éclatent dans les restaurants, à Montréal, sont d'origine criminelle.

C'est ce qu'affirme le lieutenant Jean-Louis Fourcaudot, responsable de l'escouade des incendies criminels, à la police de Montréal, en précisant qu'il n'écarte pas la possibilité qu'un réseau d'incendiaires spécialisés soit à l'oeuvre.

Ce réseau opérerait à la demande de certains propriétaires ou groupes d'associés qui, éventuellement, auraient des raisons de se débarrasser de leurs établissements commerciaux.

Il y a autant de sortes d'incendies criminels qu'il peut y avoir de "raisons", pour certains, de les allumer ou de les faire allumer.

Nombreux motifs

Les statistiques de la police montrealaise révèlent que 10 à 12 p. cent des incendies ont une origine criminelle. "Et ces chiffres sont très conservateurs", de commenter le lieutenant Fourcaudot.

Il ajoute que 40 à 50 p. cent des incendies criminels sont allumés par

des fous, des maniaques, des enfants ou par des individus poussés par quelque désir de vengeance. Et environ 50 p. cent des incendies d'origine criminelle éclatent dans des établissements commerciaux, en particulier des restaurants et des salons de coiffure.

"Mais dans le cas d'établissements commerciaux, un propriétaire peut avoir plusieurs raisons d'incendier ou de faire incendier sa propriété: soit qu'il ne puisse rencontrer les exigences de son bail — on connaît les difficultés que représente une forte concurrence — soit que les affaires aillent si mal que les revenus d'une assurance-incendies améliorent sa situation financière.

Dans le cas des incendies allumés dans les établissements commerciaux, on soupçonne actuellement l'activité d'un réseau d'incendiaires. Ces "professionnels" seraient payés selon l'importance de l'établissement et du feu, bien sûr...

Assureurs dans le coup?

"Je suppose l'existence d'un tel réseau, de dire le lieutenant Fourcaudot, mais nous n'avons pas suffisamment

approfondi la question. Tout simplement parce que nous ne pouvons pas leur mettre la torche entre les mains, ni même les situer sur les lieux. Nos causes sont généralement composées de preuves circonstancielles et il nous en faut beaucoup de ces preuves pour aboutir à un résultat.

"Y aurait-il des assureurs, des courtiers, ou des ajusteurs dans le coup? Je ne nie pas que c'est possible."

Au prix de leur vie

Le lieutenant Fourcaudot rappelle qu'en décembre 1970, deux individus qu'il dit avoir été payés pour incendier un établissement, avaient payé leur "travail" de leur vie.

"Ils avaient mis le feu à un commerce au moyen de cinq gallons de naphthalène. Ils avaient oublié la présence d'un chauffe-eau dans le sous-sol. Le tout avait sauté. L'un des individus avait été projeté assez loin et l'autre avait laissé ses mains dans ses gants..."

"Nous avons remarqué que depuis cette tragédie, les incendies avaient considérablement diminué dans les "pizzerias", ce qui, cependant, n'a pas fait diminuer le nombre des incen-

dies d'origine criminelle", de souligner le lieutenant Fourcaudot.

Immeubles en démolition

Le lieutenant Fourcaudot a aussi abordé le problème des incendies qui éclatent dans des immeubles en démolition.

Interrogé au sujet des feux qui brûlent des bâtisses abandonnées, notamment dans les quartiers de Saint-Henri et de Pointe-Saint-Charles, le responsable de l'escouade des incendies criminels a dit que plusieurs propriétaires sont soupçonnés d'avoir incendié leur immeuble abandonné pour éviter des frais de démolition ou encore pour que le terrain soit par la suite déblayé à peu de frais, en vue d'en faciliter la vente.

Mais, quant à l'existence des réseaux d'incendiaires, qui ont été définis comme presque aussi importants que celui de 1968 (célèbre affaire Darabauer) au congrès annuel de l'Association des chefs de pompiers du Québec, M. Fourcaudot prétend que leurs activités sont plus répandues en province, notamment parce qu'à Montréal, les pompiers interviennent rapidement.

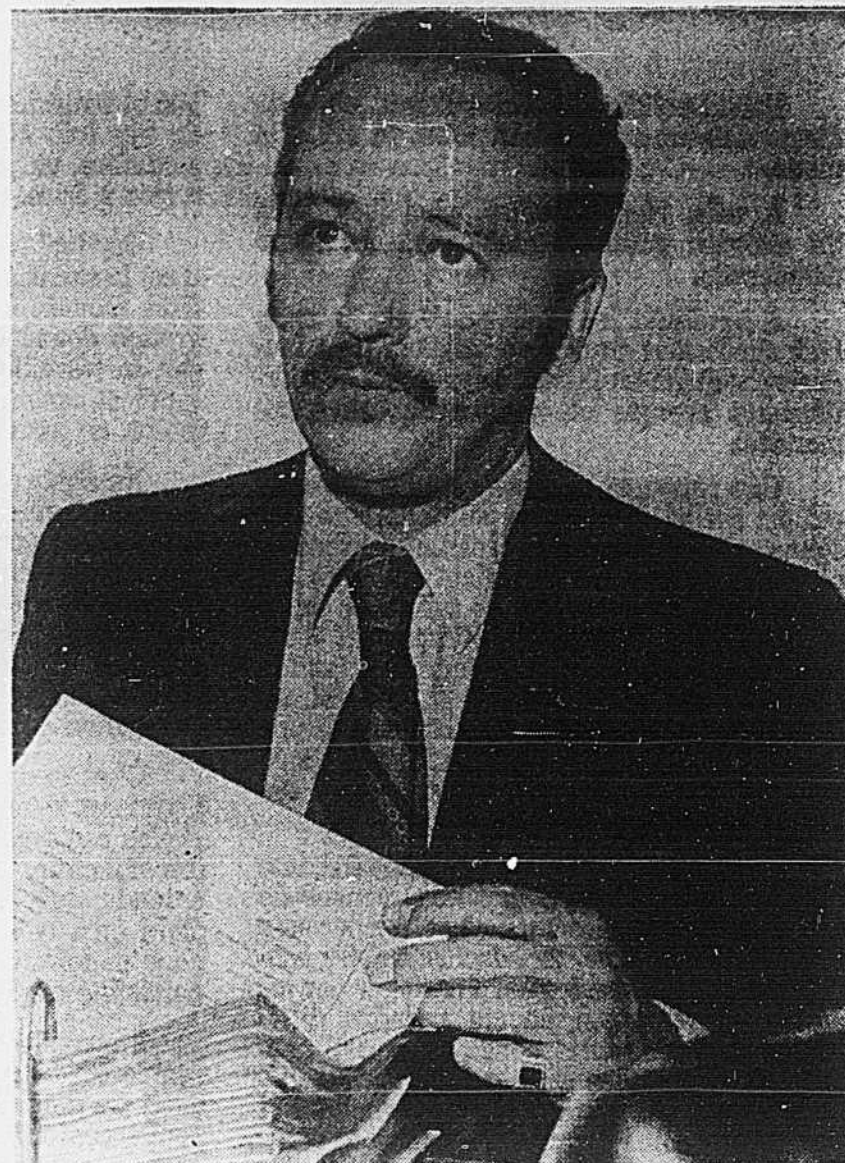


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

"Je ne nie pas l'existence possible de réseaux d'incendiaires. Mais ils ont la vie plus facile à l'extérieur de Montréal", de dire le lieutenant Jean-Louis Fourcaudot.

Toutes les enquêtes criminelles confiées à la Sûreté du Québec

QUEBEC (PC) — Le congrès de l'Union des maires et des municipalités du Québec sera saisi en septembre d'une résolution visant à remettre sous la responsabilité de la Sûreté du Québec toutes les enquêtes criminelles qui ont lieu dans la province.

Le maire de Boucherville, M. Clovis Langlois, qui est également président de l'Union des municipalités, a en effet déclaré, hier soir, à Québec, que plusieurs villes sont assommées par les coûts astronomiques que nécessi-

tent le maintien des services pour combattre le crime.

Telle que formulée, la résolution qui sera présentée au congrès aurait pour effet de garder dans les municipalités un service de police dont les tâches se limiteraient à maintenir l'ordre, à assurer la protection civile et à surveiller la circulation.

Selon le maire Langlois, en remettant les enquêtes criminelles à la SQ, les municipalités éviteraient un dédoublement coûteux des services.

La cour d'Appel confirme l'élection du député Houde

M. Gilles Houde, député de Fabre à l'Assemblée nationale, restera le représentant de cette circonscription à Québec.

La cour d'Appel du Québec vient en effet de confirmer la décision rendue le 21 avril 1971, par trois juges de la cour Provinciale, et refusant d'annuler l'élection de ce député libéral, élection qui avait été contestée par des représentants du Parti québécois.

Au scrutin général du 29 avril 1970, M. Houde avait effectivement été élu par 163 voix de majorité, mais on avait plus tard fait état de certaines irrégularités dans la confection des listes électorales et dans le vote, le jour même de l'élection.

La preuve faite devant la cour avait principalement porté sur le fait que 108 ou 109 votes avaient été enregistrés illégalement par des Néo-Canadiens qui n'avaient pas le droit de participer au scrutin, alors que 220 noms auraient été irrégulièrement biffés de la liste électorale.

Dans leur jugement, les trois magistrats provinciaux avaient souligné qu'une élection ne pouvait être dé-

clarée nulle en raison d'infractions qui ne constituent pas des manœuvres frauduleuses au sens de la loi et qu'il fallait, par ailleurs, pour prononcer cette annulation, que le tribunal en vienne à la conclusion que ces infractions aient pu changer ou notablement affecter le résultat de l'élection.

Or, dans ce cas, la requête n'était pas basée sur des manœuvres frauduleuses mais seulement sur des irrégularités ou des infractions.

La Cour d'Appel souligne à son tour que c'est une très sérieuse question que celle de l'annulation de l'élection d'un candidat et qu'il faut une preuve nettement plus substantielle pour le faire.

L'un des juges fait remarquer de son côté que le jugement rendu initialement par les trois magistrats provinciaux constitue une étude fouillée de divers problèmes fort importants et fort sérieux soumis en première instance, et qu'il est appuyé sur une jurisprudence impressionnante, des études et une jurisprudence qui sont susceptibles de retenir l'attention de tous les juristes.



photo Pierre McCann, LA PRESSE

Festival "Pop" en attendant les Rolling Stones

Le concert du célèbre groupe britannique des Rolling Stones n'a lieu que dans un mois mais, depuis hier matin, des milliers de jeunes se sont installés devant les portes du Forum, rue Sainte-Catherine, pour être assurés de pouvoir acheter un billet. Les guichets devaient ouvrir ce matin, à 9 h. En attendant l'arrivée de Mick Jagger, le chef du groupe, ses fanatiques dorment, mangent, chantent et "fument" sous l'oeil de la police et (qui sait?) ont peut-être l'intention de demeurer sur les lieux pour quelques semaines... La plupart des jeunes ont apporté des sacs de couchage, des couvertures et de la nourriture pour poursuivre efficacement leur siège du Forum. Hier soir ils étaient au moins 4,000 et leur nombre ne cessait d'augmenter.

La Société historique de Laprairie attend 15,000 personnes aux fêtes de la Saint-Jean

par Pierre-Paul GAGNE

Alors qu'il semble de plus en plus assuré qu'aucune activité n'aura lieu cette année à Montréal dans le cadre des fêtes de la Saint-Jean, la Société historique de Laprairie met présentement la dernière main aux préparatifs des festivités qui se dérouleront dans cette municipalité de la rive sud, le 24 juin prochain.

"Nous attendons environ 15,000 personnes", a déclaré hier le président du comité des fêtes de Laprairie, M. Yves Duclos, alors qu'il dévoilait le programme de cette journée qui débutera vers les 10 heures du matin pour se terminer 24 heures plus tard.

Travaillant presque sans budget, mais avec une détermination farouche, les membres de cette société se

rendent bien compte que leurs festivités sont en train de prendre une ampleur beaucoup plus considérable que ce qu'ils auraient pu eux-mêmes souhaiter.

Le programme

Conçu bien avant que les fêtes de Montréal soient annulées, le projet de Laprairie n'en demeure pas moins une initiative ayant surtout pour but de faire connaître l'aspect historique d'une des plus anciennes municipalités du Québec. Mais, à cause des événements survenus dans la métropole, on a finalement décidé d'élargir quelque peu le programme de la journée dont les points saillants seront:

— 10:00: Défilé d'une soixantaine de bateaux sur les eaux du St-Laurent,

partant de St-Lambert en direction de Laprairie;

— 11:00: Spectacle de majorettes, défilé de vieilles voitures et de chevaux;

— Midi à 15 h.: Dîner populaire au son de la musique, visite du Musée, de la Place des artisans et de la Place du marché où seront érigés des kiosques de toutes sortes;

— 15 h à 17 h.: Concert de fanfare;

— 18 h 30: Exposition de photographies anciennes;

— 19 h: Messe à l'église de la Nativité chantée par des Indiens costumés de Caughnawaga;

— 20 h: Spectacle folklorique;

— 21 h 30: Projection de films en plein air;

— 22 h: Spectacles de Pierre Daigneault, Suzanne Valéry et Raymond Lévesque;

— Minuit: Feu de joie sur les rives du St-Laurent;

Entre temps, durant toute la journée et la nuit, plusieurs orchestres diffuseront différents types de musique et la population est invitée à danser jusqu'aux petites heures du matin.

Par ailleurs, au cours de sa conférence, M. Duclos a dit avoir reçu l'appui du Comité national des fêtes

de la Saint-Jean et a tenu à remercier chaleureusement le maire de Laprairie, M. Jean-Marie Lamoureux, pour toute la collaboration qu'il a apportée dans l'élaboration de ces festivités.

Finalement rejoint hier soir à son domicile de Joliette, l'organisateur général des fêtes de la Saint-Jean, M. René Charette, a déclaré que tout est désormais consommé et qu'il n'y aura définitivement aucune festivité à Montréal cette année. Il a appuyé ses dires sur le fait que la Ville de Montréal n'ait même pas daigné répondre à la dernière conférence de presse du Comité des fêtes, où on avait accusé les autorités de l'hôtel de ville de mauvaise foi, vu qu'elle prétendait avoir d'autres priorités que l'organisation matérielle de la soirée dans le Vieux-Montréal.

Réunion Lundi

Il a ajouté qu'une dernière réunion du Comité des fêtes aura lieu lundi prochain pour effectuer le bilan des derniers événements et pour prendre des dispositions quant aux engagements qui avaient déjà été pris vis-à-vis un certain nombre d'artistes et d'organismes.

Deux accidents: deux morts

Le début du week-end a été marqué par deux morts accidentelles.

Un homme de 40 ans a perdu la vie, vers 15 h. hier, à Précieux-Sang, dans le comté de Nicolet, lorsque la benne du camion qu'il réparait est tombée sur lui. La victime est M. Raymond Tourigny, de Précieux-Sang.

Par ailleurs, un enfant de cinq ans a été mortellement blessé par une automobile, vers 16 h. 50, hier, à Saint-Pamphile, dans le comté de l'Islet. La victime est Francis, fils de M. Claude Thiboutot, rue Guimond est, à Saint-Pamphile.

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, L.T.E.E., 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone: 874-7272. Seul la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de l'Inter-Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Couverture de la dernière classe" — Enregistrement numéro 1400. Port de retour garanti.

COMPTABILITÉ

Grandes annonces 874-6892
 Petites annonces 874-6900

INFORMATION GÉNÉRALE

..... 874-7272

PETITES ANNONCES

Commandes 874-7111
 du lundi au vendredi, 9 h. à 5 h. p.m.
 le samedi, 9 h. à midi
 Pour changer ou annuler 874-7205
 du lundi au vendredi, 9 h. à 5 h. p.m.
 le samedi, 9 h. à 11 h. 30 a.m.

PROMOTION

..... 874-7100

VENTES DU JOURNAL

Livraison à domicile 874-6911
 du lundi au vendredi, 8 h. à 5 h. p.m.
 le samedi, 8 h. à 5 h. p.m.

PUBLICITÉ

Grandes annonces, Télé-Presse, cahiers spéciaux, Vacances/Voyages 874-7306
 Carrières et professions, Nominations 874-7320

RÉDACTION

Le jour du lundi au vendredi 874-7061
 Pupitre 874-7030
 Éditorial 874-7018
 Sports 874-7029
 Spect. Télé-Presse 874-7015
 Finance 874-7014
 Arts et lettres 874-7023
 Vie féminine 874-7061
 Nuit en tout temps

RESSOURCES HUMAINES

..... 874-7383

...après

clac

LIMOCOLOR
 qualité supérieure - prix égal

Développement
 avec produits Kodak.
 Service efficace - rapide.
 Satisfaction garantie.

Recherchez cet emblème

LIMOCOLOR
 pour l'après-Clac

Plus de 1200 agents — beaucoup plus près de vous.

la presse

Les syndicats et la politique

Il faut politiser les travailleurs. Les syndicats doivent se politiser. C'est le cri à la mode.

A cela, rien à redire, plus il y aura de citoyens politisés, meilleure sera notre démocratie.

A condition, toutefois, que l'on s'entende bien sur le sens du mot politisation. Il ne faudrait pas qu'on en fasse un synonyme de partisanerie aveugle ou de partisanerie commandée.

Une personne politisée est une personne qui est éveillée à la chose politique; une personne qui s'applique à se tenir au courant de ce qui se passe au Parlement ou dans les partis; une personne qui se forme un jugement sur les formations politiques et leurs programmes en fonction de leur contribution au mieux-être de la société, en général, ou d'un groupe d'individus, en particulier; une personne qui évalue les lois ou les projets de loi en fonction de leurs répercussions sur l'ensemble de la population, etc.

Un citoyen sera également politisé si, une fois qu'il a fait l'effort dont nous venons de parler pour se renseigner et se former une opinion, il s'emploie, au surplus, à faire connaître ses idées et à les faire partager par les autres. Cette action pourra prendre différentes formes: appartenances à un parti politique pour l'influencer de l'intérieur; adhésion à une association professionnelle qui pourra agir comme groupe de pression; participation à des manifestations pour faire valoir certaines revendications; présentation de mémoires aux autorités, etc.

Les centrales syndicales peuvent jouer, à cet égard, un rôle de premier plan. Par leurs services d'information ou d'animation sociale, elles sont en mesure d'éclairer leurs membres et de leur faire prendre conscience des critères qui doivent les guider quand il s'agit de juger les événements et les hommes politiques.

Ce rôle, elles l'ont d'ailleurs joué jusqu'ici dans la mesure de leurs disponibilités en ressources humaines et financières. Personne ne peut s'opposer à ce qu'elles continuent dans le même sens, voire à ce qu'elles intensifient leur action dans cette direction.

Mais, attention, si une centrale syndicale peut informer et éduquer ses membres de façon à en faire de meilleurs électeurs, elle n'a pas le droit d'embrigader ces derniers au service d'un parti politique particulier. L'option politique doit demeurer le choix de l'individu.

Les choses peuvent se passer autrement dans d'autres pays. Mais nous vivons au Qué-

bec et nous devons tenir compte du contexte de nos lois. Ces dernières seront peut-être modifiées, un jour, mais, en attendant, il n'y a rien à faire.

Or, quel est ce contexte? En deux mots, il est le suivant: au Québec, un syndicat jouit d'un monopole de représentation pour un groupe donné de salariés et, dans bien des cas, le travailleur est obligé d'adhérer à ce syndicat comme condition d'embauche ou, du moins, de maintien dans son emploi.

En d'autres termes, la règle générale ici c'est que l'individu, comme tel, n'a pas le choix du syndicat qui défendra ses intérêts. Et, la plupart du temps, il n'a pas la liberté de demeurer en dehors de tel syndicat particulier, même si ce dernier défend des thèses ou une idéologie qui lui répugnent au suprême degré. Le syndicat n'a rien d'une association volontaire.

C'est ce dernier point qu'il faut particulièrement retenir. Si un travailleur pouvait choisir son syndicat, ce dernier pourrait prendre n'importe quelle option politique, étant entendu que le membre dissident n'aurait alors qu'à adhérer à une autre association pour manifester son mécontentement. Cette possibilité n'existe pas chez nous.

Le monopole de représentation syndicale comporte de grands avantages. Il implique aussi des limitations au plan de l'action. On ne peut accepter les uns et rejeter les autres.

En somme, l'action politique partisane de la part d'un syndicat, dans notre contexte, ne respecte pas la liberté du citoyen. On ne peut jamais oublier, en effet, que l'ouvrier est avant tout un citoyen.

Le Barreau, le Notariat, la Corporation des ingénieurs peuvent très bien agir comme groupes de pression pour défendre les intérêts de leurs membres. On les verrait mal s'inféoder à un parti. Ils ne le font pas, non plus. Pourquoi? Tout simplement parce que ces associations bénéficient également d'un monopole de représentation.

L'ouvrier, pour la même raison, doit demeurer libre d'accorder son vote ou sa contribution financière au parti de son choix. (On devrait dire la même chose des actionnaires d'une société anonyme). Ce ne sont pas des choses qui se décident par vote majoritaire au sein d'un syndicat ou d'une centrale syndicale. La F.T.Q. a déjà voulu défier ces règles du bon sens. Les résultats ont été simplement désastreux.

Vincent PRINCE



"Mouman"

Le port: grève qui a trop duré

La grève dans les ports du Saint-Laurent a quelque chose d'exaspérant. Elle dure depuis maintenant cinq semaines et elle coûte à Montréal un million de dollars par jour. Une pareille perte affecte l'économie de la province, et le Premier ministre Bourassa ne cache plus son impatience. De son côté, l'opposition fédérale fait pression pour que le gouvernement intervienne, mais le ministre du Travail, M. Martin O'Connell, refuse de "jouer les pompiers" dans cette affaire. Enfin, de nombreux groupes de pression, notamment la Chambre de commerce et le Conseil du patronat du Québec, prient instamment le fédéral d'agir.

La situation ne cesse de s'envenimer. Des milliers d'employés dans les transports, tant à Montréal qu'ailleurs dans la province, se trouvent directement affectés par cette affaire. De plus, on prévoit que la production des céréales canadiennes destinée, cette année, à l'exportation, est de l'ordre de 800 millions de boisseaux. Les ports de la côte du Pacifique ne peuvent acheminer que 35 pour cent de cette production, alors que ceux du Saint-Laurent en acheminent 60 pour cent. L'exé-

cution des contrats d'exportation se trouve compromise.

Un confrère anglophone (voir en bas de page) s'alarme de la situation créée au Québec du fait de la grève et va jusqu'à dire que "personne n'est gagnant quand le Québec agonise". Admettons qu'il exagère un peu. Le Québec n'agonise pas encore, mais on ne saurait nier que l'instabilité qu'il a connue du fait des grèves et du terrorisme ces dernières années a contribué à faire baisser le produit national brut, de même qu'à diminuer les revenus fiscaux nécessaires au maintien des services gouvernementaux.

Comment sortir de l'impasse? Les grévistes contestent une convention qu'ils ont signée; ils poursuivent une grève illégale; ils ont défié les injonctions prises contre eux et ils refusent d'avoir recours aux mécanismes d'arbitrage prévus dans leur convention.

De son côté, le ministre fédéral du Travail vient de refuser, pour la cinquième fois, d'intervenir dans le conflit. Il estime que les débardeurs et les armateurs doivent assumer leurs responsabilités envers Montréal et le reste du Canada et doivent, par conséquent, recourir à la procédure qu'ils ont décidé d'in-

scrire d'un commun accord dans leur contrat de travail. Il reconnaît, cependant, que la santé économique de Montréal et du Québec se trouve "gravement menacée par le refus d'une partie ou des deux de poser le geste qui s'impose de toute évidence".

Le ministre avoue que s'il refuse de jouer un rôle de médiateur c'est que ce rôle exige beaucoup de doigté et d'audace de la part d'un homme politique. Faut-il comprendre que M. O'Connell se sent incapable d'assumer un tel rôle? Son attitude se défend peut-être théoriquement, mais elle laisse entièrement l'impasse qu'il est désormais seul à pouvoir briser.

Compte tenu du fait que les parties se trouvent enlisées dans leurs positions, compte tenu surtout que Montréal a perdu \$25 millions jusqu'ici et que des milliers de travailleurs dépendant des activités du port se trouvent affectés par la grève, le ministre n'a plus à tergiverser. Il doit imposer d'autorité l'arbitrage prévu à la convention, tout semblant indiquer d'ailleurs que ce geste est désormais attendu des parties en présence.

Jean PELLERIN

Opinion libre

Les chrétiens et la tragédie du Burundi

- Michel Kayoya, prêtre, écrivain, travailleur, assassiné
- Les élites hutues massacrées
- 100.000 morts et 500.000 personnes déplacées depuis le 1er mai
- Un "rideau de lances" tombe sur la presse internationale

Les journaux canadiens et européens relatent ces derniers temps les événements tragiques qui se produisent depuis le 29 avril au Burundi en Afrique Centrale. Un véritable génocide est perpétré contre les Hutus par les Tutsis minoritaires maîtres de l'armée et du gouvernement. Des phénomènes semblables ne sont pas nouveaux dans l'histoire du Tiers-Monde, on se rappellera les conflits au Biafra, au Zaïre, au Bangladesh, au Soudan, au Rwanda. Dans ces cas, surtout ceux du Bangladesh et du Biafra, la réaction de la presse internationale a permis grâce à une information abondante, l'organisation de secours d'urgence. La situation du Burundi sur ce plan est plus confuse. Le gouvernement de Bujumbura refuse l'entrée à la presse internationale, les correspondants sur place voient leur texte censuré, c'est derrière un véritable "rideau de lances" que le génocide a lieu.

Une Eglise bien organisée:

Fortement majoritaire au Burundi, l'Eglise catholique compte plus de 1.800.000 fidèles des deux grandes ethnies. Divisée en 5 diocèses dont quatre sont dirigés par des

évêques africains, le clergé local de plus de 130 prêtres séculiers burundis tient une place prépondérante dans l'effort de développement national. L'Eglise missionnaire aussi joue un rôle essentiel au niveau des services sociaux, dans le domaine hospitalier et dans celui de l'éducation. Les ministères, les hauts fonctionnaires et le Président lui-même sont ou bien catholiques pratiquants ou bien reconnaissent l'importance de la présence catholique dans le pays. Enfin, les grands organismes catholiques de coopération tel Misereor (Allemagne) Développement et Paix (Canada) Caritas-Belgique et Caritas-Internationalis (Vatican) sont représentés par Caritas-Burundi qui analyse les projets, dispense les fonds et coordonne leur présence. Ces organismes possèdent des réseaux de communications qui normalement devraient servir en cas d'urgence.

L'Eglise peut percer le silence officiel:

Ainsi par sa présence active dans ce pays depuis de longues années, l'Eglise catholique semble être la seule structure officielle susceptible de forcer un changement d'attitude de la part du Gouvernement et de percer le silence. Ceci se fera par une négociation au niveau gouvernemental ou autre, sous la menace d'un retrait massif de l'aide catholique. Les chrétiens du Burundi et ceux de Belgique, de France et du Canada sont en droit de croire que l'Eglise fera sa part avec courage et ne limitera pas son action à un flot d'appels au calme, à la fraternité et à l'amour. La justice se traduit dans la réalité, et dans le cas du Burundi la justice n'exige-t-elle pas une prise de position ferme.

La contribution des chrétiens ne doit-elle servir qu'à construire l'Eglise? Veront-ils la hiérarchie abandonner la lutte quand viennent des coups durs comme celui auquel nous assistons? Cette Eglise catholique qui se dit être celle et des laïcs et de la hiérarchie favori-

ce que pense LE LECTEUR

"Ma voix est petite..."

Ma voix est petite et ne porte pas loin. N'ayant que seize ans, mon seul recours afin de me faire comprendre, est d'écrire. Voici donc que je m'adresse au peuple.

Il a été permis à l'homme de penser, il lui a aussi été permis de distinguer le bien du mal et par le fait même éviter le mal. S'il pense, c'est donc qu'il doit savoir agir en temps et lieu. Or, pris dans un cercle vi-

se-elle aux institutions laïques et "profanes" un engagement concret pour protéger une Eglise locale menacée? N'y a-t-il pas là l'occasion d'un engagement concret de tous les membres de l'Eglise à travers sa structure officielle?

La mort de l'abbé Michel Kayoya et d'une vingtaine de prêtres africains de même que le massacre de l'ensemble de l'élite hutue catholique ne commande-t-elle pas des actions concrètes?

Une Eglise agissante:

Plusieurs organismes canadiens et européens cherchent un moyen d'agir, les responsables de l'Eglise ont le devoir de collaborer et ne devraient-ils pas demander aux organismes catholiques de tenter d'obtenir l'information nécessaire à un secours d'urgence et de rendre disponible cette information?

Les évêques au nom de tous les chrétiens du Canada devraient offrir officiellement leur appui à la Conférence catholique des évêques du Burundi et à celles des pays limitrophes où des réfugiés sont susceptibles de se grouper, ceci en plus de mener une campagne d'information qui permettra l'élaboration de plan d'action de la part de l'ensemble des organismes se consacrant aux secours d'urgence.

La solidarité des chrétiens serait-elle un mythe? Par leur adhésion à l'Evangile du Christ les Burundis sont devenus nos frères, nous les avons accueillis comme tels, allons-nous voir nos Eglises d'Occident les abandonner?

Jacques JOBIN, directeur Information missionnaire canadienne

cieux, il se voit parfois les mains liées. N'ayant souvent pas les outils nécessaires pour combattre et se défendre (soit argent, etc...), une majorité de gens se fera mener par une minorité qui, dans son confort, sucera jusqu'à la dernière goutte de sang de ces derniers, tout en leur promettant quelque paradis. (GRANDE IRONIE QUE TOUT CELA!)

En effet je parle de ceux qui, à la tête des unions, afin de faire voir aux travailleurs qu'ils s'occupent de leur sort (oui, tirant de leur sueur chaque cent, arrivant ainsi à la fin d'une année à un salaire bien au-dessus de la moyenne) leur enlèvent la tête d'idées telles: LA GREVE, A BAS LE SYSTÈME!

Qu'importe si la grève met en danger les vies de centaines, allant jusqu'à empêcher la Croix-Rouge d'apporter du sang (ce qui à mon avis est un acte criminel). Ah, à bas le système! Mais y a-t-il d'autres choses qui remplaceraient ce système, quelque chose de constructif, meilleur qu'actuellement? Non, mais qu'importe, c'est un moyen comme un autre d'ébranler le peuple et lui faire voir comment NOUS, DE L'UNION, NOUS OCCUPONS DE SA CONDICTION. GRANDE IRONIE QUE TOUT CELA JE LE REPETE! Alors comment se fait-il qu'aujourd'hui un ouvrier ne voulant pas faire la grève s'y voit obligé, car sur le chantier, s'il n'arrête pas immédiatement son travail, ainsi que l'ordonne un inspecteur de l'union, ce dernier fait tout saccager. Incroyable n'est-ce pas, l'union dit travailler pour le travailleur. Or, si celui-ci désire continuer son travail pour gagner sa vie, on détruit tout. Et comment paie-t-on les dommages causés, avec les taxes de ces mêmes travailleurs?

Sur ce j'arrête là en vous demandant de bien vouloir y réfléchir. Ce sont souvent les plus forts en paroles qui, lorsque arrive le temps de combattre et d'agir, disparaissent aussitôt.

Mais il y a aussi l'autre côté de la médaille. Cette fois j'attaque plus particulièrement les soi-disant instituteurs et professeurs (bien qu'ils ne soient pas les seuls à faire partie de cette catégorie de gens — je parle ici de certains "cois bleus").

Ceux qui formeront la société de demain sont les jeunes, et quel bel exemple leur ont donné les ensei-

gnants lors de cette dernière grève. Bien sûr, les étudiants sont heureux: pas d'école, mais ils enregistrent. Les professeurs demandent en classe, de la part des élèves, du respect et de l'attention, que tout cela me fait rire, pourquoi donc ne commencent-ils pas par inspirer quelque respect. Combien d'années scolaires auront été gâchées et en moyenne un élève sur cent aura perdu son avenir.

Le premier souci d'un enseignant doit être l'élève, et s'il n'est pas en posture de prendre cette responsabilité, sa place n'est pas devant une classe.

Dans un système démocratique, l'union doit exister et en principe est bonne. Mais tout abus de chose mène au désastre. Les lois doivent être respectées. Si elles ne conviennent plus à la société d'aujourd'hui, il faut les changer, mais d'une façon démocratique et non pas par l'anarchie, où une poignée d'hommes ne pense qu'à son pouvoir.

Carole HOFMAN Fabreville

Contre le mot "colonisé"

Le mot "colonisé", largement utilisé par les séparatistes, par les historiens groulxistes, les éditorialistes, est un mot qui n'a pas sa raison d'être au Canada et qui n'aurait jamais dû être employé par qui que ce soit.

L'un de vos correspondants, M. Gérard Langlois, l'a utilisé dans sa lettre intitulée: "La décennie du Québec". Ce correspondant est victime d'une fausse idée à l'effet que le Canada aurait été et serait encore une "colonie".

M. Langlois a dit ceci: "Les Québécois se cramponnent à des valeurs du passé qui ont fait d'eux des colonisés pendant quatre siècles."

Cette affirmation de M. Langlois est une imposture et absolument contraire à la vérité. Le Canada, comprenant la province de Québec, n'a jamais été ni colonie, ni colonisé, parce qu'il a toujours eu son Etat et son Gouvernement, sans interruption, depuis sa fondation par Samuel de Champlain, pre-

mier gouverneur, en 1608, jusqu'à aujourd'hui, avec Roland Michener, le 58e successeur de Champlain.

Par son action de gouvernement, Champlain a institué au Canada la citoyenneté et l'identité canadiennes, lesquelles se trouvent établies à demeure par lui.

Or, un pays qui possède un gouvernement ne reçoit pas chez lui des colonisateurs, mais bien des immigrants. Ceux qui parlaient de l'Europe ou des Etats-Unis pour venir habiter le Canada, étaient tout simplement des immigrants et non pas autre chose. Ils se qualifient d'immigrants encore aujourd'hui. Il en est de même pour tous les autres pays.

En conséquence, le mot "colonisé" a été employé à tort et il est nécessaire de l'abandonner complètement. D'ailleurs, il n'est jamais utilisé par ceux qui se prévalent de la pensée rationnelle.

Les éditorialistes, les historiens, les textistes de tous genres, particulièrement les séparatistes, doivent renoncer à se servir de ce mot, lequel n'a aucune signification canadienne.

Un pouvoir politique, comme le Canada, possédant son Etat, son Gouvernement et ses institutions, depuis sa fondation en 1608, n'a jamais été une colonie, répétons-le, et n'a jamais accueilli d'autres étrangers que des immigrants.

Georges BOULANGER
St-Augustin, Co. Portneuf

la presse

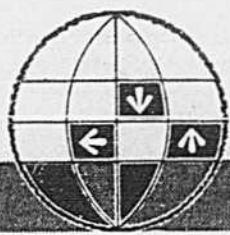
LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, 117E, 7, rue St-Jacques, Montréal. Seule La Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous les droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. Courrier de la deuxième classe. Entièrement numéroté 1400. Part de retour garanti.

TELEPHONISTE (pour tous les services) ... 874-7272
REDACTION ... 874-7061
PUBLICITÉ ... 874-7306
ANNONCES CLASSEES ... 874-7111
LIVRAISON A DOMICILE ... 874-6911

Le moine

- Un moine, comme il s'en voit
- Plus dans le vent
- Que girouette au toit,
- Prêchait à tous venants:
- "Mes frères, aimons-nous!
- "Car Dieu veut que l'on aime
- "Et ne veut rien de plus!"
- "Qu'en sais-tu?"
- Reprit un vieux
- "Retourne donc chez toi
- "Pour l'écouter un peu!"

Edmond ROBILLARD
Angleterre



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Les chefs d'Etat africains se serrent maintenant les coudes

Wilfrid
MARTIN
chroniqueur
à l'information
étrangère



Le "sommet" africain de Rabat, du 12 au 15 juin, a marqué, semble-t-il, une étape importante dans la courte histoire de l'"Organisation de l'Unité africaine". Sous l'égide de son nouveau président, Hassan II, roi du Maroc, cette assemblée assez extraordinaire a pris des résolutions, des positions fermes.

Assemblée assez extraordinaire en ce qu'elle a réuni l'Afrique blanche du nord et l'Afrique noire, des musulmans, des animistes et des chrétiens, des "ex-colonisés" de Londres et de Paris.

Après avoir été la chasse-gardée de la France et de la Grande-Bretagne, principalement, le continent, en gran-

de partie libéré, a subi, successivement ou simultanément, la cour acharnée, intéressée, des Américains aux poches bourrées de dollars, des Russes, propagandistes d'une idéologie à la fois anti-colonialiste et néo-imperialiste. Puis celle des Chinois authentiques, ceux de Mao, qui pour l'instant filent le parfait amour avec beaucoup de pays africains.

Pour supplanter ses concurrents la Chine a délégué quelque 18,000 à 20,000 ingénieurs, diplomates et ouvriers très spécialisés; de surcroît elle prête de l'argent sans intérêt, ou à très faible taux sans poser de conditions d'ordre politique.

Jim Hoaland, du "Washington Post", constate: "La nouvelle poussée de la Chine en Afrique, poussée qui s'intensifie depuis son admission aux Nations unies, semble bien donner raison à ceux qui prédisaient que le pays de Mao Tsé-toung entend jouer un premier rôle dans le tiers-monde."

L'avantage d'être "jaunes"

A cette partie de poker les Chinois

disposent de cartes maîtresses: outre les facilités de paiement qu'ils peuvent accorder à leurs débiteurs, ils ont l'avantage d'être "jaunes" dans un monde qui a appris à détester les "blancs" en général, de faire figure de non-colonialistes.

D'autre part, ils ne tentent pas de "chinoisier" les Africains, contrairement aux autres peuples qui ont eu, qui ont encore, affaire à ces "primitifs". Ce qui permet, par exemple, au Zaïre le "recours à l'authenticité", pour employer une expression de "Jeune Afrique". Dans ce pays, autrefois Congo belge, les grands patrons d'Europe dénommaient leurs "subalternes" à leur fantaisie, v.g. M. Pantaloon, M. Vêlo, M. Machin-Chose... (cf "Jeune Afrique"). Notons en passant que le terme Zaïre n'a rien d'africain et que l'interdiction des mini-jupes et vêtements encore plus légers dans certains pays du continent, sous prétexte de "décence", relève plus du puritanisme des missionnaires que des moeurs locales et ancestrales.

Toujours est-il que le président du Zaïre, jusqu'ici prénommé Joseph, s'appelle maintenant Mobutu Sese

Seko Kuku Ngbendu. Un peu disgracieux en français, non?

Pour la libération

Mardi, au "sommet" de Rabat, les pays membres de l'Organisation se sont engagés à doubler leur aide financière aux mouvements de libération combattant les régimes colonialistes sur le continent.

Les chefs d'Etat, 22, sans compter les représentants moins élevés, ont décidé d'augmenter de 50% les versements de chaque pays membre de l'AOUA.

Le roi du Maroc a annoncé qu'il offrirait personnellement, au fonds de libération, un million de dollars.

D'autres chefs d'Etat ont promis des versements particuliers. On croit que, somme toute, des capitaux de l'ordre de cinq millions de dollars soutiendront les mouvements africains de libérations.

Dar-es-Salam, en Tanzanie, reste le centre des libérateurs.

En ce qui concerne la récente réconciliation à Brazzaville des mouvements rivaux de la libération de ce pays, réconciliation placée sous l'égide des présidents N'Gouabi, du Congo et Mobutu, du Zaïre, on note de source sérieuse que la prochaine étape consiste à fonder les deux mouvements concernés, soit le Front national pour la libération de l'Angola et le Mouvement populaire pour la libération de l'Angola.

Condamnations

Les principaux sujets discutés à Rabat ont été les suivants:

1) Rhodésie. La résolution adoptée condamne la Grande-Bretagne pour n'avoir pas pris les mesures nécessaires en vue de mettre fin au "régime illégal".

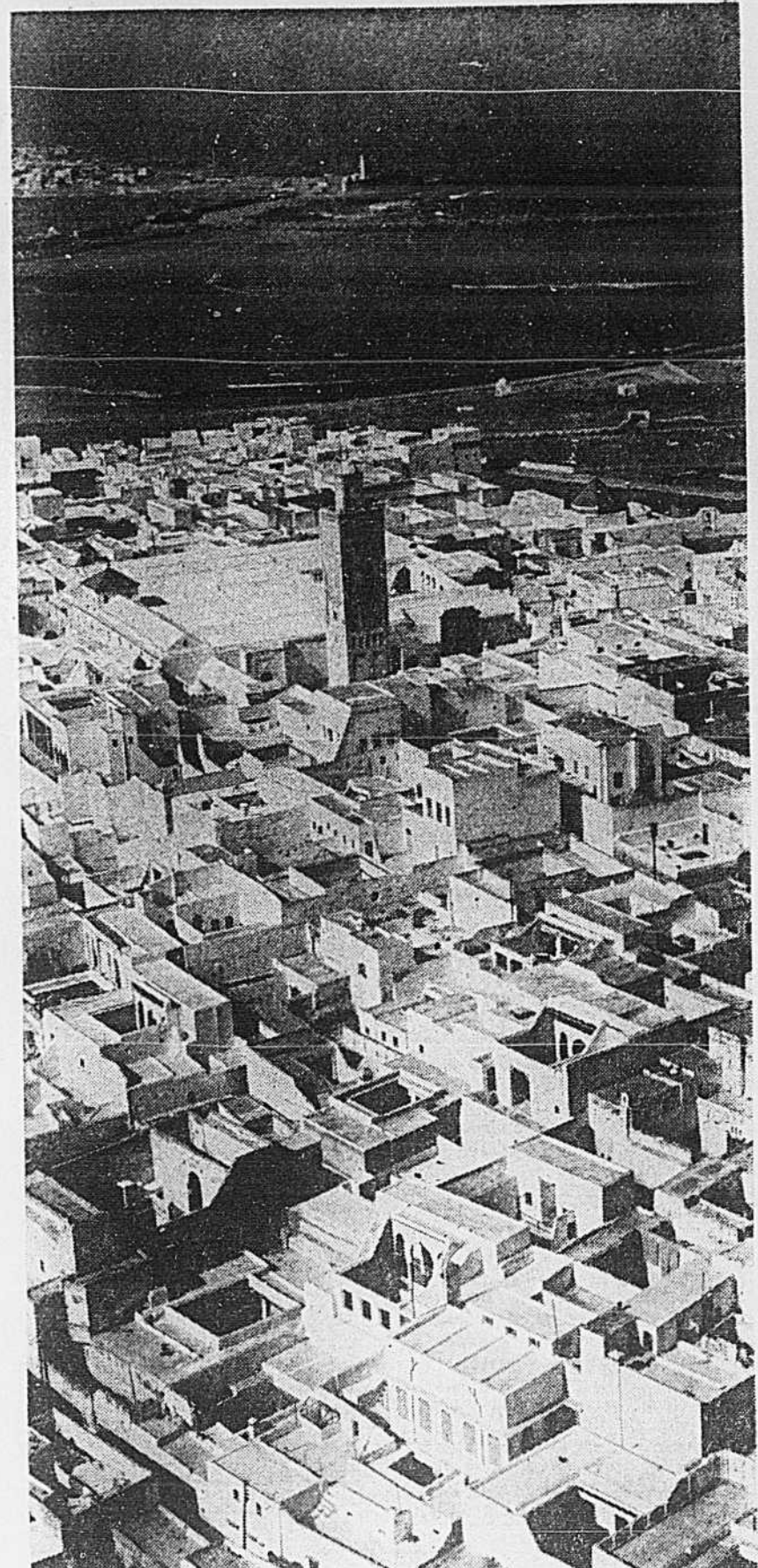
2) Territoires portugais. On condamne le Portugal et invite tous les pays libres de l'O.U.A. à rompre leurs relations avec Lisbonne.

Les auteurs du mémoire invitent instamment les pays membres de l'O.T.A.N. à refuser toute aide au Portugal.

3) Condamnation de tous les gouvernements, en particulier ceux du Royaume-Uni, de la France et des Etats-Unis, membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, qui continuent, néanmoins, à fournir au "régime minoritaire et raciste" de Prétoria une aide qui vient en contradiction avec les résolutions des Nations unies.

4) Apartheid. Condamnation "énergique", en vertu des principes de l'ONU.

5) Le Comité de libération condamne "vigoureusement l'agression portugaise" contre le Congo, la Guinée, le Sénégal, la Tanzanie et la Zambie. Il demande qu'une assistance concrète soit accordée à ces Etats pour renforcer leurs moyens de défense et, d'une façon générale, pour recevoir l'aide des alliés...



Rabat, capitale du Maroc, est un chef-d'œuvre d'urbanisme. La ville est largement l'oeuvre de Lyauté, le libérateur du Maroc. Elle est le siège de la résidence habituelle du roi.

Les réfugiés

A Rabat on a aussi invité les porteparole des pays membres à contribuer aux organismes qui s'occupent des réfugiés.

C'est, indubitablement, un problème qui doit intéresser le monde entier.

Un problème qui, hélas! apparaît insoluble. En Israël même Avenery et ses partisans libéraux semblent dispo-

sés à rendre aux Arabes les territoires conquis lors de la fameuse guerre des Six jours, mais Mme Meir, Premier ministre inflexible, refuse tout accommodement.

Pour revenir au "sommet" de Rabat disons que tout s'est passé, selon les observateurs étrangers, comme si les ministres et chefs d'Etat, conscients de leur hautes responsabilités, aient voulu se montrer à la hauteur.



L'architecture africaine se cherche encore. Les colonisateurs européens lui ont fourni quelques modèles dont elle s'inspire peut-être. Entre temps, le Zaïre utilise les conciergeries laissées là par les Belges.

REVUE ET RÉSUMÉE LA SEMAINE

par
Paul
Pouliot

À TRAVERS LE MONDE les gens qui ont à utiliser l'avion pour les voyages d'affaires ou de tourisme sont de plus en plus inquiets. Outre la menace constante de piraterie aérienne ou autres formes d'attentats, le public voyageur montre une inquiétude croissante. Ce climat de crainte est partagé également par plusieurs gouvernements. De leur côté, les pilotes de ligne, conscients des risques qui s'ajoutent à ceux qui prévalent normalement dans leur métier et surtout de leurs responsabilités vis-à-vis le public, veulent une action énergique et rapide de la part de l'ONU.

Si les désastres aériens, la guerre du Vietnam, le sommet africain de l'OUA, un violent séisme en Italie et une grave inondation aux Etats-Unis ont occupé la manchette des journaux de par le monde, au Québec, c'est surtout le secteur des relations de travail qui a capté et retenu l'attention soit par la gravité des événements ou encore en raison de la grande diversité des faits qui se sont produits.

Désastres aériens

Mardi dernier, un DC-8 de la Japan Airlines s'écrasait à proximité du petit village de Jaipur, à 12 milles de la Nouvelle Delhi où il devait normalement atterrir. Cet accident a fait 36 morts, dont trois Canadiens. Le lendemain, c'était au tour d'un Airbus de la compagnie Cathay Pacific, qui se dirigeait, à

très haute altitude, de Singapour vers Bangkok, de faire explosion en plein vol et de s'écraser dans la région des hauts plateaux du Sud Vietnam. Cette tragédie devait entraîner la mort de 82 passagers et membres de l'équipage.

On se perd encore en conjectures sur les causes possibles de ces horribles drames. Une enquête policière est en cours dans les deux cas. Pour ce qui est de l'appareil japonais, on soupçonne un attentat des groupes extrémistes nippons, suite à l'attitude du gouvernement japonais dans l'affaire de la tuerie perpétrée à l'aéroport israélien de Lod.

Grève des pilotes

Après avoir rencontré le secrétaire général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, vendredi dernier, dans une ultime tentative pour éviter la grève mondiale de 24 heures, la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne, devant l'insuccès de sa démarche, a décidé d'ordonner un arrêt de travail mondial lundi prochain, le 19 juin.

Comme le disait le président de l'IFALPA, M. Ola Forsberg, puisque les 50,000 pilotes de ligne n'ont pas pu obtenir l'assurance que l'organisation des Nations unies entreprendrait des mesures efficaces pour combattre les détournements d'avion et tout autre acte de violence commis contre l'aviation civile, ils ne leur reste plus qu'à débayer durant 24 heures.

Destruction systématique

L'aviation américaine poursuit inexorablement son offensive aérienne

ne contre le Nord-Vietnam. Tandis que les chasseurs-bombardiers s'attaquent notamment aux voies de communication, aux centres de production stratégique, entre autres objectifs, les bombardiers B-52 tentaient d'enrayer la poussée des forces communistes au Sud-Vietnam.

Pendant ce temps, au sol, de nombreuses escarmouches ont été signalées près de l'ancienne capitale impériale de Hué. La bataille fait toujours rage dans la région des Hauts-Plateaux, surtout à Kontum, dont les Nord-Vietnamiens tentent de s'emparer depuis un mois.

Manoeuvres diplomatiques

Alors que le président Podgorny de l'Union soviétique se rend à Hanoi, en passant par Calcutta, pour discuter, semble-t-il, de la possibilité de la reprise des négociations à la conférence de Paris, l'arrivée de M. Henry Kissinger est signalée à Pékin. Il ne fait de doute pour personne, surtout à Washington, que ce voyage du conseiller du président Nixon, a pour but principal de convaincre Chou En-lai d'user de ses bons offices pour amener le gouvernement de Hanoi à reprendre les négociations en vue d'une solution négociée du conflit vietnamien.

Ces deux importantes démarches marqueraient peut-être le début d'une ère nouvelle en Asie du Sud est, qui sait...

Le "sommet" de Rabat

Les observateurs politiques sont d'accord pour souligner que le neuvième "sommet" africain, à Rabat, a été marqué par une tendance très claire à la conciliation. Outre l'élection d'un modéré, M. Nxo Ekhan Gaki, ministre du Travail du Cameroun, reconnu comme un modéré, au poste de secrétaire de l'Organisation de l'Unité africaine, les délégués ont démontré un souci de modération à propos des autres grandes décisions de la conférence. On s'interroge, toutefois, dans les milieux diplomatiques, s'il ne s'agit

pas là, sous une fausse apparence d'accommodement à l'égard de la communauté internationale, du début d'une politique plus ferme en matière de racisme et de colonialisme.

Les cols bleus de Montréal

La grève des 8,000 cols bleus à l'emploi de la ville de Montréal a pris fin mercredi matin dernier. Ce débrayage, qui a occasionné une multitude d'inconvénients aux Montréalais, a duré un mois. Les principaux "gains" énumérés par le président de la section 301 du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Roger Lampron, portent sur la sécurité d'emploi. C'était d'ailleurs le principal point en litige. Dès la fin du conflit les cols bleus se sont mis au travail et... lentement la métropole du Canada redevient une ville propre avec, en particulier, la disparition des amas d'ordures accumulés en bordure de plusieurs rues et dans les parcs.

La catastrophe de Rapid City

Le nombre des victimes de la catastrophe de Rapid City pourrait atteindre les 250. Les équipes de secouristes continuent de fouiller les sous-sol des maisons emportées par les inondations du 9 juin. On poursuit les recherches également au pied du mont Rushmore où plusieurs touristes s'étaient installés.

Les dégâts matériels causés par les inondations sont évalués à près de \$100 millions. Il faudra plusieurs mois avant que la ville cruellement éprouvée se rétablisse un tant soit peu de cette terrible tragédie.

Moins de chômeurs

Parmi les bonnes nouvelles de la semaine, il convient de rappeler que le nombre des chômeurs au Québec a diminué de 10,000 en mai.

En effet, selon Statistique Canada, le total des sans emploi, qui atteignait 216,000 en avril, a diminué à 206,000 le mois dernier. Toutefois, en 1971, à pareille date, 196,000

Québécois se cherchaient du travail.

Les ports chôment

Les débardeurs des ports de Montréal, Trois-Rivières et Québec sont toujours en grève. Depuis le 15 mai, les trois ports les plus importants du Québec sont paralysés par cette grève illégale. Il semble que ce conflit puisse durer encore longtemps, au grand détriment de l'économie de la province, puisque les débardeurs ne veulent pas démentir de leurs revendications, alors que les "patrons", c'est-à-dire, l'Association des employeurs maritimes maintiennent leur interprétation de la convention collective de travail signée le 4 avril dernier. D'autre part, le ministre fédéral du Travail, M. Martin O'Connell, en dépit des pressions exercées sur lui et le gouvernement d'Ontario, refuse de s'instituer comme l'ultime médiateur dans ce conflit.

De son côté, le ministre du Travail du Québec, M. Jean Cournoyer, suit de très près l'évolution de la grève, sans intervenir, puisqu'il s'agit là d'un problème de juridiction fédérale.

Terre des Hommes et la Ronde

Le règlement de la grève des employés manuels de la métropole a eu de nombreuses conséquences heureuses pour la population, dont l'ouverture, aujourd'hui, de la Ronde. Avec ses nombreuses attractions, renouvelées ou entièrement nouvelles, la Ronde sera encore plus intéressante qu'auparavant. Sept nouveaux centres d'intérêt ont été créés, alors que 39 manèges différents sont offerts aux visiteurs, sans parler des restaurants traditionnels, des multiples boutiques, etc.

Après un suspense de plusieurs semaines qui a fait douter de l'avenir de Terre des Hommes, l'administration municipale de Montréal a annoncé, enfin, que TDH ouvrira ses portes prochainement. Cette décision favorable résulte de l'appui

financier accordé par le gouvernement du Québec.

Une guerre syndicale

La Confédération des syndicats nationaux, qui vient de terminer son congrès à Québec, comme sa nouvelle rivale, la Centrale des syndicats démocratiques, est maintenant en lutte ouverte avec le nouvel organisme syndical créé par "les trois D". Des deux côtés on cherche à s'arracher les membres et les fonds.

Séisme en Italie

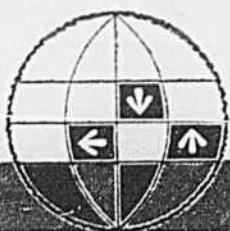
Les deux tiers de la population d'Ancône, soit soixante-dix mille personnes, ont quitté précipitamment cette ville de l'Adriatique, au cours de la nuit de mercredi dernier.

Cette évacuation massive et spontanée a fait suite à de violentes secousses sismiques qui ont endommagé plusieurs édifices. Les dégâts sont surtout considérables dans la vieille ville, qui avait déjà souffert de précédents tremblements de terre de janvier et février derniers.

L'environnement

Les délégués à la Conférence des Nations unies sur l'environnement, qui vient de se terminer à Stockholm, ont réussi à s'entendre, au cours des dernières heures de leurs délibérations, sur une déclaration sur l'environnement. L'imposante résultait surtout des attitudes divergentes des Etats-Unis et de la Chine, a pu être vaincu grâce aux efforts constants et subtils de la délégation canadienne. Un membre de cette délégation, qui est aussi secrétaire général de la Conférence, M. Maurice Stron, s'est particulièrement mis en évidence par ses louables efforts de conciliation.

Il convient de souligner aussi que la Conférence a condamné les essais nucléaires, plus précisément ceux effectués dans l'atmosphère. Elle a demandé à tous les Etats envisageant de procéder à de tels essais d'y renoncer.



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Cols bleus: un conflit de forme autant que de fond

Une analyse de


Daniel L'Heureux

paraître le Syndicat dans un quotidien du matin, au début de mars, et qui disaient "Drapeau a encore menti à la population", constituent un des points importants du conflit.

"On m'a traité de menteur..."

Le maire de Montréal — des déclarations récentes le confirment — garde beaucoup d'amertume de cette accusation. M. Drapeau n'accepte pas que la bataille syndicale se fasse sur le dos de son prestige personnel.



Drapeau: "On m'a traité de menteur assez souvent."

Le conflit des cols blancs, en 1967, qui avait également été très politisé, en est un autre exemple.

Lorsque, à son retour d'Europe, le maire a été invité à participer à un sommet avec les plus hautes instances syndicales, à la demande du conciliateur, il a aussitôt fait connaître son intention de négocier par écrit: "On m'a traité de menteur assez souvent", a-t-il dit.

Ce n'est qu'aux dernières séances de négociations (le vendredi et le samedi précédant le règlement) que le maire a accepté de participer à des

pourparlers directs en présence du conciliateur.

Lampron voulait devenir conciliateur

Mais, à ce moment-là, le président du Syndicat, M. Lampron, n'était plus présent à la table des négociations. Même du côté syndical, on avait exercé les pressions voulues pour qu'il... s'éclipse. C'est le directeur du Syndicat canadien de la fonction publique, M. Jacques Brûlé, qui prit un rôle de premier plan.

La raison en est bien simple: le maire de Montréal ne voulait absolument pas négocier directement avec M. Lampron.

Une autre barrière psychologique hantait la table des négociations, selon une information obtenue et vérifiée par LA PRESSE. A l'automne dernier, M. Roger Lampron demandait à devenir conciliateur au ministère du Travail. Le 15 décembre, il passait un examen devant un jury de trois personnes, parmi lesquelles se trouvait... le chef du service de conciliation et d'arbitrage au ministère du Travail, M. Yvon Dansereau, celui-là même qui a agi comme médiateur spécial dans le conflit des cols bleus.

La candidature du chef syndical aspirant conciliateur a été unanimement rejetée par le jury. Comme on peut facilement l'imaginer, cette affaire n'était pas encore oubliée et a pu rendre le climat plus tendu à la table des négociations.

Rejoint à son bureau et interrogé à ce sujet, M. Dansereau, sans nier que l'affaire ait pu causer quelques remous, s'est dit d'avis qu'elle a une importance très limitée.

Cet incident, de même que les personnalités respectives de MM. Drapeau et Lampron, ne représentent qu'une facette du climat des négociations.

La sécurité d'emploi

La question salariale a été le principal enjeu de la première phase du

conflit des employés manuels et de la Ville, qui a été marquée, du 19 au 23 février, par un premier arrêt de travail. Le Syndicat a finalement accepté les offres de Montréal.

A la suite de la période de 80 jours couverte par l'injonction mettant fin au premier débrayage, les 8,000 cols bleus quitteront de nouveau leur travail le 12 mai.

Pratiquement aucune négociation — sauf au début et à la fin — n'avait eu lieu durant la période de l'injonction: quand la pression d'un débrayage n'existe pas, chaque partie reste sur ses positions.

A la reprise de la grève, il restait donc 18 points en suspens dont les principaux ont été réunis, par la partie syndicale, sous un même thème: sécurité d'emploi.

Parmi les 8,000 employés manuels de la Ville de Montréal, 5,000 sont permanents ou "titulaires" tandis qu'un groupe de quelque 3,000 travailleurs (le nombre est variable selon les saisons) constituent les "auxiliaires". Or, autant avant la grève que maintenant, aucun des 8,000 employés n'a la sécurité d'emploi: tous peuvent être mis à pied à la suite de l'avis légal requis.

Les 5,000 permanents ont droit à un travail continu. Toutefois, et rien n'a été changé sur ce point dans la nouvelle convention, "ce droit au travail continu n'oblige aucunement la Ville à garantir aux employés qu'ils travailleront 52 semaines par année sans pouvoir mettre fin à cet engagement".

Quant aux auxiliaires, ils acquièrent le statut de permanent (c'est-à-dire le droit au travail continu), lorsque la Ville leur demande de faire plus de 1,800 heures de travail au cours d'une année.

En pratique, néanmoins, les permanents sont assurés de la sécurité d'emploi, en raison de la marge d'auxiliaires: ce sont ces derniers qui partent en premier. Comme il y en a 3,000, les permanents ne sont jamais touchés. Certains auxiliaires travaillent depuis plusieurs années à la Ville.

Transports à la CUM

C'est le cas des éventuels transferts à la CUM qui a fait l'objet du principal point en litige. En vertu d'une clause contenue dans leur dernier contrat de travail, les cols bleus avaient acquis, dans l'éventualité d'un transfert permanent ou temporaire à la CUM, de pouvoir conserver "tous les droits d'ancienneté". Cette année, Montréal a exigé — et obtenu — que cette clause soit biffée.

Au Syndicat qui demandait le maintien de cette clause, afin que ses membres puissent revenir à la Ville en cas de mise à pied à la CUM, la Ville répondait qu'elle se considérait comme un employeur distinct.

Montréal était d'autant plus ferme sur ses positions que le premier vote de grève des cols bleus n'avait recueilli qu'une faible majorité de 53 pour cent. Le 23 mai, cependant, le Syndicat tint un second vote en réusissant cette fois à s'assurer l'appui de 75 pour cent de ses membres en faveur du rejet des offres.

Le résultat fut accueilli avec stupeur à l'hôtel de ville. Deux jours plus tard, le président de la CUM, M. Lawrence Hanigan, intervenait dans le conflit en offrant, au nom de la CUM, une clause de sécurité d'emploi.

Suite au refus du Syndicat, la fameuse offre fut remodelée trois fois avant que les parties en arrivent à un accord. Aujourd'hui, il ne fait plus de doute que cette solution émanait du cabinet du maire: Montréal avait trouvé une façon élégante de sauver la face.

Montréal aura néanmoins eu gain de cause sur un point majeur: la

clause de sécurité d'emploi fera partie du contrat de travail entre la CUM (et non la Ville) et ses manuels.

Quant au Syndicat, qui avait refusé la première proposition parce qu'elle reposait sur une simple résolution du comité exécutif pour prendre effet, il a obtenu que cette résolution soit intégrée au contrat de travail entre la CUM et ses manuels.

Cette garantie était déjà obtenue au moment où le maire donna sa conférence de presse le 7 juin dernier.

La clause qui a finalement fait l'objet d'un accord est une refonte inspirée des trois premières formulations. Reprenant de larges extraits de la loi, elle ajoute que si la CUM "perdait ou cessait d'exercer sa juridiction" dans un domaine donné pour lequel le travail d'un salarié était requis, celui-ci "jouit de la même sécurité d'emploi dont il jouissait" auprès de son premier employeur. Et cette sécurité est assurée par la ville. La clause clarifie donc la loi, tout au moins.

Le syndicat soutient que cette sécurité d'emploi couvre non seulement les cas de perte de juridiction mais également les cas de réduction saisonnière de personnel. La nouvelle clause dit en effet qu'aucun salarié ne peut être mis à pied ou congédié en raison de la mise en application d'un plan d'intégration.

Cette disposition était intégralement prévue dans la loi de la Communauté urbaine.

Ce qui demeure difficile à comprendre, c'est qu'il ait fallu plus de deux semaines pour passer de la proposition Hanigan à la formule qui a finalement rencontré l'accord de chacune des parties. Il semble que ce soit plus dans le style des négociations que sur le fond du litige qu'il faille trouver une explication à cette lenteur.

Contrats forfaitaires

La partie syndicale semble avoir réalisé un gain substantiel au chapitre des contrats forfaitaires. Elle a en effet obtenu qu'une pénalité soit prévue dans le contrat si les syndiqués réussissent à faire la preuve que la Ville a confié à l'entreprise privée des travaux qui auraient pu être exécutés par des auxiliaires sans travail mais qui auraient eu la compétence pour le faire.

La pénalité est cependant limitative car elle prévoit qu'en tel cas le salarié lésé ne pourra réclamer "que la différence du salaire perdu" moins les revenus obtenus d'autres sources.

Et dans les milieux proches des autorités municipales, on se demande carrément si cette clause ne constitue pas un "recul" pour la partie syndicale.

Le Syndicat avait demandé cette pénalité à la suite d'un échec dans l'application d'une sentence arbitrale. A la Ville, on laisse savoir en coulisses que les syndiqués n'étaient pas allés au bout de leurs possibilités juridiques. Et qu'ils auraient pu alors bénéficier non seulement de leurs salaires mais de tous les bénéfices marginaux les accompagnant. Alors que maintenant ils ne pourront réclamer que leurs salaires.

Ce n'est qu'à la pratique, sinon jamais, que l'on saura si tout cela n'est que propagande et qu'il ne s'agit que d'un "gain politique" pour les dirigeants syndicaux.

Au chapitre de la juridiction syndicale, c'est la ville qui a fait un gain en insérant dans le contrat que le travail des cols bleus pourra être effectué par d'autres (les contremaîtres) en "cas d'urgence". Le Syndicat a néanmoins réussi à limiter cette période d'urgence à trois heures.

La partie syndicale admet également ne pas avoir obtenu toutes ses demandes sur une autre clause qu'elle considère reliée à la sécurité d'emploi, soit celle de l'arbitrage médical.

Les chefs-pompiers à un tournant de leur histoire


Jacques GAGNON
 section Faits divers
 et Justice

LES chefs-pompiers ne voulant plus être ignorés, sont décidés à se mettre au diapason des années '70 et prendront tous les moyens nécessaires pour se faire reconnaître comme les professionnels de la protection et de la prévention.

Telles sont les idées principales qui se dégagent du 4e congrès de l'Association des chefs de police du Québec, qui a eu lieu entre les 11 et 14 juin, à Sainte-Adele, Chasse.

Connaissant leurs faiblesses et les faiblesses du système dont ils dépendent, ils entendent prendre toutes les mesures justifiées pour corriger les lacunes, qui sont nombreuses.

Pour y parvenir, ils ont d'abord décidé de prendre leurs affaires en main.

"Il est temps qu'on arrête de se faire dire quoi faire", a déclaré le nouveau président, le directeur René Plaisance, du service des incendies de Montréal.

Les chefs-pompiers savent que s'ils parlent, ils vont maintenant être écoutés car ils possèdent un instrument de plus en plus puissant: leur association.

Fondée il y a seulement quatre ans, elle groupe déjà plus de 400 membres et M. Plaisance envisage terminer son mandat avec plus de 500 membres. Lui-même considère l'Association comme un porte-parole de plus en plus valable, tandis que les membres considèrent leur nouveau président comme un homme qui va grandement contribuer à relever davantage le prestige de leur organisme.

Pour les chefs-pompiers, un congrès est un événement sérieux et important. Ils respectaient leur horaire à la minute près. Les ateliers de travail et les forums étaient particulièrement actifs. Quelques conseillers municipaux ont d'ailleurs participé aux discussions afin de se mieux renseigner sur le fonctionnement des services de protection.

Absence de loi

Les chefs-pompiers sont conscients

que leur profession est à un tournant de son histoire et qu'en 1972, alors que tout n'est que spécialisation, il n'y a plus de place pour l'improvisation.

Malheureusement, ils constatent au départ, qu'aucune loi oblige les municipalités à créer et maintenir un service d'incendie et qu'il n'existe aucune autorité en mesure d'évaluer la compétence des chefs.

Chaque service d'incendie d'une municipalité établit ses propres normes et ses propres règlements. Et c'est le conseil municipal qui a le dernier mot en ce qui concerne le nombre d'employés que comptera le service et le nombre d'appareils qu'il aura à sa disposition.

Il y a certes la loi 78, sur la pré-

D'après un imposant document de travail déposé par M. Claude Lacasse, chef de Saint-Jérôme, et qui sera étudié au cours de l'année, la création d'une Commission d'incendie, semblable à la Commission de police, semble être la seule solution aux nombreux problèmes.

Autodidactes

Selon le mémoire soumis par M. Lacasse, la loi qui créerait cette Commission pourrait éliminer le patronage politique dans la sélection des candidats pompiers et dans la promotion des pompiers, tout en éliminant également l'incompétence de certains pompiers à cause de l'absence de normes d'embauche, de moyens adéquats de formation et de code de discipline uniforme.

Une telle Commission pourrait élaborer les normes administratives des brigades d'incendie, selon les disponibilités budgétaires d'une municipalité, instituer des normes de compétence uniformes devant servir d'exigences minimum lors de l'embauche et de la promotion des pompiers et rédiger un code d'éthique professionnelle qui servirait de base à la mise en vigueur et à l'application d'une véritable discipline au sein de tous les services d'incendie.

Les chefs-pompiers, presque tous autodidactes par la force des choses, reconnaissent que la profession de pompier requiert de plus en plus une connaissance accrue dans les domaines de la construction, de l'électricité, de matières explosives, chimiques, etc.

Ils ont donc résolu de demander aux ministres des Affaires municipales et de l'Éducation d'élaborer, conjointement avec la Direction générale de la prévention des incendies, une série de cours qui pourraient être donnés au niveau des CEGEP. Du même coup, une telle initiative allégerait le fardeau des municipalités, qui doivent payer pour l'entraînement de leurs recrues.

Le document de travail recommandant la création d'une Commission d'incendie va encore plus loin en mentionnant que la compétence des pompiers, à tous les échelons, ne peut être assurée que par la fondation d'une académie ou d'une école provinciale de formation des pompiers.

Le président Plaisance insiste beaucoup sur le professionnalisme et veut que même les pompiers à "temps partiel" atteignent le statut de professionnels.



L'Association des chefs de service de protection contre l'incendie du Québec s'appelle maintenant l'Association des chefs de pompiers du Québec et sera dorénavant identifiée à cet écusson.

vention des incendies, mais d'après un mémoire présenté pendant le congrès, elle légifère de façon très limitée les services existants.

Le ministère des Affaires municipales a créé la Direction générale de la prévention des incendies, mais le directeur de ce service, M. Gilles Lamothe, avoue ne pas avoir un budget suffisant et le personnel suffisant pour effectuer un travail vraiment efficace.

De son côté, l'Association estime que M. Lamothe devrait avoir plus de pouvoirs afin d'être en mesure de mettre de l'ordre dans la situation qui prévaut présentement dans le domaine des services d'incendie.

Les chefs-pompiers suivent de très près l'évolution de la Commission de police et du service du "Fire Marshall" de l'Ontario, qui est à peu près l'équivalent du projet de la Commission d'incendie.

Unification

En plus de travailler à l'élimination des déficiences, les chefs-pompiers s'intéressent de très près au projet d'unification des services d'incendie de toutes les municipalités de la Communauté urbaine.

Et le président de l'Union des municipalités, le maire Clovis Langlois, de Boucherville, est venu ajouter à leurs soucis, en suggérant, dans un allocution donnée devant eux, la régionalisation des services d'incendie des municipalités de petite ou de moyenne importance.

Selon lui, il serait avantageux que quelques municipalités rapprochées s'unissent et partagent le coût d'achat de certaines pièces d'équipement moderne qui ne sont utilisées qu'une ou deux fois par année. Ce matériel pourrait être gardé dans une caserne située dans un endroit stratégique. Chaque municipalité conserverait cependant son service d'incendie.

L'intégration des services d'incendie sur le territoire de la CUM a d'ailleurs donné lieu à l'adoption d'une résolution par l'assemblée générale, ce qui a placé le président Plaisance dans une position délicate, quelques minutes seulement avant son accession à la présidence.

Cette résolution reproche au Conseil de sécurité de la CUM de n'avoir pas suffisamment consulté les chefs de banlieue dans la préparation de son rapport recommandant l'unification. Et seul M. Plaisance, en tant que directeur à Montréal, a été invité à siéger à huit reprises au Conseil.

M. Plaisance a refusé de discuter du rapport. Il est cependant intervenu pour faire amender un passage de la résolution mentionnant qu'il n'y avait eu aucune consultation auprès des responsables de la banlieue, car certains chefs ont été visités.

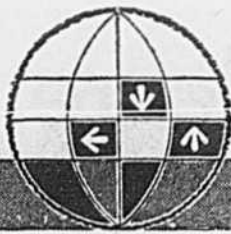
La résolution recommande que l'Association des chefs de pompiers du Québec se fasse reconnaître auprès du Conseil de sécurité et agisse comme le représentant des chefs pour participer à la préparation des normes d'évaluation des officiers.

Un peu plus tôt, le président sortant, M. Paul-E. Motard, avait déclaré que l'Association exige d'être consultée dans tous les domaines touchant la protection-incendie et d'avoir des représentants sur les comités consultatifs à ce sujet.

Il y a d'ailleurs un comité de l'Association qui effectue une analyse en profondeur des deux importants documents que sont les projets de code du bâtiment et de code de la prévention des incendies.



Lampron: il voulait devenir conciliateur.



PLEINS FEUX

SUR L'ACTUALITE

Un nouveau géant



A la cafétéria, le premier ministre du Canada — oeillet à la boutonnière — choisit un pâté à la viande et un bol de soupe... comme tout le monde.

CHURCHILL FALLS, Labrador — Journée historique, hier, dans cette ville-chantier située à 700 milles de Montréal à vol d'oiseau: quelque 300 invités — trois premiers ministres, des financiers et des industriels de plusieurs pays — se sont joints au millier de résidents pour marquer l'inauguration de la plus grande centrale souterraine du monde et la plus puissante de l'hémisphère occidental.

Dans une atmosphère de liesse, malgré le froid, la pluie, voire quelques flocons de neige, le premier ministre du Canada est allé jusqu'à comparer cette réalisation à celle des pyramides d'Égypte et a assuré que son "utilité nous promet les avantages du Nil".

Cette cérémonie et les festivités qui la prolongeront jusqu'à dimanche constituent le couronnement de cinq ans de travail ardu des bâtisseurs de la centrale hydro-électrique dont l'aménagement aura coûté près de \$1 milliard lorsqu'il sera achevé en 1975.

Feu d'artifice

Le premier ministre du Québec et celui de Terre-Neuve, M. Frank D. Moores, entouraient M. Trudeau sur la tribune d'honneur derrière laquelle éclata en plein jour, après la cérémonie, un feu d'artifice inusité dans cette terre quasi lunaire.

Les photos ci-contre illustrent quelques-unes des scènes qui se sont déroulées dans la ville où les travailleurs — en congé partiel — ont pu voir les

invités d'honneur assister à un spectacle de cabaret mettant en vedette Ginette Reno, manger comme tout le monde dans un immense libre-service, parcourir les impressionnantes catacombes où rugissent de gigantesques machines.

Arrivés dans le brouillard épais qui

empêcha quelques avions, dont celui à bord duquel se trouvait M. Bourassa de se poser à l'heure prévue, les personnalités sont reparties 24 heures plus tard sous un ciel aussi gris.

Terre de Caïn

Ce chassé-croisé d'atterrissages et de décollages sur la piste du petit aé-

roport de Churchill Falls faisait mentir — comme M. Trudeau l'avait signalé dans son allocution — les mots de Jacques Cartier, selon lesquels le Labrador n'était "rien que des pierres et des roches... de la mousse et des arbres rabougris... la terre que Dieu donna à Caïn".



Après avoir déposé un cylindre en forme d'obus dans un bloc de rocher de 20 tonnes, Trudeau fait rire la foule en se bouchant les oreilles comme si la détonation allait suivre. Ce cylindre destiné à la postérité contenait des documents de notre époque.

Une route pourrait relier le Labrador à la province de Québec

par Normand FINN

envoyé spécial de LA PRESSE

HAPPY VALLEY (Labrador) — Le gouvernement fédéral est sympathique à l'idée de construire une route reliant le Labrador au Québec.

Le ministre des Transports, M. Don Jamieson, a insisté là-dessus à deux reprises en autant de jours, jeudi à Labrador City et hier à Happy Valley, en compagnie du premier ministre Trudeau.

M. Jamieson a souligné que le gouvernement fédéral n'avait pas juridiction en cette matière, mais a affirmé qu'Ottawa incitait les deux provinces en cause, le Québec et Terre-Neuve, à aménager une route pour soustraire le Labrador à l'isolement du reste du pays. Les habitants de cette région n'ont en effet qu'un moyen de communiquer physiquement avec l'extérieur, par la voie de l'air.

La route

Le ministre a donné l'assurance que le fédéral contribuerait au financement d'une telle route lorsque les provinces auraient décidé d'un tracé.

Un adjoint de M. Jamieson a d'ailleurs indiqué qu'un tracé faisait actuellement l'objet d'une étude. La route commencerait à Manicouagan et passerait successivement par Gagnon, Mount Wright, Labrador City-Wabush, Churchill Falls et Goose Bay.

Il reste cependant plusieurs détails à régler, dont certains d'ordre politique, avant de donner le feu vert à la réalisation du projet.

Rappelons que l'idée de relier le Labrador au Québec par une route avait

toujours été repoussée par l'ancien ministre de Terre-Neuve, M. Joseph Smallwood, qui croyait qu'il y aurait ainsi danger que le Québec reprenne possession du Labrador, territoire faisant partie intégrale du Québec géographique, mais concédé à Terre-Neuve par le Conseil privé de Londres afin d'obtenir l'adhésion de cette province à la Confédération.

Le parti de M. Smallwood a toutefois été vaincu lors des dernières élections provinciales et il semble que les choses aient changé depuis.

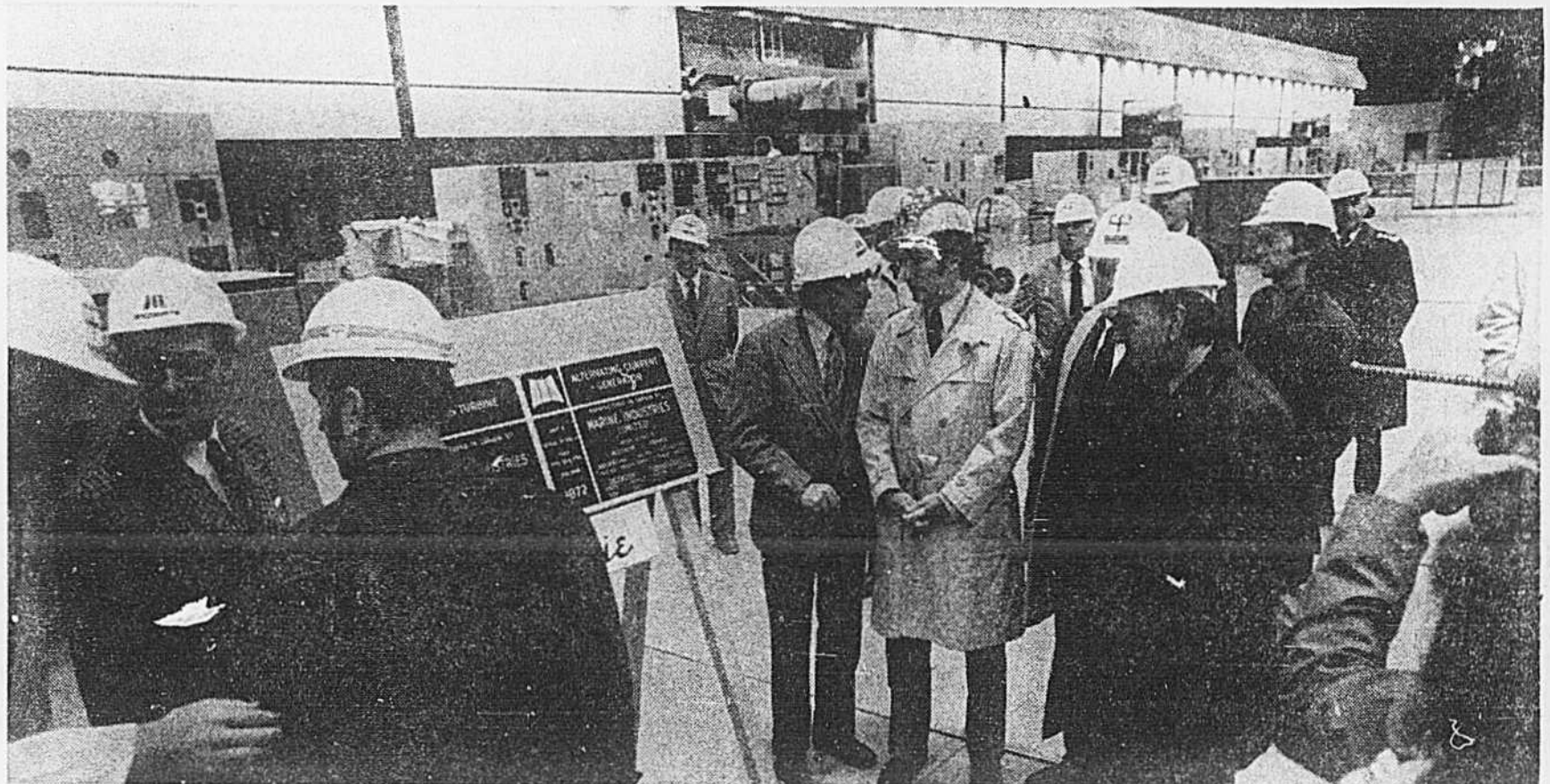
M. Jamieson a fait part de la sympathie fédérale envers la construction d'une route Labrador-Québec pour la première fois jeudi en réponse à une jeune fille, au cours d'une rencontre entre un groupe d'étudiants de Labrador City et le premier ministre ainsi que lui-même. Il s'était dit d'avis qu'il était intolérable qu'un territoire comme le Labrador demeure isolé du Canada.

Hier, il a repris ce thème lors d'une brève allocution qu'il a prononcée dans une école de Happy Valley.

M. Trudeau et Jamieson sont arrivés à Happy Valley en provenance de Churchill Falls, où le chef du gouvernement canadien avait inauguré dans l'après-midi, en compagnie du premier ministre Bourassa et du premier ministre Franck Moores, de Terre-Neuve, le complexe hydro-électrique des chutes Churchill.

M. Trudeau s'est pour sa part contenté de remercier les quelque 400 personnes présentes de l'accueil qu'il

leur avait réservé, puis a serré la main des gens en sortant, avant de regagner son appareil en partance pour Ottawa.



En compagnie d'autres personnalités, le premier ministre visite la salle de contrôle.

Après Stockholm: la solution sera politique

J.-Claude
PAQUET
Chroniqueur
des sciences



envoyé spécial de LA PRESSE

STOCKHOLM (Suède) — Le rideau est tombé hier soir sur la première conférence des Nations-Unies sur l'environnement, après qu'elle eut finalement réussi à se mettre d'accord sur une Déclaration de l'environnement.

Cette Déclaration de principe a nécessité, comme on le sait, de nombreuses séances, aussi bien du Groupe de travail que de l'assemblée plénière, avant qu'on en arrive à une entente, c'est-à-dire à de nombreux compromis sur la formulation. La Conférence a en outre adopté de nombreuses résolutions concernant les essais nucléaires, la protection du milieu marin, les établissements urbains, les polluants d'importance internationale, les aspects sociaux et culturels de l'environnement, etc.

Ces nombreuses résolutions devront maintenant être soumises pour approbation à la prochaine assemblée générale des Nations-U-

nies, qui s'ouvrira à New York en septembre prochain.

Fin d'un travail ardu

Les délégués de 110 pays représentés officiellement à la Conférence sont rentrés dans leur pays, les uns satisfaits, d'autres déçus, mais tous contents sans doute que soient terminées ces deux longues semaines de travail. Les délégués affectés particulièrement au Groupe de travail sur la Déclaration, ont eu un horaire très serré, travaillant parfois plus de 15 heures par jour.

Au cours de la dernière conférence de presse de la délégation canadienne, qui a été particulièrement active pendant cette conférence, les porte-parole se sont dits largement satisfaits des résultats, bien qu'ils estiment que la Déclaration et certaines résolutions n'aillent pas tout à fait assez loin.

Une seule terre

Ainsi donc, 110 pays du monde ont mis leurs efforts en commun, pour examiner de près le problème de la pollution sur la planète, et pour jeter les bases de structures qui permettront éventuellement de résoudre ces problèmes.

En somme, cette Conférence a

permis de constater que des problèmes d'ordre social quant à leur origine et scientifique quant à leur analyse, doivent aboutir finalement dans une arène politique en vue de leur solution.

Mais la Conférence a également permis de constater que la solution n'est pas simple. Une seule terre, mais de nombreux pays, et autant de gouvernements dont les intérêts sont parfois totalement divergents. Et l'on comprendra que lorsque 110 pays en arrivent à une Déclaration commune, elle ne peut que représenter le plus petit commun dénominateur, ce que beaucoup appellent une simple formulation de vœux pieux.

D'ailleurs, comme on l'a déjà répété, il n'y avait pas à Stockholm que des délégués à la Conférence, mais un nombre beaucoup plus grand d'hommes de science et de simples citoyens, venus ici pour discuter également des problèmes de la pollution, mais selon des critères qui n'ont rien à voir avec les préoccupations politiques. C'est sans aucune précaution protocolaire qu'ils dénonçaient l'écocide au Vietnam, les essais nucléaires, ou l'industrialisation polluante.

Et après la conférence?

Dans quelques jours, la ville de

Stockholm aura perdu une population flottante de plusieurs milliers d'habitants, dont un grand nombre portera au revers du veston une petite carte de couleur, indiquant leur origine et leur accréditation.



Dans quelques jours, il n'y paraîtra plus que la capitale de la Suède fut pendant deux semaines la Mecque de l'environnement.

Mais tous les Bonzes dispersés, qu'advient-il maintenant des problèmes multiples de la pollution, qui les avaient réunis ici?

Sans doute est-il encore beaucoup trop tôt pour apprécier la portée de cette Conférence. Mais on peut dès à présent en dégager quelques observations. Elle aura certainement eu des aspects positifs. Ainsi, elle aura permis pendant 15 jours d'attirer l'attention du monde sur les graves problèmes de la pollution et leurs multiples facettes. Elle nous aura permis de constater en outre, que les solutions à ces problèmes n'ont pas la même résonance dans tous les pays. Les pays à faible densité de population ne réagissent pas, comme l'Inde ou la Chine, au problème de la surpopulation.

Disons enfin que la Conférence a permis aux Etats de confronter leurs intérêts face à l'environnement, et que les organismes qui seront créés au sein de l'ONU pour apporter une aide précieuse quant à l'étude et à la protection de l'environnement.

Mais d'un autre côté, il peut aussi y avoir ce que l'on pourrait appeler les effets négatifs de la Conférence. Parmi ceux-là, il faudrait peut-être parler des faux espoirs qu'elle est toujours susceptible de faire naître.

Peu conscients de la gravité des problèmes de la pollution dans le monde, beaucoup de gens pour-

raient croire en effet que cette Conférence et les organismes qui en découleront, seront en mesure d'apporter des remèdes efficaces aux graves dangers qui menacent l'environnement et qui furent fréquemment soulignés par de nombreux scientifiques.

Dénoncations stériles

Il importe de rappeler en effet que la Déclaration même de l'environnement, reconnaît la souveraineté de chaque pays quant à l'exploitation de ses ressources naturelles selon sa politique d'environnement.

En d'autres termes, la Conférence peut dénoncer les essais nucléaires, comme elle l'a fait, mais les pays peuvent répondre qu'ils ne sont pas liés par des résolutions contre lesquelles ils ont voté.

Dans la pratique, cela veut dire que même si l'on dénonce les essais nucléaires, la bombe française sautera. Même si l'on pointe du doigt les guerres écologiques, celle du Vietnam se poursuivra. Et même si notre pays accorde une aide précieuse à l'Afrique dans le domaine de l'environnement, la ville de Montréal continuera longtemps encore à déverser ses égouts à pleins tubes dans le fleuve.

Hausse des prestations du régime de rentes en 1973

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le gouvernement du Québec a décidé d'augmenter de façon substantielle, à partir du 1er janvier 1973, les prestations versées en vertu du Régime de rentes du Québec.

Cette augmentation, qui touchera plus de 79,000 bénéficiaires, a été proposée dans un projet de loi déposé, hier, à l'Assemblée nationale, par le ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay.

Les modifications prévues dans ce projet de loi touchent particulièrement le niveau de l'indice des rentes et des prestations à taux uniforme de manière à suivre l'augmentation du coût de la vie, la structure administrative de la Régie des rentes et certains aspects de nature technique.

En annonçant l'augmentation des

prestations, M. Castonguay a déclaré que le cadre de la loi de revenu global adoptée par le gouvernement...

On sait que les trois objectifs de cette politique sont: la garantie d'un revenu fondé sur les besoins évalués en fonction d'un seuil de revenu qui tient compte du salaire minimum; la promotion des personnes par leur participation à l'activité économique et sociale; la reconnaissance du droit des citoyens à des ressources minimales.

Les augmentations

En vertu du projet de loi, le montant de la prestation à taux uniforme de la rente de veuve et de la rente d'invalidité passera de \$27.60 à \$30.00 à compter du 1er janvier 1973.

Accroissement des gains admissibles

D'autre part, le montant maximum de la rente de retraite augmentera du fait de l'accroissement du maximum des gains admissibles, c'est-à-dire du montant maximum des revenus qui doit être pris en considération aux fins du Régime. Ce maximum passe de \$5,500 en 1972 à \$5,900 en 1973, à \$5,000 pour les années 1966-67, la formule prévue dans le régime n'a permis d'accroître ce maximum qu'à \$5,500 en 1972.

Alors que le maximum des gains admissibles était fixé par la loi à \$5,000 pour les années 1966-67, la formule prévue dans le régime n'a permis d'accroître ce maximum qu'à \$5,500 en 1972.

D'après M. Castonguay, il est évident que cette augmentation n'a pas suivi les hausses générales de salaire survenues au cours des dernières années.

La modification proposée a pour ef-

fet de ramener le taux d'indexation comme s'il eût été de 3 p. 100 par année au lieu de 2 p. 100.

Par ailleurs, le montant de la rente d'orphelin et d'enfant de cotisant invalide qui est actuellement de \$27.60 et qui varie selon l'indice des rentes sera plafonné à \$29.00 à compter du 1er janvier 1974 et ne subira plus, de ce fait, les effets de l'indexation après cette date.

L'augmentation des prestations se répartira comme suit: 59,702 à la rente de retraite; 17,860 à la rente de veuve et 2,400 à la rente d'invalidité.

En s'appuyant sur l'analyse actuarielle qui accompagne le projet de loi, M. Castonguay a soutenu que l'augmentation des prestations aux bénéficiaires n'aura pas d'effet majeur sur l'évolution de la réserve du régime.

Contributions

Cependant, d'après M. Castonguay, le fait d'augmenter la plupart des prestations sans effectuer d'augmentation proportionnelle du côté des contributions fera que la caisse croîtra plus lentement que l'avait prévu l'analyse quinquennale de 1970 et le montant de la caisse à son sommet sera inférieur à ce qui était prévu.

Du strict point de vue financier, les

placements du régime, selon l'analyse, ont rapporté quelque cent millions de plus que prévu en 1965.

Ce surplus d'intérêt absorbera une partie du coût des hausses de prestation et permettra de préserver l'équilibre financier du régime.

Le projet de loi de M. Castonguay prévoit également d'autres modifications au régime concernant le Conseil d'administration de la Régie ou d'autres aspects techniques du Régime.

Québec entend imposer la fluoruration des eaux malgré l'opposition des créditistes

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Les députés du Ralliement créditiste vont se lancer, d'ici l'ajournement de la session, dans une véritable chasse sous-marine en vue de tenter de noyer le bill 31 du ministre des Affaires sociales, M. Claude Castonguay, sur la fluoruration des eaux de consommation.

L'avertissement a été lancé, dès hier matin, à l'Assemblée nationale, peu après que M. Castonguay eut proposé la première lecture de son projet de loi annoncé depuis plusieurs mois.

N'attendant même pas l'étape de la deuxième lecture, le leader parlementaire du RC, M. Fabien Roy, a immédiatement demandé au président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Noël Lavoie, d'enregistrer la dissidence de ses collègues sur la motion de première lecture.

Le ministre des Affaires sociales, qui connaissait depuis longtemps la position des créditistes sur le fluor, n'a pas été surpris de cette position. Il l'a attribué à une crainte "instinctive" basée sur des études plus ou moins scientifiques et à une conception erronée des libertés civiles.

D'après les créditistes, le fluor serait un poison mortel, qui endommagerait les aqducs municipaux et les conduites d'eau et qui ne réduirait nullement la carie dentaire.

Castonguay: pas d'accord

M. Castonguay, lui, prétend le contraire en s'appuyant sur des études entreprises dans plusieurs pays dont celle de la faculté de chirurgie dentaire de l'Université de Montréal et celle du ministère des Affaires sociales.

D'après ces études, la fluoruration des eaux de consommation permettrait de réduire la carie dentaire de 60 à 65 p. 100 chez les enfants tout en ne présentant aucun danger pour la santé autant des enfants que des adultes.

Les mêmes études indiquent que les personnes nées et élevées dans des municipalités ayant un climat tempéré

et buvant de l'eau contenant de 1.0 à 1.5 parties par million de fluor avaient seulement le tiers des caries dentaires qu'ont les personnes vivant dans des régions où l'eau de consommation ne contenait aucun fluor.

Les études viennent également à la conclusion que la fluoruration des eaux ne peut causer de dommages à l'environnement puisque le fluor se trouve en grande quantité à l'état naturel dans le sol.

C'est donc en s'attaquant à des études de ce genre que les députés créditistes tenteront au cours des prochaines semaines de noyer le bill de M. Castonguay.

Douze mois

Ce projet de loi prévoit que dans les douze mois de l'entrée en vigueur de la Loi sur la fluoruration des eaux de consommation, tous les propriétaires d'usines de filtration devront munir leur usine d'appareils de fluoration assurant une teneur en fluor de ces eaux de 1.2 parties par million.

Cependant, les propriétaires devront, au préalable, dans les cinq mois de l'entrée en vigueur de la loi, avoir fait procéder à une analyse des eaux afin d'en déterminer la teneur naturelle en fluor.

Seul un vote négatif de la population d'une municipalité ou d'un groupe de municipalités desservies par une usine de filtration pourra dispenser son propriétaire de fluorer ses eaux.

Le projet de loi prévoit en effet une procédure de scrutin populaire au niveau municipal lorsque dix pour cent des usagers ou cinq mille d'entre eux en font la demande.

Cette municipalité, qui tient compte de certaines critiques qui avaient été faites par le maire Jean Drapeau de Montréal, vise à assurer à chaque communauté l'exercice de son libre choix en matière de fluoration.

Le scrutin devra se tenir en même temps que l'élection municipale générale la plus rapprochée, à la condition toutefois qu'il y ait un délai minimum de soixante jours entre la réception de la requête et la date de l'élection.

M. Spaak dit à René Lévesque qu'il ne croit pas aux petits Etats indépendants

par Marcel ADAM
correspondant de LA PRESSE

BRUXELLES — M. Paul-Henri Spaak, ex-premier ministre belge, vieil artisan de la construction de l'Europe et ardent promoteur de la fédéralisation éventuelle de l'Europe des dix, a dit hier à M. René Lévesque qu'il ne croyait pas aux petits Etats indépendants.

Au cours d'une conversation amicale qui a suivi le déjeuner donné en l'honneur du président du Parti québécois, à Bruxelles, par l'Association Sambre et Meuse, qui groupe des hommes politiques, des hommes d'affaires, des commerçants, des intellectuels et autres, M. Spaak, qui s'intéresse beaucoup au cas québécois, a reconnu qu'il s'agissait d'un cas inversé par rapport à celui de la Belgique où les francophones sont aujourd'hui majoritaires et où l'idée de fédération devient de plus en plus prépondérante.

A l'objection de M. Spaak, M. Lévesque a répondu qu'il croyait, lui, aux petits Etats mais dans la perspective d'une interdépendance aujourd'hui nécessaire des Etats.

Mais l'interdépendance, a rétorqué M. Spaak, quand on y met le doigt, tout le corps finit par y être entraîné. Aussi, dans son esprit, l'interdépendance aboutit logiquement au fédéralisme.

Mais M. Lévesque préfère parler de confédéralisme, cette structure politique qui coiffe des Etats indépendants. Il croit plus réaliste et viable cette formule, qui peut évoluer avec le temps vers un fédéralisme qui ne brusque pas l'ordre pour lui normal

des choses. Et il cite l'exemple de l'Europe où il serait impossible, à cause des particularismes nationaux profondément ancrés, d'éviter l'étape de la confédération qui lui paraît plus réaliste, dans un premier temps, que le fédéralisme.

M. Spaak pense le contraire car, pour lui, cette confédération que certains prônent pour l'Europe va à l'encontre de la communauté économique qui s'est construite laborieusement depuis 14 ans dans le cadre de ce traité de Rome qui contient en germe l'idée du fédéralisme. Il en veut pour preuve l'intention de la France d'établir à Paris le secrétariat politique, alors que les organismes de la Communauté européenne sont depuis toujours à Bruxelles. Si cela se réalisait, la communauté y perdrait ce que gagnerait cette confédération qui lui paraît un recul.

A cela M. Lévesque lui rétorque qu'il parle ainsi parce qu'il n'a jamais vécu les difficultés de ce fédéralisme qui n'a pas réussi au Canada.

"Mais connaissez-vous l'indépendance"? lui lance à son tour M. Spaak. Nous, nous avons pensé au fédéralisme quand nous nous sommes aperçus que nous ne pouvions plus résoudre nos problèmes individuels.

Après cet échange assez serré mais souriant entre deux bons débats, M. Lévesque a accordé une conférence de presse au cours de laquelle il a fait le point sur les 43 heures passées en Belgique. D'abord à Liège, jeudi, où il a été reçu par le bourgmestre et a été l'hôte, le soir, de l'Association "Le grand Liège". Ensuite à Bruxelles,

hier, où il a été reçu dans la matinée par le conseil culturel, dans les salons du Sénat, qui regroupait des représentants de tous les partis (mais aucun membre du gouvernement); ou après des entrevues à la radio et à la télévision, il rencontrait une vingtaine d'étudiants canadiens, avant d'être reçu à déjeuner au Cercle gaullois par l'Association Sambre et Meuse.

Amené à faire état de sa rencontre avec les étudiants québécois, M. Lévesque a dit qu'ils étaient tous des partisans de son parti (il y a quelque 200 étudiants québécois en Belgique).

M. Lévesque a cependant admis qu'à l'instar de ce qui s'était passé à Paris, mercredi, avec les étudiants québécois, il a eu des échanges assez vifs avec quelques gauchistes, deux ou trois dans ce cas-ci. Il reconnaît qu'il y a "toujours des deux ou trois partout: en Belgique, en France, chez nous".

— C'est une opposition qui va avec leur âge, dit-il. Ils sont dans l'époque romantique de la vie. Et aujourd'hui, ce qui est à la mode, c'est le gauchisme, cette espèce de magma invraisemblable de marxistes, de léninistes et de Maoïstes. On s'est même fait conseiller, l'autre jour, par un petit groupe de Paris, l'état "conseilliste". Il n'a pas eu le temps de l'expliquer, mais il paraît que c'est la formule de l'avenir. Je leur ai demandé de travailler intensément à cette recherche, à la pointe gauche, d'une lointaine société. Et s'ils sont capables de convaincre démocratiquement les autres, nous leur fournirons le laboratoire de toutes les expériences possibles pour

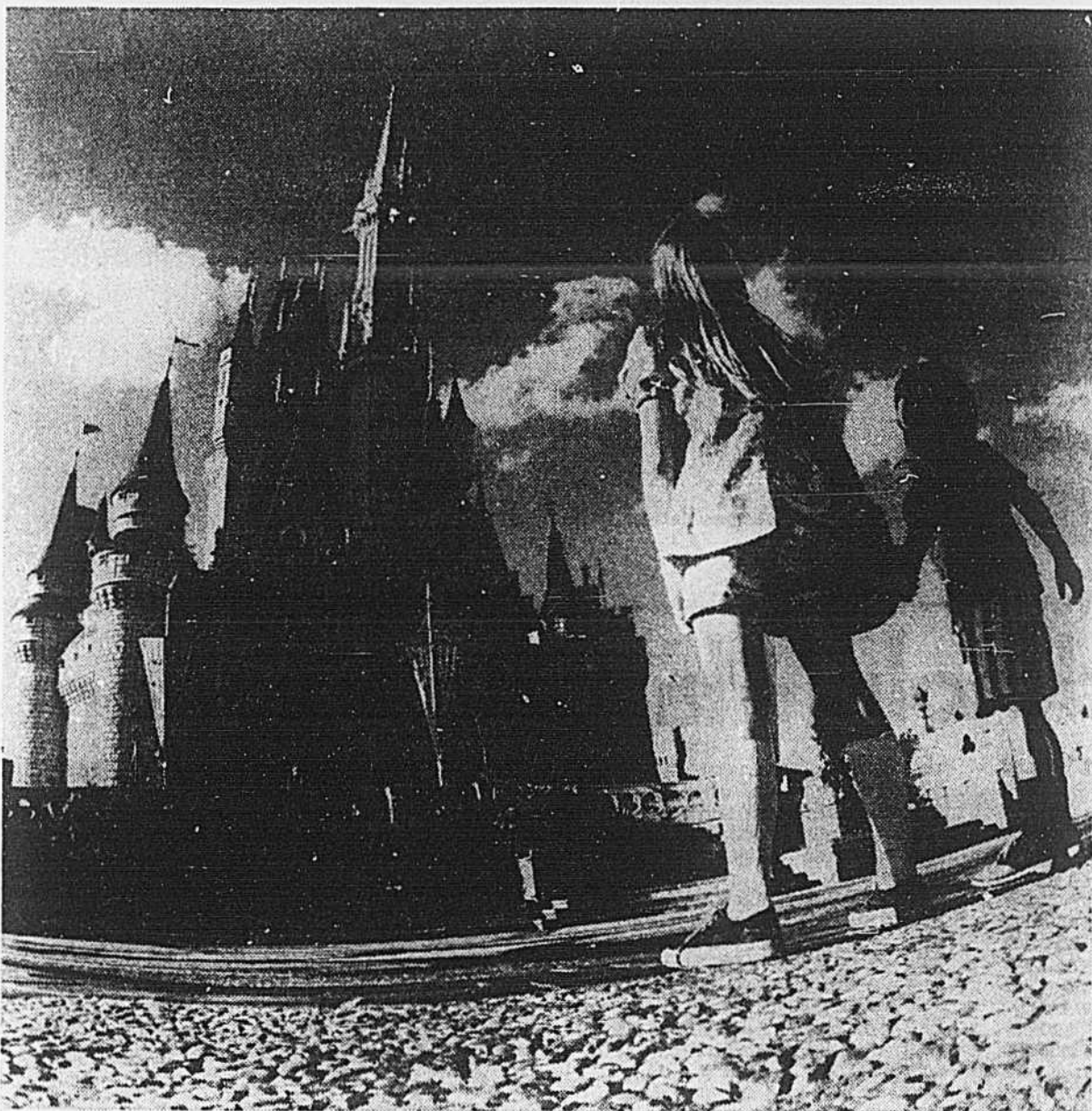
l'avenir de l'homme. Mais entre-temps qu'ils nous "foutent" la paix, bon Dieu, et qu'ils nous laissent travailler tranquilles. Ils paraissent d'accord.

"C'est normal, poursuit M. Lévesque, que les gauchistes se sentent frustrés, dans leur coin, où ils se regardent continuellement le nombril. Ils font des recherches qui peuvent peut-être être valables, seulement ça pénètre pas. Quand un mouvement commence et qu'il a des objectifs lointains qu'il n'est pas sûr d'atteindre, il fait du bruit, il essaie de se faire entendre, au besoin casse des vitres, et deux ou trois peuvent faire du bruit comme 2,000".

Interrogé au sujet de la rupture géographique qui résulterait de l'indépendance du Québec et qui risquerait de tuer le Canada, M. Lévesque a dit que si cette crainte n'est pas sans fondement, il n'y a pas de quoi prendre la panique. Il est vrai que la sécession du Québec créerait un hiatus entre les provinces maritimes et le reste du Canada. Mais il souligne qu'un cas semblable existe avec l'Alaska, territoire américain, qui est séparé du territoire métropolitain par un pays étranger, le Canada, et que ça n'a jamais posé de problème.

Pour lui, le modèle existe donc déjà qui aidera à trouver les formules qui permettront aux deux parties canadiennes de demeurer reliées par le truchement d'arrangements négociés qui permettront la libre circulation des personnes, des biens et des capitaux, sans aucune interception par quelque "mur de Berlin".

Cet été, emmenez les enfants à notre chalet.



L'été dernier, vous avez passé vos vacances à votre chalet. Les enfants se sont bien amusés.

Cet été, faites quelque chose de différent. Venez avec toute la famille dans notre coin de la Floride. Les enfants s'amuseront follement.

Notre chalet, au fait, c'est le Royaume Enchanté du Monde de Walt Disney. Et comme Eastern est la ligne aérienne officielle du Monde de Walt Disney, nous pouvons vous y conduire plus aisément que n'importe qui. Ça ne vous coûtera guère plus cher que vos vacances au chalet, l'été dernier. Et ce sera un été inoubliable.

Combien ça coûte à notre chalet.

Votre séjour en famille au Monde de Walt Disney et en Floride peut varier presque à l'infini. Dites-nous seulement ce que vous voulez.

Nous offrons, par exemple, des vacances au Royaume Enchanté, une exclusive Eastern: 3 jours, 2 nuits dans un hôtel à l'intérieur même du Royaume, 3 jours d'usage

Logement à deux personnes par chambre. Les prix sont indiqués en dollars US et incluent le transport aérien.

illimité du monorail, des trams et des barques, 3 billets d'admission au parc thématique, l'admission à 18 divertissements, à un luau et pour \$18 de bons. Tout cela vous coûtera \$256.00, transport aérien compris. Environ demi-prix pour les enfants qui partagent la chambre des parents.

Ou bien, vous pourriez loger 3 jours, 2 nuits dans un hôtel près du Royaume et profiter d'une offre exclusive à Eastern: admission gratuite au Monde de Walt Disney, carnet de bons pour divers amusements, usage pour 2 jours d'une auto climatisée à millage illimité. Ça vous coûtera environ \$234.00, y compris le transport aérien.

Ou encore, fixez-vous à Miami ou à Fort Lauderdale pour 8 jours, 7 nuits, et passez, sans frais supplémentaires, une journée au Monde de Walt Disney. Prix à partir de \$211.00, transport aérien inclus.

Vacances en deux temps.

Ces vacances unissent les plaisirs simples de l'enfance et les distractions plus sophistiquées d'une île tropicale.

D'abord, vous passez 2 nuits dans un hôtel près du Royaume Enchanté, avec admission et divertissements gratuits au Monde de Walt Disney. Les enfants seront contents. Ensuite, vous filez pour 6 jours, 5 nuits vers le soleil d'une île tropicale. Toute la famille sera contente.

Exemple: le Monde de Walt Disney et San Juan. Logement, petits déjeuners et diners, des divertissements pour grandes personnes, du sable et du soleil pour les enfants vous reviennent à environ \$383.00, transport aérien compris. Informez-vous aussi sur nos voyages vers d'autres îles.

Autre exemple: le Monde de Walt Disney et une croisière à Nassau. Ces vacances comprennent 2 nuits dans un hôtel près du Monde de Walt Disney avec admis-

sion et divertissements gratuits, et une croisière de 3 ou 4 nuits à Nassau et Key West, ou de 7 nuits vers plusieurs ports des Caraïbes.

Les prix: le Monde de Walt Disney avec une croisière de 3 nuits, environ \$290.00; avec une croisière de 4 nuits, environ \$310.00; avec une croisière de 7 nuits, environ \$387.00. Ces prix incluent le transport aérien.

Retour à l'école.

Une école sans bouquin ni tableau noir, où on apprend des choses fascinantes. Nous vous passerons une luxueuse roulotte automobile—ce sera votre hôtel—et toute la Floride est à vous. Nous y ajouterons l'admission gratuite au Monde de Walt Disney, pour vous aider à fixer votre itinéraire.

Vous pourrez alors emmener les enfants voir toutes sortes de choses: des alligators, des fusées pour la lune, toutes les merveilles du monde et de la mer.

Combien coûte pareille éducation? Seulement \$202.00 pour 4 jours, 3 nuits dans une roulotte à six lits et pour 8 jours, 7 nuits, \$226.00. Transport aérien compris.

Combien vaut pareille éducation? Elle n'a pas de prix.

Pour plus de renseignements, appelez votre agent de voyages ou bien Eastern Airlines, 931-8211.

 **EASTERN** Les ailes de l'homme.

Des députés de tous les partis exigent l'intervention immédiate du ministre O'Connell dans le conflit des ports du Saint-Laurent

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — L'arrêt de travail dans les ports du St-Laurent "traîne" et les députés fédéraux en sont "tannés".

Vendredi, aux Communes, les députés de tous les partis fédéraux, dont trois libéraux de Montréal ont prié le ministre du Travail d'intervenir immédiatement pour mettre fin à la grève qui paralyse les ports de Montréal, Québec et Trois-Rivières.

M. Martin O'Connell, pour sa part, n'a pas bronché.

Il a maintenu sa position: les deux parties doivent s'en remettre à la procédure d'arbitrage exécutoire prévue dans la convention collective signée le 29 mars dernier pour résoudre le différend.

Le ministre du Travail a de nouveau stipulé qu'en agissant autrement, en ignorant la procédure de règlement de griefs prévue à la convention collective, on dégradait le principe

même de la négociation collective, on tirait d'un mauvais pas ceux qui se sont placés dans l'illégalité en passant outre au contrat liant les deux parties.

Ce conflit a donné lieu à un des débats les plus houleux à se dérouler aux Communes depuis quelques mois.

Georges Valade

Bien que les députés de l'Opposition s'en soient régulièrement pris au ministre du Travail et au gouvernement en général, l'intervention du député conservateur de Ste-Marie, M. Georges Valade, le parrain de la résolution blâmant la conduite de M. O'Connell, a soulevé l'ire de certains députés de l'opposition.

La dispute a éclaté lorsque M. Valade s'est permis de souligner l'absence de M. O'Connell des premiers moments du débat. Le député libéral de St-Boniface, M. Joseph Guay, n'a pas laissé passer la remarque. Il a fait état des nombreuses absences du député de Ste-Marie à qui le conflit des ports du St-Laurent a donné l'occasion de se faire valoir deux fois en autant de jours.

La situation s'est envenimée un brin quand M. Valade s'est vu refuser le consentement unanime des députés pour mettre fin à son intervention. M. Réal Caouette, le chef du Ralliement des créditistes, qui n'a pas pris le sort fait à son parti récemment, lors du débat d'urgence sur la pollution des plages de Cherry Point, en Colombie-Britannique, s'est opposé à ce que M. Valade prolonge son intervention et prononce la dernière partie de son discours, celle où il disait au ministre comment s'y prendre pour résoudre le conflit. Pendant ce temps, le président suppléant, M. Gerald Laniel, n'en finissait plus de remettre "le plancher" aux différents députés intervenant.

Rock Lasalle invite Trudeau à démissionner

de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Il y a quelques semaines, le député Raymond Rock, de La-Chine, siégeait encore avec la députation libérale.

Hier, intervenant dans le conflit des ports du Saint-Laurent, à titre de député conservateur, il s'est quelque peu vidé le cœur.

Il a invité le gouvernement Trudeau à démissionner parce que, selon lui, les libéraux n'ont ni "la crédibilité" ni le droit moral de continuer à administrer le pays après le mois de juin.

M. Rock a accusé le gouvernement libéral de jouer à l'autruche dans ce conflit et de refuser de prendre ses responsabilités laissant ainsi durer un arrêt de travail qui affecte directement 10,000 emplois et 10,000 autres indirectement.

Pour lui, c'est le laissez-faire habituel qui continue la même attitude qui a permis des grèves dans les aéroports, dans les ports du pays et sur la voie maritime du Saint-Laurent.

"Depuis que ce gouvernement est au pouvoir, depuis 1968, a-t-il dit, la Dominion Engineering a effectué 900 mises à pied, la Northern Electric plus de 3,000 pour ne pas mentionner 370 autres qu'elle prépare présentement.

"Durant toutes les grèves qui se sont produites depuis 1968, le gouvernement, de continuer M. Rock, a abdiqué."

ce recours, d'assurer un mécanisme pour que les votes de grève pris par les syndicats se déroulent sous le sceau du secret.

M. Valade a déclaré qu'en temps ordinaire, le port de Montréal devrait compter sur la présence de 125 à 150 navires à ce temps-ci de l'année, alors qu'on en comptait à peine 7 cette semaine.

Il estime que Montréal a perdu, à ce jour, environ 525,000 tonnes de cargo, dont 225,000 tonnes de marchandises générales qui est la principale

source de revenu en taxation direct pour le gouvernement fédéral.

"Des importateurs, a-t-il dit, ont avisé leurs clients de ne plus expédier leur cargaison via Montréal.

"Des armateurs importants dont la Maclean Kennedy et la Furness Witte ont déjà transporté de l'équipement portuaire de Montréal à Halifax.

"Les expéditeurs qui avaient repris confiance au service portuaire du St-Laurent, malgré la dernière grève des ports, couperont-ils définitivement leurs liens avec Montréal, Trois-Rivières et Québec? En certains milieux, on craint cette éventualité."

Blé de l'ouest

Un collègue de Valade, le député conservateur de Lisgar, au Manitoba, M. Jack Murta, croit, pour sa part, qu'il faut désormais prendre toutes les mesures qui s'imposent pour éviter que les envois de grains vers l'étranger passent par les ports du St-Laurent. Les producteurs de blé de l'ouest, selon lui, sont "tannés" des grèves qui paralysent les ports du St-

Laurent et souhaitent qu'à l'avenir on les évite.

M. Caouette a blâmé les leaders du syndicat des débardeurs qui en ordonnant l'arrêt de travail n'ont pas assez consulté leurs membres et ont compromis l'économie montréalaise.

Les députés libéraux Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce), Ian Natson (Laprairie) et Gérard Loiselle (St-Henri) pour leur part, ont suggéré au ministre d'intervenir dans les jours à venir afin que le retour au travail puisse s'effectuer.

Plusieurs projets de loi importants risquent de rester en plan si la Chambre est ajournée

par Claude TURCOTTE
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Si le gouvernement Trudeau donne suite à son engagement d'ajourner les travaux parlementaires à la fin de juin, il se verra inévitable que plusieurs mesures législatives importantes resteront en plan jusqu'à l'automne et même plus tard si jamais le premier ministre décidait de tenir des élections générales.

En effet, le Parlement n'a plus maintenant que 10 jours ouvrables pour adopter au moins six ou sept projets de loi d'une importance considérable aussi bien du point de vue législatif que politique.

completter ces travaux au cours des prochains 10 jours.

En outre, il faut considérer le fait que quatre jours de la semaine prochaine ont été réservés pour l'étude des subsides. Néanmoins, M. MacEachen a fait valoir cette semaine aux Communes que "la tâche à terminer n'est pas écrasante".

Quoi qu'il en soit, les membres de l'opposition et plusieurs commentateurs ne voient pas comment on pourra réussir à passer à travers ce programme législatif en si peu de temps.

Certains font valoir que le gouverne-

ment ne tient pas réellement à faire adopter tous ces projets de loi, en particulier ceux sur la mainmise étrangère et les dépenses électorales, qui suscitent de nombreux commentaires dans l'opinion publique.

Ainsi, le gouvernement ontarien a présenté, il y a deux jours, un énoncé de politique qui paraît plus ferme que le bill fédéral en ce qui a trait à la propriété étrangère.

Mais, comme il a déjà été dit, une session parlementaire c'est un peu comme une partie de baseball, on ne sait jamais avec certitude quand ça finira.

Dans le cas de la présente session du Parlement canadien, il y a un facteur non négligeable qui pourrait prolonger le séjour des députés à Ottawa et c'est le problème des débardeurs dans les ports du Québec.

Les pressions se font de plus en plus fortes pour une intervention fédérale et peut-être le gouvernement décidera de ne pas ajourner les travaux du Parlement à la fin de juin de manière à prendre une action législative plus radicale, dans l'hypothèse où l'on voudrait recourir à ce type d'intervention.

Allocations familiales

Il y a d'abord le projet de loi sur les allocations familiales, considéré comme prioritaire par le gouvernement lors de la présentation du discours du trône. Ce bill a traversé l'étape du comité, mais les amendements mis de l'avant doivent maintenant être considérés par les Communes avant l'adoption en troisième lecture.

D'autres projets de loi, dont l'étude est plus ou moins avancée, méritent sans aucun doute un examen plus approfondi. C'est le cas notamment du projet de loi sur la mainmise étrangère sur les entreprises canadiennes, du bill des dépenses électorales, de celui du code du travail, de la formation des adultes, des amendements fraîchement présentés au sujet de la loi de l'habitation. On doit mentionner aussi la réforme au code pénal en ce qui concerne le droit à la vie privée.

Bref, ce sont tous des projets de loi très importants et même si le leader parlementaire des ministériels, M. Allan MacEachen, a l'intention d'allonger les heures de séances, on voit mal comment le Parlement pourra

Loi sur la santé mentale axée sur la protection du malade

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le ministre des Affaires sociales du Québec, M. Claude Castonguay, a déposé, hier, à l'Assemblée nationale, un nouveau projet de loi sur la santé mentale qui, cette fois, est entièrement axé sur la protection du malade mental susceptible d'être placé en cure fermée.

Ce projet de loi, intitulé "Loi sur la protection du malade mental", remplace le bill 3 qui avait fait l'objet de plusieurs critiques de la part de divers organismes.

Il s'attache principalement à éviter aux personnes souffrant de troubles mentaux, des admissions trop hâtives ou des séjours indûment prolongés en cure fermée.

L'ancien projet de loi, la "Loi sur la santé mentale" prévoyait l'admission d'une personne en cure fermée "si la gravité de son état le commandait ou s'il était impossible, en raison de ses conditions de vie, de lui apporter les traitements requis autrement qu'en cure fermée. Cette disposition n'apparaît plus dans le nouveau projet de loi qui prévoit que le seul motif pour lesquels une personne pourra être admise en cure fermée sera son état mental susceptible de mettre en danger sa santé ou sa sécurité ou celle d'autrui.

C'est l'examen clinique psychiatrique, qui fait l'objet d'une nouvelle définition dans le projet de loi, qui déterminera si l'état de santé mentale d'une personne requiert sa mise en cure fermée.

Le nouveau projet de loi supprime également toute référence quant au traitement des personnes souffrant de troubles mentaux.

M. Castonguay a dit que cette modification indique la volonté du ministre d'éviter de distinguer les services de santé mentale des autres services. Ces services se trouvent régis par la Loi sur les services de santé et les services sociaux en vigueur depuis le 1er juin dernier.

Le nouveau projet de loi prévoit également des modifications importantes pour sauvegarder au maximum les droits des malades mentaux sur leurs biens.

Ainsi, le placement d'un malade plus névtement son incapacité légale d'administrer des biens.

Cet été, chauffez-vous à notre soleil.



Le grand soleil du sud nous appartient, ou presque. Nous le connaissons mieux que personne.

Quand vous volez sur les ailes d'Eastern vers le soleil de la Floride ou des Caraïbes, il y a gros à parier que nous vous y taillerons des vacances exactement à la mesure de vos goûts. Car Eastern connaît bien le grand soleil du sud, les destinations qu'illuminent ses rayons d'or liquide. Personne n'a, autant que nous, l'expérience des lieux, des gens et des jeux de la région.

Alors, n'hésitez pas à venir, cet été, vous chauffer au soleil d'Eastern.

Vous passerez un été inoubliable.

Sous le soleil, tout nous est possible.

Dites-nous ce qui vous tente, et à quel prix: nous vous dirons où aller.

Avez-vous pensé aux Clubs Playboy? Il y en a un en Jamaïque, un autre à Miami. Des boissons extraordinaires, le sauna, les bains de vapeur y sont gratuits. En Jamaïque, vous pourrez faire de la voile gratuitement. Si vous

passiez 3 nuits à Miami et 4 nuits en Jamaïque, ça vous coûterait environ \$285.00, transport aérien compris.

Une semaine à San Juan? Facile, et pas cher. Vous pourriez loger dans des hôtels confortables à partir de \$35 par semaine, ou bien dans un hôtel de luxe. Ce dernier séjour inclut des coquetels gratuits, le tour de la ville, un voyage gratuit d'une journée à St-Thomas plus un carnet de bons d'achats à rabais. Le prix? Environ \$264.00, transport aérien inclus.

Si vous aimez le sport, nous pouvons vous préparer un séjour de 7 jours, 6 nuits à l'hôtel Cerromar Beach, Puerto Rico. Vos repas, tout le golf que vous voulez, l'entrée gratuite au sauna et au club athlétique vous coûteront environ \$339.00, y compris le transport aérien.

Que diriez-vous d'une croisière? Par exemple, 7 jours dans les Caraïbes avec escale en Haïti, à San Juan, à St-Thomas et à Nassau, y compris 2 nuits dans un hôtel

de Miami Beach d'où vous partez et où vous arrivez. Tous vos repas à bord sont inclus et aussi de la musique, de la danse, une lune tropicale et une mer de velours.

Le prix de cette croisière de 7 jours est d'environ \$357.00 et comprend le transport aérien. Nous offrons également des croisières plus courtes ou plus longues, à des prix fort intéressants.

Nous avons des tas d'autres voyages à vous suggérer, mais l'espace nous manque ici pour vous les décrire. Alors, appelez-nous, ou bien votre agent de voyages.

Affaires et plaisir. Pourquoi pas?

Votre prochain voyage d'affaires, allongez-le d'une belle fin de semaine de plaisir et de détente sous un ciel plein

de soleil. Quelques dollars dépensés à bon escient vous procureront un luxe inouï.

Exemples: la modique somme de \$195.00 vous vaudra une fin de semaine de musique "rock" par des ensembles renommés au Castaways à Miami. Une fin de semaine au Fontainebleau, où la station de santé vous rendra votre forme, coûtera seulement \$211.00.

A San Juan, vous pourrez jouer au tennis autant que vous voudrez à l'hôtel Racquet Club pour la petite somme de \$209.00. Et une croisière d'une fin de semaine entre Miami et Freeport ne vous coûtera que \$196.00.

Ces prix incluent le transport aérien complet.

Appelez-nous: c'en vaut la peine.

Vous ne croyez pas avoir les moyens de prendre des vacances cette année? Appelez-nous quand même. Vous serez étonné de tous les voyages peu coûteux que nous pouvons vous offrir cet été. Appelez votre agent de voyages ou bien Eastern Airlines, 931-8211.

 **EASTERN** Les ailes de l'homme.

En DiRECT

la radio-télévision

Le temps d'un rêve

par André BELIVEAU

C'est une émission bien insolite que nous ont présentée à 9 h jeudi soir la chaîne FM et le réseau AM de Radio-Canada.

Insolite, et remarquable à de multiples égards. Sur un texte de Michel Mongeau, "Et le rêve... et le temps...", le réalisateur Gérard Binet a construit une longue incantation lyrico-philosophico-musicale qui tient à la fois du rêve et de la performance technique.

Cette dramatique, que nous entendons pour la première fois sous cette forme à Radio-Canada, est cependant une version remaniée d'une autre émission qui avait été diffusée il y a quelques mois.

Gérard Binet croit à la "complicité" entre auteur, compositeur, interprètes, techniciens et réalisateurs. Et c'est de cette complicité — et de la perspective de remporter un prix au concours annuel de la Communauté radiophonique des programmes de langue française — qu'est née la nouvelle version d'"Et le rêve...", celle qu'on nous a servie jeudi.

L'opération fut un succès, puisque effectivement l'émission décrochait au début du mois le prix Paul-Gilson, attribué alternativement à une oeuvre originale dramatique ou musicale des radios française, belge, suisse ou canadienne.

D'excellents comédiens, une réalisation sensible

Cet honneur souligne l'excellence générale de l'émission, et quant au texte, et quant à la réalisation. Il rejait également sur une équipe de comédiens remarquables, d'où se détachent singulièrement deux voix, celles de Michèle Rossignol, tour à tour dure, tendre et angoissée, et de Marcel Sabourin, désinvolte virtuose de la parole.

Le réalisateur Gérard Binet a pris une part de premier plan dans cette entreprise complexe où s'entremêlaient de multiples éléments. Dans la plupart des dramatiques radio-phoniques, le texte prédomine, les autres facteurs venant y jouer, en quelque sorte, un rôle de soutien. Mais dans ce "rêve" qu'il avait mission de mettre en ondes — comme on dit "mettre au monde" — Binet a compris que le texte et la parole risquaient de tomber à plat s'ils ne s'intégraient pas dans un climat qu'il lui incombait de créer. Il y est parvenu, au moyen notamment d'ingénieux mixages où se fondaient dans une parfaite osmose au texte dit par les interprètes une musique supra-temporelle d'André Angelini et une trame sonore pleine d'imaginaire.

Fait à souligner, Gérard Binet a enregistré et diffusé son émission en stéréophonie. Cette technique, devenue courante lorsqu'il s'agit de productions musicales, n'est encore que très rarement mise en oeuvre à l'occasion de textes dramatiques. Mais le caractère spécifique de cette production en particulier et de l'atmosphère qu'on voulait établir se prêtait idéalement à une telle utilisation. La stéréophonie favorisait et amplifiait l'impression de solitude et de dépaysement qui est le sentiment dominant du texte de Michel Mongeau.

Un nouvel auteur, Michel Mongeau

Celui-ci, annonceur à Télé-Métropole, est — ou était — encore un inconnu dans les lettres québécoises. Il avait bien commis quelques petites choses pour la radio dans le passé, mais rien qui fut de nature à lui valoir la notoriété. Son "Et le rêve... et le temps...", en plus de lui rapporter \$2.000, constitue donc pour lui une rampe de lancement qu'il aurait fort de ne pas exploiter.

Car ce texte, s'il n'est pas aussi bien structuré qu'on eût pu le souhaiter, n'en témoigne pas moins d'une facilité d'écriture et d'une originalité dans l'expression peu communes. Les thèmes qu'il aborde, l'incommunicabilité entre les êtres, la solitude, la peur, l'amour sont des thèmes universels sur lesquels il est facile de divaguer pendant 40 minutes. Mongeau le fait brillamment, avec quelques trouvailles de style et en sachant éviter le ridicule — mais il le fait sans profondeur. Sa quête ne mène nulle part.

Mais sans doute n'est-il pas sensé de chercher un sens au rêve. Et l'important est peut-être de "finir ainsi en un long poème sur un beau nuage" et de ne rien demander de plus.

Je ne peux cependant m'empêcher de me demander, avant de finir sur mon beau nuage, pourquoi l'annonceur chargé de lire le générique à la fin de l'émission a-t-il cru bon d'adopter pour ce faire ce ton incroyablement pompeux et ampoulé qu'il a pris. Celui-là n'a pas évité le ridicule. Ça réveille mal.

CARRIÈRES et PROFESSIONS

CARRIÈRE dans la VENTE

Jeunes hommes ambitieux et dynamiques, l'occasion vous est offerte de faire la mise en marche d'une gamme complète de "MINI-ORDINATEURS" jusqu'aux grands ensembles électroniques.

Les candidats devront posséder un degré universitaire en commerce ou en sciences ou une expérience dans la vente et la comptabilité ainsi qu'un vif désir de réussir.

Excellent entraînement dans la vente et l'étude des systèmes comptables.

ETES-VOUS INTERESSE?

Pour rendez-vous, prière de téléphoner à :

Burroughs
Business Machines Ltd.

JACQUES CHAGNON
861-6741

COMPTABLE POUR IMMOBILISATIONS

TRAITEMENT JUSQU'À \$13.000 ALLOCATIONS

Nous sommes un consortium international de compagnies d'aluminium, engagé dans la phase finale de la construction du plus vaste complexe minier au monde de bauxite dans la république de Guinée en Afrique Occidentale. Nous recherchons un comptable pour les immobilisations qui oeuvrera sous les directives d'un autre comptable ayant déjà la formation requise pour l'identification par catégories de nos immobilisations, pour les procédures comptables et les amortissements. Les candidats doivent être bilingues (français anglais) et avoir l'expérience d'activités similaires à celles décrites ou d'autres activités connexes dans le domaine comptable.

Veuillez soumettre résumé en anglais, qui sera traité confidentiellement, à :

M. C. PELOW
HALCO (MINING) INC.
900 Two Allegheny Center, Pittsburg, P.A. 15212

BIBLIO TECHNICIEN CLASSE II

SCOLARITÉ: Posséder un diplôme d'études collégiales professionnelles avec champ de spécialisation approprié.

SALAIRE: \$5.719

EXPEDIER DEMANDE ET CURRICULUM VITAE AU PLUS TARD LE 30 JUIN 1972.

as Directeur general
C. P. #667
Acton Vale

Le Centre de santé mentale est assuré de survivre

par Jeanne DESROCHERS

Le Centre de santé mentale communautaire, qui a lancé un cri d'alarme au début de la semaine, semble assuré de pouvoir survivre "jusqu'à la saison nouvelle".

La saison nouvelle, pour les équipes qui oeuvrent dans le centre-ville depuis cinq ans, de façon presque bénévole, cela signifie l'avènement des Centres locaux de santé communautaire, annoncés par la loi 65.

Le ministère des Affaires sociales a fait savoir hier à Mme Monique Robitaille-Martin, coordinatrice et seule employée à temps plein du Centre de santé mentale communautaire, qu'il accordait au Centre, comme première étape, une subvention de \$50.000.

Jusqu'ici, en se contentant d'employés à mi-temps et

d'étudiants-stagiaires, le Centre avait réussi, avec des subventions ne dépassant pas \$15.000, en plus de quelques dons de fondations privées, à maintenir des services de prévention et de traitement à la clinique de la paroisse Saint-Jean Baptiste et aux habitations Jeanne-Mance.

Quelques travaux d'organisation communautaire avaient aussi été amorcés à la paroisse Saint-Louis de France, de même que dans une école du quartier.

En annonçant une subvention de \$50.000, le ministère des Affaires sociales a aussi annoncé la visite de ses délégués au comité de citoyens qui travaille déjà depuis quelques mois à l'élaboration d'un Centre local de services communautaires pour le centre-ville. Les délégués du ministère pourraient aider à ac-

célérer l'organisation de ce CLSC.

Rien n'indique si le Centre de santé mentale communautaire pourra donner suite à son ambition première de "prendre en charge l'ensemble de soins en santé mentale des secteurs centre-ville et centre-sud", en collaboration avec l'un ou l'autre des hôpitaux du bas de la ville, Saint-Luc, Notre-Dame ou le Allen Memorial.

Les plans du ministère indiqueraient plutôt que le centre-ville et le centre-sud relèveraient de deux CLSC différents.

Pour le moment, la subvention annoncée permettra au Centre de santé mentale communautaire de survivre et l'aide du ministère devrait lui permettre de s'intégrer le plus tôt possible au réseau de services prévus par la loi 65.

Les dentistes: que la pratique de certaines fonctions soit élargie au personnel auxiliaire

QUEBEC (PC) — Les dentistes seront plus en mesure de faire face à la demande, si le gouvernement élargit la pratique de certaines fonctions au personnel auxiliaire en cabinet privé.

Comparaissant devant les membres de la commission parlementaire spéciale sur les corporations professionnelles, l'Association des Chirurgiens-Dentistes du Québec a réclamé l'élargissement du personnel auxiliaire à l'intérieur de la profession dentaire.

L'ACDQ recommande la création d'un comité d'étude qui verrait à analyser les besoins du Québec et ferait dans les plus brefs délais les recommandations quant au personnel auxiliaire pouvant s'intégrer à l'intérieur de la profession.

Ce comité verrait à définir les fonctions qui pourront être pratiquées, la formation

exigée du personnel auxiliaire. L'Association par ailleurs jugée comme bien fondée la constitution en corporation des personnes qui s'occuperaient avant tout de l'aspect préventif.

Selon le président de l'Association, le Dr Hubert Labelle, le dentiste dans la loi actuelle n'a "aucune liberté d'action" et afin de favoriser la distribution des soins dentaires, surtout avec l'entrée en vigueur de la loi 65 donnant accès aux soins dentaires couverts par l'assurance-maladie des enfants de sept ans et moins, il est "important d'assurer légalement" que le personnel auxiliaire puisse effectuer des tâches "en autant qu'elles seraient déléguées et sous la responsabilité du dentiste".

Le Dr Labelle a reconnu que la loi qui régit les dentistes depuis nombre d'années n'avait pas aidé aux bonnes relations avec le personnel auxiliaire.

Le Dr Labelle a reconnu que la loi qui régit les dentistes depuis nombre d'années n'avait pas aidé aux bonnes relations avec le personnel auxiliaire.

Définition

L'ACDQ émet cependant des réserves sur le projet de loi 266 sur la définition des actes dentaires et de leur responsabilité. L'organisme réclame une définition plus précise des termes, notamment celui de "prothèse".

L'assurance que l'examen et le diagnostic par un chirurgien-dentiste soit obligatoire, et souligne que la formation du technicien dentaire n'est "aucunement reliée à l'acte professionnel" prévu dans le projet de loi.

Salaires

Au chapitre des honoraires,

Le pape invite l'éditeur Laffont au sujet des notes du cardinal Tisserant

MILAN (Reuter) — L'éditeur parisien Robert Laffont a accepté de se rendre au Vatican pour discuter avec le pape Paul VI — à la demande de celui-ci — de la controverse suscitée par les mémoires du cardinal Eugène Tisserant, affirme le quotidien milanais "Il Giorni", hier.

Le Vatican s'est refusé jusqu'à présent à confirmer ou à démentir cette information. Le journal ajoute que l'éditeur sera reçu par le Saint-Père "très prochainement".

L'affaire des mémoires du cardinal Tisserant a rebondi au grand jour, le mois dernier, avec la publication par Paris-Match de documents présentés comme un résumé des notes personnelles du prélat qui accuse notamment le dictateur fasciste italien Benito Mussolini d'avoir menti la mort du pape Pie XI, en 1939.

Le Vatican a vigoureusement démenti que Pie XI, comme le prétendent les documents en question, ait subi une piqûre mortelle du professeur Francesco Petacci, père de la maîtresse de Mussolini, Clara Petacci.

Controverse

La controverse sur les mémoires du cardinal a commencé en mars dernier, moins de deux semaines après la mort de l'ancien doyen au Sacré-Colège, décédé à Rome à l'âge de 87 ans. Normalement, les notes personnelles d'un cardinal sont remises au Pape à sa mort. Mais selon un journal ro-



téléphoto UPI

Les époux Irving, que l'on voit ici quittant leur hôtel newyorkais pour se rendre en Cour, ont respectivement été condamnés, hier matin, à deux ans et demi et deux mois de prison, de même qu'à une amende globale de \$20.000.

Troisième condamnation dans l'affaire des époux Irving

NEW YORK (AFP, PA, UPI) — Le complice des époux Irving dans la fabrication de la fausse autobiographie du millionnaire Howard Hughes, Richard Suskind, a été condamné, vendredi après-midi, à six mois de prison par le juge Joseph Martinis, de la Cour suprême de l'Etat de New York.

Le même juge n'a imposé aucune sentence à Clifford Irving et à sa femme Edith qui, quelques heures plus tôt, avaient déjà été condamnés par un tribunal fédéral de New York à respectivement deux ans et demi et deux mois de prison ferme, de même qu'à \$10.000 d'amende chacun. Mme Irving a, en outre, été condamnée à deux

ans de prison avec sursis. C'est le juge fédéral John Canella qui a imposé ces sentences.

Clifford Irving avait été reconnu coupable d'avoir extorqué \$750.000 à la maison d'édition McGraw-Hill en écrivant une fausse autobiographie du millionnaire Hughes, lequel n'a pas fait d'apparition publique depuis une dizaine d'années.

Quant à Edith Irving, la cour avait retenu contre elle l'accusation d'avoir encaissé les chèques de McGraw-Hill dans une banque de Zurich, en Suisse, sous le faux nom de "Heiga R. Hughes".

Mme Irving a reçu l'ordre de la cour de se rendre en

prison dès lundi, alors que son mari pourra attendre jusqu'au 28 août de façon à pouvoir prendre soin de ses deux enfants pendant l'absence de leur mère.

A l'issue du jugement, les avocats du couple Irving ont laissé entendre qu'ils iraient probablement en appel de sorte que leur célèbre client, Clifford, puisse avoir le temps de terminer le livre qu'il est en train d'écrire sur la façon dont il a machiné la supercherie de la fausse autobiographie.

Finalement, aucun développement n'est survenu quant à la possibilité qu'un mandat d'extradition soit logé contre Edith Irving par la Justice suisse.

L'île de Montréal et l'île Jésus au premier rang pour l'augmentation de la population

L'île de Montréal et l'île Jésus n'ont connu qu'un taux d'accroissement de 3,2 p. cent de la population au cours des cinq dernières années mais il s'agit en termes numériques de la hausse la plus importante de la province avec une augmentation de 67.087 individus.

Selon les chiffres publiés par Statistique Canada 13 des 74 divisions de recensement du Québec ont compté pour

99 p. cent de l'augmentation totale de la population de la province entre 1966 et 1971.

Douze d'entre elles ont enregistré des taux d'accroissement de 10 p. cent ou plus durant la période quinquennale et ont produit plus des deux tiers de l'augmentation nette de la province qui s'est chiffrée à 246.919.

Neuf des 12 régions de forte croissance sont situées à la périphérie du Montréal métropolitain, quatre sur la

rive nord du Saint-Laurent et cinq sur la rive sud.

Croissance particulière de Laprairie et Chambly

Le taux d'accroissement le plus élevé (37,2 p. cent) et l'augmentation numérique la plus considérable, ailleurs que sur l'île de Montréal, ont été enregistrées par des divisions de recensement de la rive sud, soit Laprairie et Chambly. En chiffres absolus, la division de recensement de Québec venait immédiatement après Chambly avec un accroissement de population de 40.070 par rapport à 1966 mais son taux d'accroissement de 10 p. cent la place au 11e rang.

Ça augmente à Ste-Scholastique

On note par ailleurs un taux d'accroissement de 16 p. cent et plus dans la région du futur aéroport international de Ste-Scholastique, soit dans les comtés de Terrebonne, l'Assomption et Deux-Montagnes.

L'Assomption qui comprend la ville de Repentigny a marqué une augmentation de 24,8 p. cent sa population étant passée de 49.839 à 62.198.

Terrebonne qui comprend les villes de St-Jérôme et de Ste-Thérèse ainsi qu'un bon nombre d'autres villes et villages des Laurentides, a vu

sa population augmenter de 18,9 p. cent et passer de 117.686 à 139.945 personnes. Le comté de "Deux-Montagnes" comprenant la ville du même nom et St-Eustache a enregistré une augmentation de 16,6 p. cent, sa population passant de 44.963 à 52.369.

La population du comté de Montcalm est passée à 21.549, en 1971, ce qui représente une augmentation de 11,9 p. cent.

La population frontalière continue de s'accroître

La division de recensement de Hull située à la frontière du Québec et de l'Ontario a marqué un taux d'accroissement de 14,2 p. cent, la population étant passée de 96.244 à 109.946.

Dans une région voisine, Gatineau, la population a augmenté de 11,1 p. cent.

Par ailleurs, Châteauguay, Verchères et Saint-Jean ont été les troisième et quatrième division de la rive sud à enregistrer des augmentations "importantes". Châteauguay a vu sa population augmenter de 7.100 (15,1 p. cent) Verchères, de 4.300 (14,2 p. cent) et Saint-Jean de 4.271, soit 10,3 p. cent.

La population totale du Québec s'établit maintenant à 6.027.764 comparativement à 5.780.845 en 1966.

Une association provinciale des commissaires d'écoles?

TROIS-RIVIERES (PC) — Le Dr Guy Boisclair, conseiller scolaire à la Commission scolaire de Trois-Rivières, souhaite former une association provinciale des commissaires d'écoles.

Le Dr Boisclair a précisé que cette association ne se poserait pas comme adversaire de l'actuelle Fédération des Commissions scolaires.

Elle serait plutôt orientée vers la défense et la promotion des intérêts et du rôle du commissaire d'école. L'association serait donc axée sur les individus nommés au poste de commissaire, tandis que la Fédération s'occupe du fonctionnement des écoles, comme organismes.

Le Dr Boisclair estime que le rôle du conseiller scolaire est à redéfinir depuis la Loi 27. Il croit de plus que les fonctions du commissaire devraient être revalorisées auprès du public.

Le commissaire scolaire devrait en plus jouir de droits d'immunité lors des débats publics, comme c'est le cas pour les parlementaires. En outre, il ne devrait plus être laissé à lui-même, comme c'était le cas jusqu'à maintenant; au contraire, il doit se sentir appuyé dans ses fonctions par ses collègues et par le public, qui peut lui exprimer directement ses besoins et ses désirs en matière d'éducation.

Le président de l'Uruguay rejette les accusations

MONTÉVIDEO (Reuter) — Le président uruguayen, M. Juan Bordaberry, a défendu jeudi soir son gouvernement contre les accusations de l'Eglise catholique selon lesquelles les prisonniers politiques uruguayens sont soumis à la torture.

Dans une lettre adressée à l'archevêque de Montevideo, Mgr Carlos Partelli, le président Bordaberry s'en prend à une déclaration publiée par la hiérarchie catholique, affirmant qu'elle est trop courte et incomplète.

Le président Bordaberry souligne: "La responsabilité

qui m'incombe n'admet pas de choix, si ce n'est d'affronter la sédition avec tous les instruments que la constitution et la loi me permettent".

"Les renseignements sont d'abord obtenus spontanément. Les éléments subversifs eux-mêmes, convaincus de leur défaite, les fournissent spontanément, dans de nombreux cas, et d'autres fois après des interrogatoires rigoureux.

"Je défends la rigueur et la nécessité des interrogatoires qui évitent l'effusion de sang et des morts dans cette lutte."

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LE GROUPE LA LAURENTIENNE ET CLUB AUTOMOBILE QUÉBEC RECHERCHE SECRÉTAIRE SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

EXIGENCES:

- parfaite bilingue;
- 12 ans de scolarité et plus;
- minimum de 3 ans d'expérience;
- capacité de travailler sous pression;

LES TÂCHES:

- dactylographie la correspondance, les rapports, les comptes-rendus, etc.;
- répond au téléphone;
- donne les renseignements demandés (Club Automobile);
- prend les rendez-vous;
- fait le classement;
- épure la documentation reçue;
- exécute tous les travaux à la composeuse: formules, dépliants publicitaires, etc.;
- fait l'envoi des communiqués de presse;
- effectue tout travail connexe;

LIEU DE TRAVAIL: Québec

Prière de faire parvenir le curriculum vitae:
SERVICE DU PERSONNEL
Case Postale 5600,
Québec (2e)

LE CEGEP DE RIMOUSKI

Requiert pour l'année scolaire 1972-73, les services d'une personne pour le poste suivant:
Aide pédagogique auprès des étudiants de l'éducation régulière et de l'éducation permanente en Assistance sociale.

Fonctions

- l'aide pédagogique individuelle auprès des étudiants selon les politiques établies par le service et selon les priorités et spécificités déterminées par la spécialité;
- d'agir comme consultant auprès des étudiants au sujet de tout ce qui concerne leur orientation et leur formation en Assistance sociale;
- d'établir périodiquement l'évaluation de chaque étudiant tant au plan scolaire qu'au plan plus général de l'évolution de sa personnalité;
- de participer à la sélection des nouveaux étudiants en Assistance sociale;
- cette personne doit assurer un minimum de 6 périodes de cours en Assistance sociale.

Qualifications

- diplôme de 1er cycle universitaire en Service social ou l'équivalent;
- connaissance du milieu collégial;
- connaissance des particularités socio-économiques de la région;
- expérience pertinente.

Toute personne intéressée à ce poste est priée de faire parvenir son curriculum vitae et son dossier académique complet, d'ici le 23 juin, 17 heures au:

Directeur des services pédagogiques,
CEGEP de Rimouski,
60 ouest de l'Évêché,
Rimouski, P.Q.

COLLÈGE RÉGIONAL BOURGCHEMIN



OFFRES D'EMPLOI

Le CEGEP Bourgchemin (Campus de Drummondville) sollicite des candidatures de professeurs dans les disciplines suivantes:

TECHNIQUES INFIRMIÈRES
3 PROFESSEURS à plein temps ... psychologie
1 PROFESSEUR à plein temps ... pédiatrie
1 PROFESSEUR à plein temps ... médecine
1 PROFESSEUR à plein temps ... soins infirmiers (101/201)

TECHNIQUES DE SECRÉTARIAT
1 PROFESSEUR à plein temps ... spécialiste en techniques de secrétariat

Ce professeur devra donner:

1. Une formation spéciale en langue maternelle écrite;
2. L'entraînement adéquat dans les techniques de base (sténographie, dactylographie, etc.) pour la formation de secrétaires de direction.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur "curriculum vitae" avant le 28 juin 1972 à:

M. LUC ST-YVES
Responsable du personnel

CEGEP BOURGCHEMIN
2775 rue BOURDAGES, ST-HYACINTHE, QUÉBEC

COLLÈGE DE ROSEMONT OFFRES D'EMPLOI

I— (1) ADJOINT À LA DIRECTION DU PERSONNEL ENSEIGNANT (cadre)

Les conditions de travail et de traitement de ce cadre sont régies par la politique administrative et salariale du personnel de cadre des collèges: document numéro 2 du ministère de l'Éducation en date du 25 janvier 1972.

Attributions:

Sous l'autorité du directeur des services pédagogiques, l'adjoint à la direction du personnel enseignant se préoccupe surtout des aspects pédagogiques.

Il est notamment responsable de l'évaluation, au point de vue pédagogique, de tout le personnel de son secteur (engagement, renouveau, évaluation, tâches). Il voit en outre à l'application des politiques, des règles de distribution et des procédures relatives à l'administration de la charge professionnelle des enseignants. Le directeur des services pédagogiques peut aussi lui confier d'autres tâches relevant de sa compétence.

Qualification requise:

- Diplôme universitaire dans une des disciplines enseignées au Collège;
- Cinq (5) années d'expérience pertinente, de préférence dans le domaine de l'enseignement.

Traitement: (Collège de classe II)

1971-1972: maximum: \$16,000.00 1972-1973: maximum: \$16,775.00
minimum: \$12,000.00 minimum: \$12,575.00

II— (1) CONSEILLER PÉDAGOGIQUE (professionnel)

Attributions:

Il assiste l'étudiant dans des rencontres personnelles ou de groupes, sur tout ce qui peut contribuer à l'insérer dans le milieu scolaire.

Qualifications requises:

- Diplôme universitaire impliquant au moins seize (16) années d'études, soit en sciences de l'éducation, soit dans une discipline appropriée;
- Connaissance du système d'éducation du Québec et aptitude à travailler en équipe.

Traitement:

1971-1972: maximum: \$13,700.00
minimum: \$ 7,400.00

Selon la scolarité et l'expérience.

Les demandes accompagnées d'un curriculum vitae doivent parvenir le ou avant le 26 juin 1972 à 17 h 00 heures au:

Secrétaire général
Collège de Rosemont
6400, 16ième avenue
Montréal (408)

FXG LE COLLÈGE FRANÇOIS-XAVIER GARNEAU (CEGEP) (SECTEUR MARITIME)

requiert les services de

1 PROFESSEUR DE CONSTRUCTION NAVALE

(diplôme en architecture navale)
— poste au campus de Québec

1 PROFESSEUR DE MÉCANIQUE MARINE

(possédant de préférence 1re classe combinée)
— poste au campus de Rimouski

Traitement: selon les normes du ministère de l'Éducation

Les candidats intéressés doivent faire parvenir, avant le 15 juillet 1972, un bref curriculum vitae à:

M. Gilles Desmarais,
Secrétaire général,
CEGEP F.-X. Garneau,
1660, boul. de l'Entente,
Québec

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MAISONNEUVE OFFRES D'EMPLOI

PRE-REQUIS:

POSTE:

FONCTIONS:

- 2 CONSEILLER (ERES) D'ORIENTATION.
Evaluation, counseling à court terme, études de cas.
PRE-REQUIS: — Licence ou maîtrise en orientation;
— Membre de la Corporation des Conseillers d'orientation professionnels du Québec.

SECTEUR DE TRAVAIL:

- 1 poste — secteur anglais — secondaire;
1 poste — secteur français — secondaire

TRAITEMENT: Selon les conventions existantes.

ENTRÉE EN FONCTION: Année scolaire 72-73.

S'adresser par écrit à:

Rene Troitier, directeur du personnel,
125 Boul. Des Prairies,
Laval-des-Rapides, Laval

OFFRE D'EMPLOI

DOYEN DES ÉTUDES AVANCÉES ET DE LA RECHERCHE

Diplômes: Doctorat et expérience pertinente.

Fonctions: Organisation générale et gestion des programmes d'études avancées et de recherche.

Les candidats intéressés à occuper un tel poste voudront bien adresser leur candidature accompagnée de leur curriculum vitae, avant le 30 juin 1972 à:

CASE 12,737 LA PRESSE

LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA (Montréal) recherche ÉLECTRONICIEN

Expérience générale en radiodiffusion, bonne connaissance des circuits intégrés et logiques.

TECHNICIEN D'ENTRETIEN

(d'appareils cinématographiques professionnels)

Bonne connaissance de la théorie et une expérience pratique de l'optique. Expérience en ajustage et électro-mécanique de précision. Doit rédiger des rapports.

Echelle de traitement selon la compétence.

Veuillez faire parvenir «curriculum vitae» au:

SERVICE DE LA PLANIFICATION DU PERSONNEL
CASE POSTALE 6000
Montréal 101, Qué.

CYANAMID

CHIMISTE

Les services d'un diplômé en chimie, âgé de 25 à 30 ans, sont requis pour notre laboratoire de contrôle de qualité pour notre usine de Formica située à St-Jean, P.Q.

Le candidat devra posséder de 1 à 3 années d'expérience comme chimiste dans une industrie, préférentiellement dans la fabrication et/ou le contrôle de la qualité des résines.

Le candidat doit être bilingue.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" en toute confiance à l'adresse suivante:

Directeur du personnel
CYANAMID OF CANADA LTD.
25, rue Mercier,
St-Jean, P.Q.
Tel.: Ligne directe 658-6604

QUEBECAIR PILOTES

QUALIFICATIONS:

- ★ Age jusqu'à 30 ans;
- ★ Bilingue;
- ★ 12e année ou l'équivalent;
- ★ Licence commerciale;
- ★ Vol aux instruments — Classe 1;
- ★ 1000 heures de vol;
- ★ Catégorie médicale A-1.

Pour informations:

631-9802

Shaw & Begg Limited

OFFRES D'EMPLOIS

Inspecteurs

Chef-Underwriter

(Service des biens)

Agent de réclamations

Expérience et bilinguisme requis

M. R. LANGLOIS 849-3222

CO-DIRECTEUR TECHNIQUE INFORMATIQUE

Pour une équipe de recherche en informatique appliquée dans un centre hospitalier de Montréal.

- CANDIDAT: — Formation technique;
— Expérience de plus de 5 ans dont une partie importante en administration ou direction d'une équipe ayant complète des systèmes;
— Facilités de contact, dynamisme, sens des responsabilités et qualités de chef.
- FONCTIONS: — Coordination des activités de l'équipe (de 15 à 20 personnes);
— Planification à court et à long terme.

S'adresser à:

731-4931 POSTE 276

ASSURANCE

Une institution financière à un poste vacant dans son service d'assurances.

Le candidat devra être bilingue et posséder environ quatre (4) ans d'expérience dans le domaine d'assurance-incendie.

AGE: de 23 à 35 ans

SALAIRE: selon compétence.

Toutes les réponses seront considérées confidentielles et doivent être adressées à:

CASE 12727 LA PRESSE

GÉRANT D'IMMEUBLES

Êtes-vous bilingue, avez-vous de l'initiative et êtes-vous expérimenté dans tous les aspects de la gerance d'immeubles? Êtes-vous en mesure d'organiser et de superviser des agents résidents d'édifices, des concierges, du personnel affecté à l'entretien, des représentants pour les loyers ainsi qu'un personnel de bureau?

Pour postuler cette position à notre division grandissante de la gerance immobilière, veuillez adresser un résumé complet indiquant votre formation, l'expérience et le salaire attendu, au:

Contrôleur:

AIN & ZAKUTA LTD.
5900 avenue Andover
Montréal 307.

INGÉNIEURS ET TECHNICIENS Expérimentés demandés

Les candidats devront être spécialisés en mécanique ou en électricité des bâtiments et posséder quelques années d'expérience dans un bureau d'ingénieurs-conseils.

Lieu de travail: Montréal.

Salaire à discuter en fonction des qualifications et de l'expérience.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

BOUTHILLETTE & PARIZEAU
9825, Verville, Montréal 357.
Tel.: 387-3747

HÔPITAL POUR MALADES CHRONIQUES (280 LITS) demande

- Infirmières autorisées pour tous les horaires;
- Auxiliaires licenciés (hommes et femmes) pour horaire de jour.

S'il vous plaît vous adresser à:

La directrice du nursing.

RÉSIDENTE ST-GEORGES INC.
1205 rue Labelle,
Tél.: 843-1357

INFIRMIÈRE SURVEILLANTE

demandée

pour service de jour à temps partiel, dans un foyer d'hébergement de 350 lits. Communiqués avec:

Directeur du Personnel
RÉSIDENTE DORCHESTER
1650 boul. Dorchester ouest
Montréal

ÉDUCATEUR ENSEIGNANT

QUALIFICATION: Brevet en Enfance inadaptee.

TÂCHE: Participer au programme de reéducation dans une équipe éducatrice, pour un groupe de 16 enfants: voir particulièrement à l'enseignement.

SALAIRE: Selon la convention collective de l'Institut.

Adressez la demande par écrit accompagnée d'un "curriculum vitae" à:

Directeur des services au personnel
INSTITUT DOREA INC
FRANKLIN CENTRE
Cte Huntingdon

TECHNICIENS EN SOLS DEMANDÉS pour projet à l'extérieur de Montréal.

TECHNICIEN SENIOR pour travail de laboratoire

TECHNICIEN INTERMÉDIAIRE pour surveillance en chantier

Salaire selon qualifications.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX LTÉE
190 Benjamin-Hudon,
Ville Saint-Laurent,
Tél.: 336-5650

LE CEGEP DE RIMOUSKI Offre d'emploi

POSTE: Professeur à plein temps en Techniques administratives pour l'année scolaire 72-73.

QUALIFICATIONS: Diplôme de premier cycle universitaire avec spécialisation en finance.

Les candidats intéressés à ce poste sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae et leur dossier académique (détail des cours suivis et notes) complet et en fin de semaine.

Directeur des services pédagogiques
Cegep de Rimouski,
60 ouest de l'Évêché,
Rimouski

Montréal 101, Québec

CARRIÈRES et PROFESSIONS

LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE L'OUTAOUAIS

UN SURVEILLANT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION

(pour les écoles secondaires polyvalentes)

ATTRIBUTIONS: Sous l'autorité du directeur des services de l'équipement, le surveillant des travaux de construction:

- 1—Il vérifie si l'immeuble s'érige conformément aux plans et devis approuvés par le propriétaire et acceptés par le ministère.
- 2—Il vérifie toutes les activités et les événements du cheminement du projet; il vérifie si l'échéancier est respecté par toutes les parties.
- 3—Il vérifie toute modification au contrat et fait les recommandations appropriées.
- 4—Il vérifie si l'installation des services municipaux (eaux, égouts, voirie, etc.), des services électriques, des services téléphoniques, etc., se fait d'une façon ordonnée, en temps et lieux, avec les organismes concernés.
- 5—Il inscrit toute modification aux plans de construction et produit les plans ainsi modifiés au complet à la fin des travaux.
- 6—Il prépare le programme d'entretien physique, ménager et préventif approprié à chaque école secondaire polyvalente.
- 7—Il participe aux réunions de chantier.
- 8—Il produit, régulièrement et sur demande, tout rapport requis par la commission, concernant l'état des travaux.
- 9—Il vérifie si toute imperfection résultant de la construction est corrigée par l'entrepreneur avant l'acceptation finale de la construction et, à cette fin, il maintient à jour la liste complète des corrections à apporter.
- 10—Il assume toute autre tâche que peut lui confier son supérieur immédiat, relativement à la surveillance de la construction de la ou des écoles secondaires (s) polyvalentes (s) pour laquelle ou lesquelles il a été engagé.

QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire en génie ou en architecture.
- Cinq (5) ans d'expérience dont au moins deux (2) ans d'expérience pertinente dans la construction de tels immeubles.
- Des qualités jugées exceptionnelles pourront tenir lieu de l'expérience.

TRAITEMENT: \$10,000 à \$14,000

Toute demande et curriculum vitae doit parvenir le ou avant le 23 juin 1972 au:

Directeur du service personnel
103, rue Montcalm
Hull, Québec

LE GROUPE LA LAURENTIENNE ET

CLUB AUTOMOBILE QUÉBEC

RECHERCHE RÉDACTEUR OU RÉDACTRICE

SERVICE DES RELATIONS PUBLIQUES

FONCTION DE BASE:

Assister en temps que relationniste et rédacteur le directeur des relations publiques.

ATTRIBUTIONS:

Rédige, corrige, traduit les écrits émanant du service des relations publiques du Groupe La Laurentienne et du Club Automobile Québec:

- Autoclub;
 - Guide de route;
 - L'Echangeur;
 - Dépliants publicitaires;
 - Communiqués de presse et autres;
 - Tous les écrits relatifs à un projet donné;
- Collabore avec le directeur du service à la conception et à la réalisation de projets tels que expositions, émissions (cablodiffusion), montages audio-visuels, etc.

EXIGENCES:

- Équivalent de quinze (15) années de scolarité;

- Excellent français;
- Bonne connaissance de l'anglais;
- Facilité d'expression;
- Beaucoup d'entregent;
- Esprit créatif;

LIEU DE TRAVAIL: Québec.

Prière de faire parvenir le curriculum vitae:

SERVICE DU PERSONNEL

Case Postale 5600

Québec (2e)

UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL DES

CAISSES POPULAIRES DESJARDINS

POSTE DE GÉRANT

DESCRIPTION DU POSTE:

Planifie, organise, dirige et contrôle, sous l'autorité du conseil d'administration, l'ensemble des activités de la caisse:

Soumet au conseil de l'administration, à la commission de crédit ou à tout autre conseil, des recommandations portant notamment sur les taux d'intérêts, le budget, les loyers, le personnel, et veille à l'application des directives reçues;

S'occupe des placements et est responsable de la direction du personnel;

Examine la compensation et les pièces justificatives à l'épargne;

Pointe le grand livre et le journal caisse-recettes et déboursés;

Discute avec les sociétaires pour diverses raisons: succession, achat d'obligations, valeur en garde, dépôt à terme, ouverture de comptes, épargne spéciale ou pour toutes raisons exceptionnelles;

Conseille les membres dans les domaines de sa compétence;

Reçoit des demandes d'emprunt et surveille la perception des prêts;

Cette caisse populaire a un actif d'environ \$5,000,000.

LES EXIGENCES:

Diplôme d'études collégiales ou équivalent;

Expérience minimum de 3 ans dans une caisse populaire ou une banque;

Expérience pourra toutefois compenser pour la scolarité;

Très bonne connaissance administrative;

LES CONDITIONS DE TRAVAIL:

Salaire selon l'échelle prévue pour une caisse de cette importance;

Avantages marginaux usuels.

Toute personne intéressée à poser sa candidature pour ce poste doit faire parvenir son "curriculum vitae" au:

SERVICE DU PERSONNEL DE
L'UNION RÉGIONALE DE MONTRÉAL
8175, BOUL. ST-LAURENT
(AVANT LE 22 JUIN 1972)



université
du Québec
centre d'études universitaires
de Rimouski

POSTE VACANT

CONCOURS no SP-72-014

TITRE: AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE AU BUREAU DU DIRECTEUR DES ÉTUDES.

FONCTION: Sous la direction du Directeur des Études, le titulaire de ce poste servira de personne-conseil auprès des secteurs de l'enseignement et de la recherche en ce qui a trait aux demandes, à l'analyse et aux contrôles budgétaires.

Notamment, le titulaire de ce poste sera appelé à:

- établir les implications budgétaires des initiatives d'ordre académique;
- recevoir, analyser et réviser les demandes budgétaires;
- élaborer des règles budgétaires et en contrôler l'exécution;
- assurer, au plan budgétaire, la liaison entre la direction des études, les départements, les services administratifs.

EXIGENCES: Posséder un diplôme universitaire de 1er cycle en Sciences administratives, commerciales ou comptables et posséder une bonne compréhension du secteur de l'enseignement et de la recherche. Expérience dans l'administration académique.

TRAITEMENT: Dans une échelle de salaires située entre \$7,622 et \$12,978.

Seules les candidatures écrites reçues avant le 23 juin 1972 seront retenues.

Toute candidature sera traitée confidentiellement.

Veuillez faire parvenir votre curriculum vitae complet au:

Directeur du personnel,
Université du Québec à Rimouski,
300, Avenue des Ursulines,
RIMOUSKI, Qué.

La Commission Scolaire Régionale du Saguenay

OFFRE D'EMPLOI

CONCOURS #4-72-5 (b)
LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE
DU SAGUENAY DEMANDE: UN (1)

PSYCHOLOGUE SCOLAIRE

(à plein temps) ou (à demi-temps)

DESCRIPTION:

- Travaillera en équipe multidisciplinaire et son action doit contribuer au développement optimal de l'enfant à l'école. Dans certains cas, il agit directement auprès des élèves: évaluation du développement, counseling, thérapie de soutien, etc...
- Pour plusieurs cas, il agit indirectement en aidant le personnel d'administration, le personnel enseignant à favoriser la bonne adaptation des élèves.

EXIGENCES:

- Détenir une licence ou une maîtrise en psychologie scolaire;
- Être membre de sa corporation professionnelle ou en voie de le devenir.

Faire parvenir votre candidature par écrit, en joignant votre curriculum vitae et studiorum, avant le 16 juin 1972, à:

Commission Scolaire Régionale Saguenay,
a/s Secrétaire général et Directeur du personnel,
36 est, rue Jacques-Cartier,
CHICOUTIMI.



LA COMMISSION DES ÉCOLES CATHOLIQUES DE MONTRÉAL

SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES

PROFESSEURS DEMANDÉS TENUE DE LIVRES MATHÉMATIQUES COMMERCIALES

EXIGENCES

- Intéressé pour un poste à plein temps de septembre à juin (moyenne de 20 périodes d'enseignement par semaine)
 - Connaissances certifiées dans une ou plusieurs des disciplines
 - Expérience pratique dans une fonction de travail (autre que l'enseignement) qui nécessite les connaissances de la ou des disciplines ou
 - Expérience de l'enseignement de la ou des disciplines
- N.B.: La préférence sera accordée aux candidats qui auront une expérience comme agent de formation en milieu de travail ou d'enseignement.

CONDITIONS DE TRAVAIL

Postes le jour de septembre 1972 à juin 1973
Rémunération horaire

N.B.: L'engagement des professeurs est pour environ 40 semaines et ne comporte aucun contrat de travail ni avantages marginaux.

PROCÉDURES

Faire parvenir votre demande d'emploi et votre curriculum vitae au:

Bureau du Personnel enseignant
Service de l'Éducation des Adultes
Commission des Écoles catholiques de Montréal
3737 est, rue Sherbrooke
Montréal 407

(Commission Scolaire Catholique de Châteauguay)

OFFRE D'EMPLOI

(SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET DIRECTEUR DU SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT

TACHE: Cumule les deux fonctions mentionnées ci-haut; sous l'autorité du directeur général, il planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la mise en place de l'équipement, à l'entretien préventif, physique et ménager, à la sécurité, à l'approvisionnement, aux services auxiliaires (transport), aux équipements communautaires;

Il organise et coordonne des activités de secrétariat, pour l'ensemble de la commission et, en particulier, pour le conseil des commissaires, le comité exécutif, le directeur général;

Il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur général.

QUALIFICATIONS REQUISES: Diplôme universitaire dans au moins une des disciplines suivantes: génie, architecture, droit ou administration, connaissance du français et de l'anglais.

EXPERIENCE: Six (6) années d'expérience dont au moins trois (3) dans des fonctions administratives pertinentes.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant le 22 juin prochain en joignant leur "curriculum vitae" et une photo récente à:

Commission Scolaire Catholique de Châteauguay
A.S. DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
184 BOUL. SALABERRY NORD
CHATEAUGUAY, P.Q.

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DUVERNAY

OFFRE D'EMPLOI

DIRECTEUR DES SERVICES FINANCIERS

ATTRIBUTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, le directeur des services financiers planifie, organise, coordonne et évalue l'ensemble des activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et à la vérification, aux méthodes et procédures de gestion.

QUALIFICATIONS REQUISES:

Diplôme universitaire en sciences commerciales ou en administration;
8 années d'expérience pertinente dont au moins 3 ans dans des fonctions administratives permanentes équivalentes.

SALAIRE:

Conformément aux règles de la politique salariale du Ministère de l'Éducation.

Faire parvenir toute demande accompagnée d'un "curriculum vitae" le ou avant le 27 juin 1972 au:

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DUVERNAY
36 CENTRE D'ACHATS DUVERNAY, LAVAL, QUÉBEC



COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL D'AHUNTSIC

CONCOURS AU POSTE DE

DIRECTEUR DES SERVICES ADMINISTRATIFS

FONCTIONS:

Sous la direction du directeur général, le directeur des services administratifs est responsable de la planification, de l'organisation, de la direction, de la coordination et du contrôle des services de la comptabilité et gestion financière, du personnel, de l'approvisionnement et des terrains et bâtiments.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire dans l'une ou l'autre des sphères d'activités reliées à la fonction et l'expérience pertinente jugée suffisante, ou toute combinaison de formation académique et d'expérience pertinente jugée suffisante.

CONDITIONS DE TRAVAIL:

Selon la politique administrative et salariale: document no. 2 du 25 janvier 1972.

FERMETURE DU CONCOURS:

le 26 juin 1972, à 17 heures.

Les offres de services doivent être adressées à:

Secrétaire général,
COLLÈGE AHUNTSIC,
9155 rue St-Hubert,
Montréal 353, P.Q.

ÉLIGIBILITÉ

Le concours est ouvert aux candidats du Collège et de l'extérieur



LE CEGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

est à la recherche d'un

DIRECTEUR GÉNÉRAL

FONCTIONS

Responsable de l'administration générale du Collège. Principal administrateur du Collège. Responsable directement auprès du conseil d'administration et du comité exécutif.

QUALIFICATIONS:

Diplôme universitaire dont l'obtention requiert un minimum de 17 années de scolarité ou l'équivalent. Expérience professionnelle dans l'administration, de préférence dans l'administration scolaire. Bonne connaissance des structures administratives de l'éducation au Québec et connaissance du milieu scolaire, de préférence collégial.

SALAIRE:

Selon la politique administrative salariale du Ministère de l'Éducation.

Les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae complet seront reçues jusqu'au 27 juin 1972, au bureau du

Secrétaire général
945, chemin Chambly
Longueuil.

N.B. Mentionner sur l'enveloppe "poste Directeur Général".



SURINTENDANT / PREMIER FINISSEUR

Expérience requise dans les techniques de finition des tissus et tricotés synthétiques.

Salaire proportionné à l'expérience. Bénéfices marginaux avantageux.

Faire parvenir "curriculum vitae" en toute confiance au:

Directeur des relations ouvrières.

BRUCK MILLS LTD.
400, rue Willard,
Cowansville, P.Q.

STAGIAIRE

ENTRETIEN DE L'ÉQUIPEMENT
HOMME DE SERVICE (SERVICE MAN)

- Diplôme d'école technique;
- Connaissant équipement électromécanique;
- Pouvant déchiffrer dessins industriels et schémas de montages électroniques;
- Automobile essentielle;
- Doit être bilingue

Veuillez faire parvenir votre "curriculum vitae" par courrier SEULEMENT à:

KODAK CANADA LIMITED
2, Place du Commerce
Ile-des-Sœurs,
Montréal 201, Qué.



COMPTABLE

Jeune compagnie progressive est à la recherche d'un comptable:

Assister à la préparation des budgets;

Superviser le cycle complet du système comptable;

Préparation des rapports mensuels;

Préparation des rapports comptables spéciaux.

QUALIFICATIONS: Posséder dix (10) années d'expérience dans la comptabilité et être très familier avec le prix de revient ou être détenteur d'un diplôme C.A., C.G.A., ou R.I.A.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

GERANT DU PERSONNEL
CASE POSTALE 811, MONTRÉAL 379

NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOLBOARD

La Commission sollicite des demandes pour les postes d'enseignement suivants:

FRANÇAIS — LANGUE SECONDE

dans une école secondaire anglaise.

Seules les demandes de professeurs qualifiés seront prises en considération.

La préférence sera accordée à un professeur qui aura déjà enseigné le français dans une école française (secteur catholique) au niveau de la 10e et 11e année.

Pour plus de renseignements téléphoner au:

Bureau régional 688-4020

Il n'est pas nécessaire pour les postulants qui ont déjà soumis une demande pour 1972-73 d'en envoyer une autre, leur dossier étant actuellement à l'étude.

Faire parvenir "curriculum vitae" au:

Directeur du personnel,
NORTH ISLAND REGIONAL SCHOOLBOARD,
4335 Boul. Notre-Dame
Chomedey, Laval

CARRIÈRES et PROFESSIONS

Commission Scolaire Catholique de Châteauguay

OFFRE D'EMPLOI CONSEILLER EN ENFANCE INADAPTÉE

TÂCHE: Sous l'autorité du directeur du service de l'enseignement il supervise l'application et l'évaluation des programmes d'enseignement de son secteur dans les écoles de langue française et de langue anglaise; il conseille et anime le personnel enseignant des classes d'enfance inadaptée; il accomplit toute autre tâche que lui confie le directeur du service de l'enseignement.

QUALIFICATIONS REQUISES: Autorisation personnelle permanente d'enseigner, seize (16) ans de scolarité avec spécialisation d'au moins une année (ou 30 crédits) en psychologie de l'enfance inadaptée, connaissance du français et de l'anglais.

EXPERIENCE: (5) ans d'expérience dans l'enseignement dont deux (2) auprès d'enfants inadaptés.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur candidature avant le 22 juin prochain en joignant leur "curriculum vitae" et une photo récente à:

Commission Scolaire Catholique de Châteauguay
A.S. du DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT
184 BOUL. SALABERRY NORD
CHATEAUGUAY, P.Q.

le directeur de l'atelier d'usinage...

que nous recherchons connaît à fond l'industrie métallurgique. Il a acquis une expérience considérable dans une usine de taille moyenne à la direction des opérations. Le candidat doit être capable de diriger l'usine, réaliser des réductions de coûts et accroître la rentabilité. De préférence, il devrait parler le français et l'anglais.

Ce poste de carrière entraîne la responsabilité de soixante-quinze employés dans une usine située à Montréal et fonctionnant avec un système de travail à la pièce. Le poste requiert un individu fortement motivé, pouvant prendre charge rapidement des opérations et présenter des résultats intéressants.

Le salaire est intéressant et comporte un système de primes.

Veuillez faire parvenir votre demande à Monsieur Robert Savoie, (514) 866-4961

kates, peat, marwick & co.

Montréal: 1155 ouest, boul. Dorchester

Halifax • Ottawa • Toronto • Winnipeg

Calgary • Vancouver • Trinidad

Membre de l'Association Canadienne des Conseillers en Administration

AGENCES DISPONIBLES

Les Maisons Alouette

Nous sommes en pleine expansion

SI VOUS:

- Etes dynamique
- Avez de l'ambition
- Avez de l'expérience dans la construction
- Gagnez déjà \$10,000 et +

Alors, devenez votre propre patron.

Nous disposons encore de territoires et nous pourrions vous confier une agence exclusive de vente de maisons préfabriquées unifamiliales.

Ecrire ou téléphoner:

PIERRE LEFRANÇOIS (514) 539-3100

Les Industries Ste-Anne-de-la-Rochelle Inc.
Comté Shefford

IMPRIMEUR recherche REPRÉSENTANT DES VENTES

Carrière intéressante dans le domaine de l'imprimerie au sein d'une compagnie bien établie, reconnue comme leader.

EXIGENCES:

Les candidats devront être âgés d'au moins 25 ans, posséder une voiture, avoir de l'expérience et être bilingues de préférence.

CONDITIONS:

Salaire de base, commissions et allocation de voiture. Bénéfices marginaux.

LIEU DE TRAVAIL

Quebec et Est du Quebec.

Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir un état de leur expérience en mentionnant le salaire désiré à:

Casier 12 728 LA PRESSE



COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

POSTE OUVERT

DIRECTEUR DE CAMPUS

FONCTIONS:

Administration du campus sous l'autorité du directeur général du CEGEP.

Relations publiques avec l'industrie aéronautique (entretien, fabrication et avionique).

QUALIFICATIONS:

Compétence reconnue dans la technologie, l'administration, l'enseignement et l'entraînement dans ce domaine.

Un diplôme universitaire serait un atout.

Un minimum de 5 années d'expérience dans le domaine de l'aéronautique, ou un domaine connexe.

Bilingue.

Citoyenneté canadienne.

Le salaire se situera entre \$15,975 à \$18,600.

Les candidatures devront parvenir d'ici le 11 juillet 1972 à:

Collège Édouard-Montpetit
Secrétariat général
945 Chemin Chambly,
Longueuil, Que.

N.B. Mentionner sur l'enveloppe "poste de directeur de campus".

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MAISONNEUVE

offre d'emploi

POSTE: ORTHOPHONISTE SCOLAIRE

FONCTIONS: 1— Assurer les dépistages et l'évaluation des enfants souffrant de troubles de langage et/ou d'audition, à l'intérieur du service de l'orthopédagogie;

2— Mettre au point des programmes de rééducation orthophonique d'application collective;

3— Entreprendre, dans certains cas, la correction de ces troubles sur une base individuelle.

MILIEU:

1— Milieu ouvert et progressif;

2— Au total 1,200 enfants inadaptés (handicaps physiques, déficients dyslexiques, etc.);

3— Travailler en collaboration étroite avec les autres spécialistes (psychologues, travailleurs sociaux, rééducateurs en psychomotricité, etc.) et avec les éducateurs(trices immédiats(es) des enfants.

SALAIRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL: Avantageux.

ENTRÉE EN FONCTION: année scolaire 72-73.

S'adresser par écrit à:

René Trottiér, directeur du personnel,
125 boul. Des Prairies,
Laval-des-Rapides, Laval.

LE CONSEIL SCOLAIRE DE TIMMINS

solicite des demandes pour les postes
d'enseignement suivants pour septembre 1972
ÉCOLE SECONDAIRE THERIAULT

R.G. Michon, Directeur

65 Jubilee Avenue East

Timmins, Ontario

Telephone: 705-267-1491

PROFESSEURS

DESSIN ARCHITECTURAL
GÉOGRAPHIE

ÉCHELLE DE SALAIRE 1971-72, \$7,700-\$16,100

Veuillez faire parvenir vos demandes au directeur de l'école ou à M. G.R. Chemier, surintendant des opérations.

TIMMINS BOARD OF EDUCATION
CASE POSTALE 1020
Timmins, Ontario

R.J. Perry
Président

P.Q. Ferren
Directeur de l'éducation

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DUVERNAY REQUIERT

les services de professeurs dans les disciplines suivantes:

- Initiation à la technologie, secondaire II.
- Électricité — communications, secondaire V.
- Coiffure pour dames, secondaire V.
- Impression reliure, secondaire III.
- Couture industrielle, secondaire III.
- Soins de beauté, secondaire II et III.
- Lecture de plans et dessins, secondaire III.
- Cuisine professionnelle, secondaire IV.
- Ajustage mécanique, secondaire III.

Faire parvenir votre "curriculum vitae" le ou avant le 23 juin 1972 au:

Service du personnel,
COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DUVERNAY,
3100 Boul. De La Concorde,
Duvernay, Ville de Laval.

CITÉ DE SAINT-HYACINTHE INGÉNIEUR ADJOINT SERVICE TECHNIQUE

EXIGENCES:

Le candidat devra être de préférence ingénieur civil, membre en règle de la corporation des Ingénieurs du Québec, avec de préférence une expérience de 1 à 5 ans en génie municipal.

BÉNÉFICES:

Vacances, congés en maladie, assurance-groupe complémentaire maladie et hospitalisation, assurance-vie, fonds de pension.

SALAIRE: Selon la compétence

Faire parvenir votre curriculum vitae à:

M. Jean-René Cusson,
Ingénieur des Services Techniques,
Casier Postal 10,
Saint-Hyacinthe, Que.

NOTAIRE

Jeune notaire désirerait connaître les opportunités d'emplois dans des sociétés de fiducie, banques, assurance, entreprises commerciales, etc. et bureaux de notaires bien établis.

Ecrire à:

CASE 12,730 LA PRESSE

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE

OFFRE D'EMPLOI

AGENT DE GESTION FINANCIÈRE

FONCTIONS:

Planifier, organiser, programmer et coordonner les activités relatives à la préparation du budget, à la comptabilité, au contrôle et au financement. De plus, participer à l'élaboration des états financiers.

QUALIFICATIONS REQUISES:

C.A., C.G.A., R.I.A. ou équivalent.

EXPERIENCE:

Quelques années et une compétence reconnue dans les domaines dont il est fait mention dans les attributions caractéristiques.

SALAIRE:

Conformément aux règles de la politique salariale du Ministère de l'Éducation.

ENDROIT: Envion 1 heure de Montréal.

Faire parvenir votre demande accompagnée d'un "curriculum vitae" complet le ou avant le 23 juin 1972 à:

CASE 12,731 LA PRESSE

FAITES CARRIÈRE

avec la

SUN LIFE DU CANADA

FONCTIONS:

Vente. Analyse de portefeuille d'assurance — auprès d'assurés actuels ou éventuels dans le domaine de l'assurance-vie — rente variable Fonds Soleil.

FORMATION:

Programme complet d'une durée de 3 ans.

REMUNERATION:

Selon vos aptitudes et votre expérience.

Venez en discuter avec nous en toute confiance. Pour une entrevue avec M. Jacques Palardy, C.L.U., Officier responsable du développement des effectifs de vente de la division de Montréal — composez

866-6411

SECRÉTAIRE EXÉCUTIVE

pour entreprise financière internationale.

POSTE:

Tenue de livres jusqu'aux états financiers; préparation de budget; rédaction de procès verbaux; relation avec les différentes compagnies affiliées.

QUALIFICATIONS:

Expérience pertinente; initiative et sens de l'organisation; aptitude pour le travail en équipe; parfaite bilingue.

REMUNERATION:

Basée sur l'expérience et les qualifications.

Les candidats sont priés de faire parvenir leur "curriculum vitae" à:

INTERBANCORP LTD.

1110 ouest, rue Sherbrooke, suite 2701, Montréal 110, P.Q.

L'HÔPITAL GÉNÉRAL FLEURY INC.

requiert les services de:

1— Technicienne en cytologie

1— Physiothérapeute

2— Étudiants en pharmacie, de 4e année, (avec expérience).

S'adresser au:

Bureau du personnel
381-9311 local 260-61

GÉRANT DE DISTRICT

Nous fabriquons divers équipements de bureaux de haute qualité destinés aux consommateurs et aux commerçants. Nous recherchons un homme enthousiaste et expérimenté dans la représentation aux magasins à rayons, maisons de vente par catalogue, distributeurs et agents distributeurs d'équipements de bureaux.

Le candidat choisi visitera nos clients déjà établis et créera de nouveaux débouchés pour nos produits dans le Québec et l'Est du Canada.

Cet emploi intéresse un homme énergique qui aime voyager et peut assumer de grandes responsabilités. Le candidat doit être bilingue et doit résider dans la région de Montréal.

Un excellent salaire initial, un généreux boni et une auto fournie par la Compagnie.

Postez un résumé de vos qualifications aujourd'hui en toute confiance à:

CASE 12732 LA PRESSE

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE MAISONNEUVE OFFRE D'EMPLOI

POSTE: PSYCHOTECHNICIENNE

(niveau élémentaire).

FONCTIONS: Administrer des tests psychométriques à des élèves sur une base individuelle et collective, sous la surveillance d'un psychologue.

QUALITÉS: — minimum de 12 ans de scolarité;

— expérience en psychométrie.

REMUNERATION: Avantagée.

ENTRÉE EN FONCTION: Année scolaire 72-73.

S'adresser par écrit à:

René Trottiér, directeur du personnel,
125 boul. Des Prairies,
Laval-des-Rapides, Laval.

AGENT DE LA GESTION FINANCIÈRE

Nous recherchons un comptable en prix de revient, possédant 2 ans d'expérience dans l'établissement de contrôle, système de planification et système de programmation budgétaire. Âge entre 25 et 40 ans.

Faire parvenir "curriculum vitae" à:

CASE 12729 La Presse

NOTAIRE

Grande entreprise du Québec recherche pour son contentieux un notaire possédant les qualifications suivantes:

— de préférence, quelques années de pratique du droit en notariat

— excellente connaissance du français et de l'anglais

— aptitudes et facilité à effectuer des travaux de recherche, d'examen de titres, de préparation et rédaction de textes juridiques (contrats, mémoires, opinions, etc.)

Lieu de travail: Montréal

Salaire: selon expérience — nombreux avantages sociaux

Adresser demande et curriculum vitae à:

CASE 12725 LA PRESSE

en indiquant le numéro 1 X-2-086-J-9
Pour renseignements, téléphoner à: (514) 875-4369

les TRIBUNAUX

Leonard Meredith est trouvé coupable d'homicide involontaire

Alors qu'il expliquait, hier, au juge Jacques Ducros, de la Cour du Banc de la Reine, les circonstances de la mort de Rosanne Nazien, 19 ans, dont le cadavre a été retrouvé, le 22 février dernier, près de St-Hubert, Leonard Meredith, un Américain qui s'est reconnu coupable d'homicide involontaire, a déclaré: "Un Noir américain a deux choix: devenir un type tout à fait insignifiant ou un militant des Black Panthers."

Meredith, qui a déjà fait six ans de pénitencier pour avoir vécu "des fruits de la prostitution", recevra sa sentence le 22 juin.

Agé de 34 ans, il a d'abord déclaré qu'il était ivre au moment où il avait battu son amie avant de s'endormir à ses côtés.

"Le lendemain matin, a-t-il ajouté, j'ai découvert qu'elle respirait difficilement. J'ai essayé d'appeler un ambulancier. J'ai voulu demander l'aide des policiers, mais je me suis rappelé mon dossier criminel, et j'ai eu peur..."

Puis Rosanne Nazien est morte. Meredith, affolé, a quitté l'appartement pour se rendre dans différents clubs de la ville et déclarer à des amis qu'il venait de tuer la jeune Rosanne. Personne ne l'a cru.

De retour à son appartement, il a appelé une amie qui l'a aidé à envelopper le corps de la victime dans une couverture. Il a ensuite transporté celle-ci dans un terrain désert, à quelques milles de Saint-Hubert.

Un "joueur" qui ne pourra plus aller même aux courses

Le dernier prévenu à reprendre sa liberté, dans la célèbre affaire du hashish en provenance de Beyrouth, via l'Angleterre, pourra le faire d'ici peu.

Mais à certaines conditions qui ne lui plairont peut-être pas tellement.

En ordonnant la libération provisoire de Francesco Zou-rini, sous un cautionnement de \$25,000, le juge Jacques Ducros lui a en effet interdit de se rendre à l'une ou l'autre de nos pistes de courses.

Ce sera d'autant plus difficile que le prévenu avait lui-même donné son occupation comme joueur professionnel, lors de l'enquête.

Noctambule par définition, tout aussi bien, il devra être rentré à la maison dès 7 h. p.m. et n'en ressortir que le

lendemain matin, à la même heure.

Du travail lui ayant été promis au magasin de ses frères, il devra s'y rendre tous les jours, mais il ne pourra y rester les soirs où la vente est prolongée jusqu'à 9 h. p.m.

Finalement, il ne pourra rencontrer aucun des sept autres inculpés mentionnés et accusés dans cette affaire, ni aucun autre individu ayant un dossier criminel.

"Mais qu'arrivera-t-il, de demander l'accusé au juge, si un type que je connais et qui a des antécédents, arrive au magasin pour faire un achat?"

"Vous le ferez tout simplement servir par d'autres", de répliquer la cour.

"Vic" Cotroni prêt à verser ses dommages aux oeuvres charitables

par Léopold LIZOTTE

Représenté comme un homme éminemment charitable par l'un de ses concitoyens, l'ex-membre de l'exécutif municipal Alfredo Gagliardi, M. Vincent Cotroni a pris l'engagement devant la cour, hier après-midi, de verser aux oeuvres de charité toute somme qu'il recevrait en dédommagement de l'article publié à son endroit par le magazine Maclean's, il y a neuf ans déjà.

Son procureur, Me Jean-Paul Sainte-Marie, avait à

peine pris cet engagement au nom de son client, en fin de plaidoirie, devant le juge Jean Saint-Germain, que l'avocat de la publication ontarienne s'élevait avec force contre une telle déclaration.

"C'est indigne d'être assigné au dossier," lança Me Jack Campbell, en tentant de prendre immédiatement les mesures pour démontrer que le demandeur, dans cette affaire, n'était peut-être pas le grand homme charitable que seul l'ex-conseiller municipal d'origine italienne avait décrit au tribunal.

Il demanda au juge la permission de produire les rapports d'impôt du demandeur, pour trois années consécutives et précisément à l'époque décrite par M. Gagliardi.

Me Sainte-Marie s'objecta avec force à ce que l'on rouvre la preuve alors que l'instruction a pris fin il y a quelques semaines déjà.

Et le juge lui donna raison. Me Campbell n'en profita pas moins du débat pour affirmer que rien, dans les documents soumis aux gouvernements fédéral et provincial, sur les revenus et déboursés de l'ancien cabaretier n'indiquait qu'il avait fait quelque don que ce soit à des oeuvres charitables.

Ces années-là tout au moins.

On lui reproche des choses fort légales

La presque totalité de la matinée avait par ailleurs été consacrée à une riposte de l'avocat de Cotroni aux arguments invoqués hier par le procureur de Maclean's pour faire rejeter la poursuite d'un million et quart instaurée contre la publication to-rontoise.

Me Sainte-Marie a notamment souligné que la plupart des choses que l'on reprochait au demandeur comme des crimes étaient en réalité des choses parfaitement permises par la loi, ou tout simplement anodines.

C'est ainsi qu'il soumit que tolérer des prostituées dans un restaurant ou un club de nuit ne constitue rien d'illégal à moins qu'un permissionnaire de la Société des Alcools soit avisé par lettre qu'il ne peut servir telle ou telle personne de mœurs reprochables en particulier.

"Tout ce qu'on a pu reprocher à mon client, de façon officielle, pendant ces années-là, dit-il, c'est d'avoir laissé danser les gens le dimanche, contrairement à la loi du... jour du Seigneur. Et cela ne démontre certainement pas qu'il était le chef de la pègre ou le roi du crime."

Quant à sa copropriété d'une maison de la rue De Bullion qui servait à abriter une maison de jeu, Me Sainte-Marie a demandé quelle différence il pouvait y avoir

avec le fait que nombre des lupanars des années 40 étaient la propriété de... l'université McGill tel qu'il a été révélé... à l'enquête Caron.

Le nom lancé, Me Campbell s'objecta à ce qu'on réfère à cet épisode de notre vie municipale à moins que tout le dossier de cette affaire soit versé devant la cour. On y renonça rapidement.

Mais l'avocat de Cotroni n'en demanda pas moins à la cour de retenir que personne n'avait jamais accusé les dignes administrateurs de notre grande institution anglophone d'avoir trempé dans le crime organisé.

On ne congédie pas un grand chef comme cela

Quant au stage de Cotroni comme "directeur des affaires italiennes chez Maislin Brothers", il souligna que celui-ci s'était terminé par un congédiement en bonne et due forme parce qu'il n'avait pas apporté l'achalandage espéré.

"Or, dit-il, ce n'est très certainement pas de cette façon (un congédiement) que l'on traite un chef véritable de la Mafia."

De son association avec plusieurs des personnages mentionnés au cours du procès, il souligna qu'elle ne signifiait rien de rien parce que tout ce que l'on avait, généralement, contre ces mêmes personnes, c'étaient des articles de journaux.

Qu'il ait gagné au jeu, qu'y a-t-il d'illégal ou de vicieux, ou de démoniaque là-dedans, alors que, tous les soirs, des gens fort honorables gagnent, eux-aussi, à Blue Bonnets.

En terminant, il s'éleva contre l'interprétation faite par Me Campbell des assistances massives du public dans les cinémas qui présentent le film "Godfather".

C'est un peu, dit-il, comme si on voulait prouver la réalité du personnage de King Kong par la popularité des pellicules qui ont été tournées sur ses prouesses et si les rires qui ont accueilli les "Deux femmes en Or", pendant des mois, constituaient la preuve que toutes les Canadiennes françaises se donnaient sans réticence à leur plombier ou au boulanger matinal.

La liberté de presse

En terminant, Me Sainte-

Le Prix d'Europe

Marie Laferrière, élève au Conservatoire de Musique de Montréal, a remporté le Prix d'Europe 1972, section chant, dont les auditions avaient eu lieu jeudi, à Québec.

Rappelons que Karen Quinton, pianiste, a remporté le Prix d'Europe, section instruments à clavier, dont les auditions avaient lieu mercredi à Montréal.

Le Prix d'Europe — deux prix annuels de \$5,000 chacun, offerts par l'Académie de Musique de Québec — était ouvert cette année aux instruments à clavier (orgue, piano et clavecin) et au chant.

La police veut révéler les secrets du crime organisé

BANFF, Alberta (PA) — La police va commencer à rendre publiques les activités du crime organisé.

Cette décision a été prise au cours d'une conférence nationale sur le crime organisé.

L'inspecteur-chef Art Roberts, de la police de Calgary, a déclaré que des rapports sélectionnés seront publiés dans un effort pour gagner l'appui du public.

"Nous sommes conscients que le crime organisé s'infil-tre dans des entreprises légi-

times et nous avons besoin de l'appui du public pour le combattre".

Les communiqués mettront en garde les Canadiens qui pourraient contribuer aux profits des criminels en encourageant des maisons d'affaires reliées à la pègre.

Ces communiqués contiendront des détails inconnus du public. Les 50 délégués venant de tous les coins du Canada n'ont cependant pas révélé la date de publication du premier rapport.

Un week-end à Bordeaux pour bien réfléchir

Réal Viau, Louis Bonhomme et Richard Dulac, trois jeunes hommes spécialisés dans les vols de "musicassettes", se sont vu imposer "une fin de semaine à Bordeaux" après avoir reconnu leur culpabilité, hier, devant le juge Emile Trotter, à des accusations de vols commis dans différents parcs de stationnement de St-Léonard.

Le marché clandestin de la "musicassette" est florissant. Ces jeunes chômeurs, pourtant propriétaires d'une auto, le savaient. Ils avaient mis sur pied une petite organisation; ils avaient les outils pour "forcer" les portes des voitures; ils avaient des acheteurs pour les marchandises volées...

Lors de leur arrestation, les policiers ont trouvé dans leur auto une hache, des gants, des fourchettes tordues, des pinces, des tournevis et des "musicassettes" volés à des automobilistes qu'on a identifiés comme MM. Ettore Rida, Jean-Marie Choquette et Danielle Riente.

"Une fin de semaine à Bordeaux vous aidera peut-être à réfléchir un peu, leur a déclaré le juge Emile Trotter. Si, au moment où vous quitterez la prison de Bordeaux, vous vous amusez de toute l'affaire, cela voudra dire que vous êtes peut-être des incorrigibles absolument irrécupérables!"

la presse

MESSIEURS LES ANNONCEURS VOICI LES CHANGEMENTS AUX HEURES DE TOMBÉE POUR LES CONGÉS DE LA SAINT-JEAN BAPTISTE ET DE LA FÊTE DU CANADA SAINT-JEAN BAPTISTE

ATTENTION! LA PRESSE PUBLIERA LE SAMEDI 24 JUIN ET LE LUNDI 26 JUIN

ANNONCES RÉGULIÈRES

Pour parution dans le journal du: lundi 26 juin mardi 27 juin mercredi 28 juin jeudi 29 juin

L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD

le jeudi 22 juin à 12 h. le jeudi 22 juin à 12 h. le jeudi 22 juin à 22 h. le vendredi 23 juin à 23 h.

PETITES ANNONCES

lundi 26 et mardi 27 juin, le samedi 24 juin à 12 h.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

lundi 26 et mardi 27 juin, le vendredi 23 juin à 12 h.

FÊTE DU CANADA

ATTENTION! LA PRESSE PUBLIERA LE SAMEDI 1er JUILLET ET LE LUNDI 3 JUILLET

ANNONCES RÉGULIÈRES

Pour parution dans le journal du: lundi 3 juillet mardi 4 juillet mercredi 5 juillet jeudi 6 juillet

L'ANNONCE DOIT PARVENIR AU PLUS TARD

le jeudi 29 juin à 12 h. le jeudi 29 juin à 12 h. le jeudi 29 juin à 22 h. le vendredi 30 juin à 22 h.

PETITES ANNONCES

lundi 3 et mardi 4 juillet

le samedi 1er juillet à 12 h.

PETITES ANNONCES ENCADRÉES

lundi 3 et mardi 4 juillet

le vendredi 30 juin à 12 h.

PORTEURS ET DÉPOSITAIRES, VOUS POUVEZ NOUS APPELER LES SAMEDIS 24 JUIN ET 1er JUILLET ET LES LUNDIS 26 JUIN ET 3 JUILLET À 874-6911 de 9 h. à 5 h.

la presse

AVIS PUBLIC

Le Conseil de la radio-télévision canadienne annonce les décisions suivantes qui prendront effet le 7 juin 1972

Décision CRTC 72-102

Montreal, Que.

7200538

Demande de la part de Supravox Corporation Limitée en vue d'obtenir la permission de déplacer les studios de CKMF-FM Montréal (Que.) actuellement situés au 1700, rue Berri pour les transférer au 225 est, rue Roy, Montréal, Que.

Décision: APPROUVÉE

Le Secrétaire, Monique Coupal.

Ottawa, le 7 juin 1972

BIEN VOTER le NOUVEAU film de ROGER LADIM Kelle AU CINEMA LE PARISIEN

ROYAL COLLEGE 5657 av. St-Hubert, suite 3 (488-4553) SECRÉTARIAT STENOGRAPHIE — DACTYLOGRAPHIE (Gregg, Pitman, Perreault, LaSalle) Commercial-Judiciaire-médical Examen de Sténographie Judiciaire Cours individuels groupés JOCELYNE PAPINEAU, Dir. des études. Sténographie judiciaire bilingue

Billet de faveur Samedi à 20h00

Le Grand Départ

Une joyeuse satire. Un film d'aventures réalisé par Don Sharp. Sous le long règne de Victoria débarquent en Angleterre l'Américain Phinéas J. Barnum et le nain général Tom Pouce. Ils préparent le vol spatial de Tom Pouce vers la lune. La Reine assiste au départ de l'engin qui ira atterrir en Sibérie.



REGARDEZ BIEN REGARDEZ RADIO-CANADA AU CANAL 2

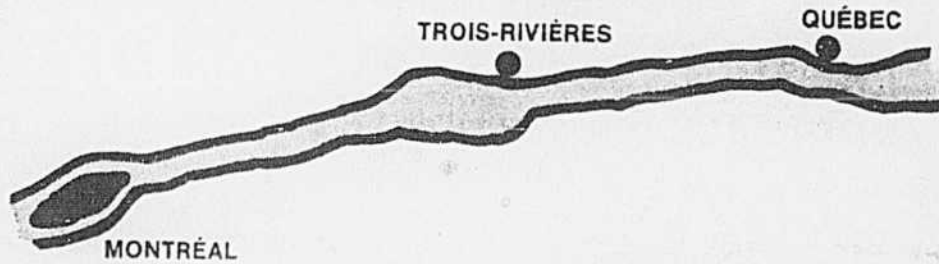
La grande course EXPORT "A" de montgolfières the great EXPORT "A" balloon race EXPORT "A"

départ: PARC JARRY 24 juin

destination: TROIS-RIVIÈRES

départ: TROIS-RIVIÈRES 25 juin

destination: QUÉBEC



EATON Spéciaux - été

Faites reserter votre bague

Spécial

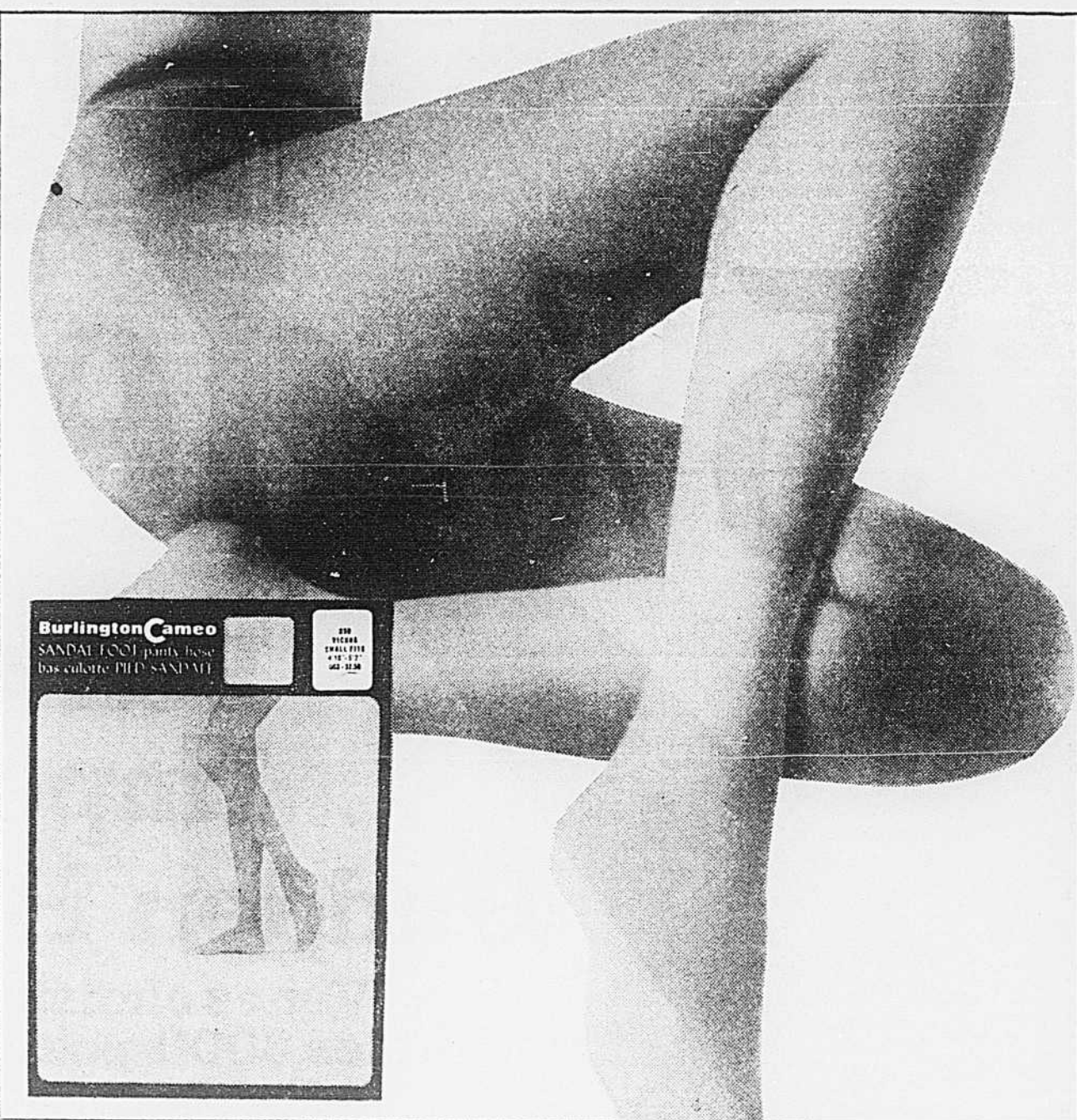
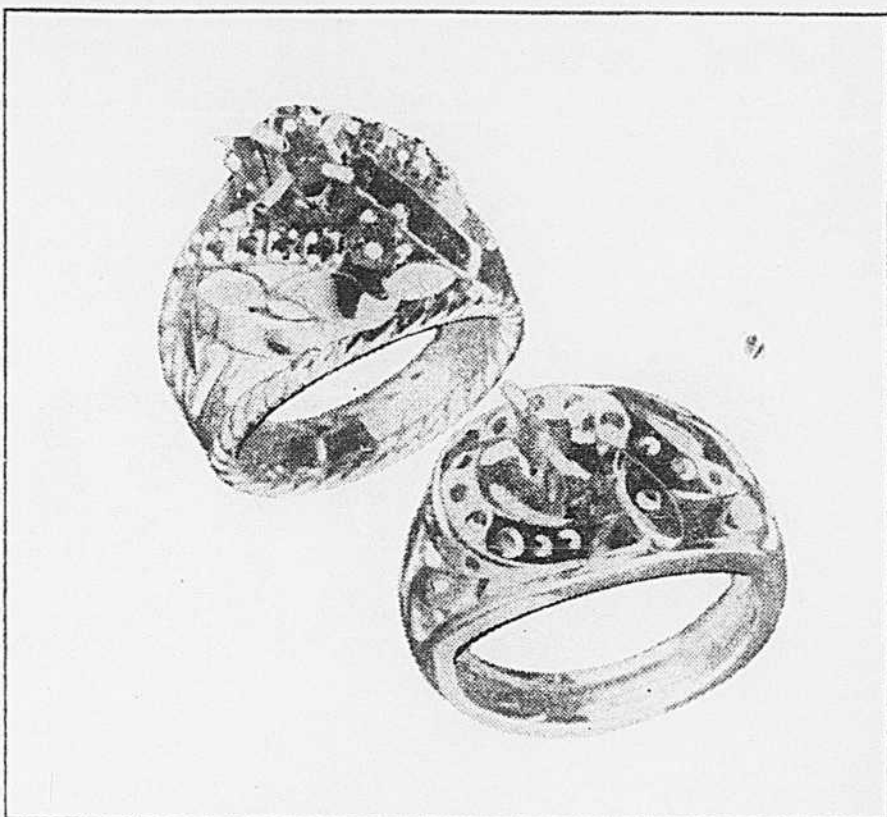
3333 à 8266

Profitez de ce spécial en rafraichissant votre bague. De nombreux modèles suggérés; nous n'en représentons que deux. Hâtez-vous, c'est une aubaine exceptionnelle!

Veillez accorder 2 semaines pour la livraison.

**Achats au magasin
seulement**

Eaton centre-ville seulement
(rez-de-chaussee). Rayon 215



**1/2 prix! Bas-culotte Burlington
Cameo. Prix courant 2.50 ch.**

Spécial **3** pour **3⁷⁵**

A moitié prix des bas-culottes en nylon, à pieds sandale. Nylon diaphane et panneau arrière pour plus de durabilité. Coloris d'été en ambre brûlé, vigogne, beige cristal, marine, amandes blanchies ou cordovan (brun). Tailles petite, moyenne, grande ou forte. Achetez-en plusieurs et vous épargnerez davantage!

Eaton est juste au bout du fil... 842-9211

Eaton centre-ville (rez-de-chaussee), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 201

Quantité limitée! Mule suédée

Prix courant 3.49 paire

1⁹⁹

Spécial **1⁹⁹** paire

Empeigne suède et semelle façon liège. Petit talon pour un meilleur confort. Rouge, marine ou pain grille. Pointures: 6-6 1/2, 7-7 1/2, 8-8 1/2, 9-9 1/2.

Achats au magasin seulement.

Eaton centre-ville (rez-de-chaussee) Anjou, Pointe-Claire. Rayon 201

Vos rêves se réalisent avec votre compte Eaton LA VRAIE CARTE

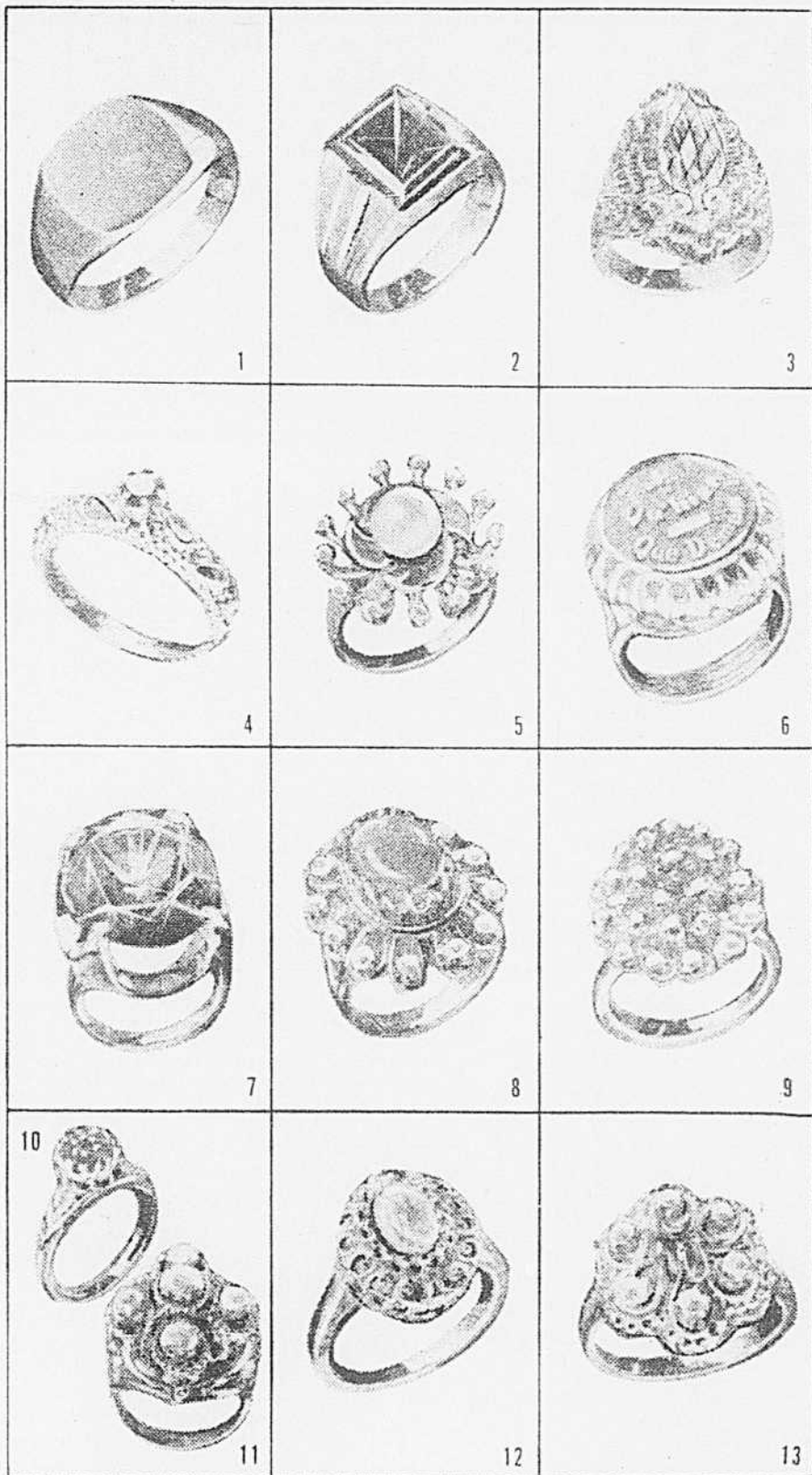
Bagues 10K ou 14K pour garçons, hommes ou dames

Arrêtez... vérifiez... ce sont des rabais excitants. Au choix, bagues pour dames, hommes et garçons; pour vous-même ou à offrir en cadeau. Venez voir l'assortiment complet.

- | | |
|--|-------------------------|
| 1. Chevalière 10K pour garçons. | 23³³ |
| 2. 10K avec pierre de naissance pour hommes. | 33³³ |
| 3. 10K avec pierre de naissance pour dames. | 31⁶⁶ |
| 4. 14K avec pierre de naissance (votre choix de pierres) pour dames. | 15⁰⁰ |
| 5. 14K perle et diamant pour dames. | 200⁰⁰ |
| 6. 14K bague médaillon d'amour pour dames. | 28³³ |
| 7. 14K et quartz enfume pour dames. | 40⁰⁰ |
| 8. 14K et opale pour dames. | 80⁰⁰ |
| 9. 14K et rubis pour dames. | 83³³ |
| 10. 14K et saphir pour dames. | 36⁶⁶ |
| 11. 14K et opale pour dames. | 56⁶⁶ |
| 12. 14K et opale pour dames. | 30⁰⁰ |
| 13. 14K et rubis pour dames. | 36⁶⁶ |

**Achats au magasin
seulement**

Eaton centre-ville
(rez-de-chaussee), Anjou,
Pointe-Claire. Rayon 215



Achat spécial! Sacs à main effet cuir

Spécial **11⁹⁹** ch.

Nous représentons ici seulement deux modèles de notre imposante sélection. À noter le prix avantageusement bas obtenu grâce à un achat vraiment spécial. Similicuir fini mat en blanc et quelques modèles ton os.

1) 2 courroies et boucles; 2) Bandoulière réglable.

Achats au magasin seulement

Eaton centre-ville (rez-de-chaussee), Anjou, Pointe-Claire.
Rayon 217



EATON Spéciaux - été



25% de rabais

Peinture Imperial Haddon Hall Eaton

Venez choisir vous-même
parmi les 3000 possibilités de couleurs
mélangées sur commande
ou composez 842-9211 pour commander
parmi la sélection échantillon
que vous trouverez sur cette page.



Nouveau chez Eaton - Peinture "THIKOTE"

Prix courant 11.95 le gallon

Special **879** le gallon

Une peinture très consistante qui couvre comme une double couche, même sur du noir quand elle est appliquée selon les instructions. Résiste très bien aux intempéries et à l'écaillage. GE 400 Fini blanc lustré

Peinture d'extérieur Alkyd lustré

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Fournit une protection extra-durable. GE 250 Blanc.

Prix courant 3.65 la pinte

Special **269** la pinte

Peinture Latex d'extérieur

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Finis peu lustrés résistants à l'écaillage. Seche rapidement et s'applique facilement sur bois, plâtre et métal apprêté. GE 700 blanc.

Latex satiné d'intérieur

Prix courant 8.95 le gallon

Special **669** le gallon

Doux fini non-poreux. Résiste bien aux taches. GE 100 blanc ou GE 121 blanc os.

Prix courant 2.95 la pinte

Special **219** la pinte

Alkyd semi-lustre d'intérieur

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Seche rapidement pour donner un fini luxueux, peu lustré, se nettoyant avec un chiffon. GE 500 blanc ou GE 521 blanc os.

Email intérieur/extérieur

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Finis très lustrés durables excellents pour les boiseries intérieures et extérieures, les meubles, clôtures, etc; GE 200 ultra-blanc ou GE 223 sous-couche.

Email polyuréthane à plancher

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Ne nécessite aucun cirage et peut être nettoyé avec les détergents usuels. GE 802 brique ou GE 803 gris étain.

Prix courant 2.95 la pinte

Special **219** la pinte

Seche rapidement pour donner un fini luxueux, peu lustré, se nettoyant avec un chiffon. GE 500 blanc ou GE 521 blanc os.

Email intérieur/extérieur

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Finis très lustrés durables excellents pour les boiseries intérieures et extérieures, les meubles, clôtures, etc; GE 200 ultra-blanc ou GE 223 sous-couche.

Email polyuréthane à plancher

Prix courant 9.95 le gallon

Special **739** le gallon

Ne nécessite aucun cirage et peut être nettoyé avec les détergents usuels. GE 802 brique ou GE 803 gris étain.

Solde de papier tenture

Voici l'occasion idéale d'égayer votre décor à peu de frais!

Importé, encollé - Couleurs et motifs variés.
Prix courant 10.49 (45 vge ca.)

Special **599** (45 vge ca.)

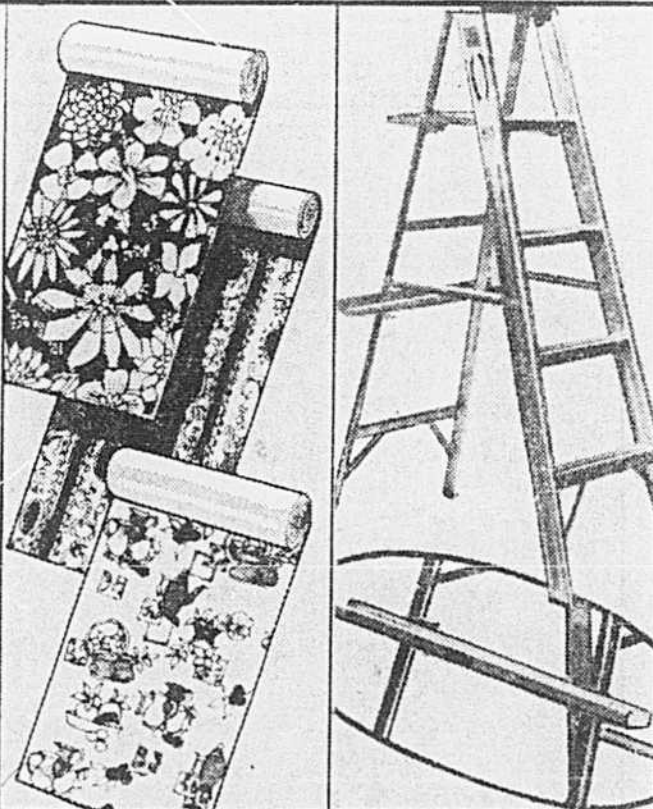
Enduit de vinyle, s'enlevant à sec - motifs et couleurs variés.

Prix courant 9.38 rouleau double (60 vge ca.)

Special **798** rouleau double

Achats au magasin seulement.

Eaton centre-ville (sixième étage). Rayon 374



Livraison sans frais des commandes de plus de 3.00 dans le circuit de livraison Eaton

Rendez-vous ou téléphonez. **842-9211** La façon de réaliser vos rêves LA VRAIE CARTE Votre compte Eaton

Escabeaux en aluminium Tecomaster Eaton

Hauteur	Special
5 pieds	15⁰⁰
6 pieds	17⁰⁰
7 pieds	21⁰⁰

Nouveau chez Eaton: Support en aluminium s'attachant à l'escabeau; très pratique pour nettoyer les fenêtres, les moustiquaires, pour peindre les fenêtres et pour plusieurs autres usages.

Special **439**

Eaton centre-ville (quatrième étage), Anjou, Pointe-Claire. Rayon 253